Parlement européen
2024-2029

Commission du contrôle budgétaire

2024/2052(INI)

27.3.2025

AMENDEMENTS
1 - 260

Projet de rapport
Ondřej Knotek
(PE769.944v01-00)

Contrôle des activités financières de la Banque européenne d'investissement – rapport annuel 2023
(2024/2052(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Visa 1

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le rapport d'activité 2023 ***de la*** Banque européenne d'investissement (BEI) du 1er février 2024 intitulé «Un plan directeur pour un mode de vie durable» et le document ***de la*** BEI du 2 février 2023 intitulé «plan d'activité 2023-2025 du Groupe BEI»,	– vu le rapport d'activité 2023 ***du Groupe*** Banque européenne d'investissement (***«Groupe*** BEI***»***) du 1er février 2024 intitulé «Un plan directeur pour un mode de vie durable» et le document ***du Groupe*** BEI du 2 février 2023 intitulé «plan d'activité 2023-2025 du Groupe BEI»,

Or. en

Amendement 2
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Visa 2

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le rapport 2023/2024 de la BEI sur l'investissement intitulé « Une transformation au service de la compétitivité», publié le 7 février 2024,	– vu le rapport 2023/2024 de la ***Banque européenne d'investissement («***BEI***», ci-après «la Banque»)*** sur l'investissement intitulé «Une transformation au service de la compétitivité», publié le 7 février 2024,

Or. en

Amendement 3
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Visa 4

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le rapport ***de la*** BEI sur la mise	– vu le rapport ***du Groupe*** BEI sur la

en œuvre de la politique de transparence du Groupe BEI en 2023, publié le 1er juillet 2024,	mise en œuvre de la politique de transparence du Groupe BEI en 2023, publié le 1er juillet 2024,

Or. en

Amendement 4
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Visa 5

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le document ***de la*** BEI du 27 novembre 2023 intitulée «cadre PATH du Groupe BEI – Version 1.2, novembre 2023 – Soutenir les contreparties sur la voie de l'alignement sur l'accord de Paris»,	– vu le document ***du Groupe*** BEI du 27 novembre 2023 intitulée «cadre PATH du Groupe BEI – Version 1.2, novembre 2023 – Soutenir les contreparties sur la voie de l'alignement sur l'accord de Paris»,

Or. en

Amendement 5
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Visa 6

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu les documents de la BEI du 21 juin 2024, intitulé «Feuille de route stratégique du Groupe BEI pour la période 2024-2027», et du 29 novembre 2023, intitulé «Feuille de route stratégique de BEI Monde»,	– vu les documents ***du Groupe BEI et*** de la BEI du 21 juin 2024, intitulé «Feuille de route stratégique du Groupe BEI pour la période 2024-2027», et du 29 novembre 2023, intitulé «Feuille de route stratégique de BEI Monde»,

Or. en

Amendement 6
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Visa 10

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le document ***de la*** BEI du 14 octobre 2024 intitulé «***Diversité, équité et inclusion au sein du groupe BEI***» (***en anglais***),	– vu le document ***du Groupe*** BEI du 14 octobre 2024 intitulé «***Diversity, Equity and Inclusion at the EIB Group***» (***Diversité, équité et inclusion au sein du groupe BEI***),

Or. en

Amendement 7
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Visa 12

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le rapport ***de la*** BEI du 15 juillet 2024 intitulé «EIB Group activities in EU cohesion regions in 2023» (Activités du Groupe BEI dans les régions de l'Union relevant de la cohésion en 2023),	– vu le rapport ***du Groupe*** BEI du 15 juillet 2024 intitulé «EIB Group activities in EU cohesion regions in 2023» (Activités du Groupe BEI dans les régions de l'Union relevant de la cohésion en 2023),

Or. en

Amendement 8
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Visa 14

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le rapport ***de la*** BEI du 26 juin 2024 intitulé «EIB Group support for EU businesses: ***preuve de l'efficacité en matière de correction des défaillances du marché*** in addressing market failures» (Le soutien du Groupe BEI aux entreprises de l'UE: preuve de l'efficacité en matière	– vu le rapport ***du Groupe*** BEI du 26 juin 2024 intitulé «EIB Group support for EU businesses: ***Evidence of impact*** in addressing market failures» (Le soutien du Groupe BEI aux entreprises de l'UE: preuve de l'efficacité en matière de correction des défaillances du marché),

de correction des défaillances du marché),

Or. en

Amendement 9
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Visa 17

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le rapport ***de la*** BEI du 29 décembre 2023 intitulé «European Investment Bank Group Risk Management Disclosure Report» (rapport d'information sur la gestion des risques du Groupe BEI) - juin 2023,	– vu le rapport 2023 ***du Groupe*** BEI du 29 décembre 2023 intitulé «European Investment Bank Group Risk Management Disclosure Report» (rapport d'information sur la gestion des risques du Groupe BEI) - juin 2023,

Or. en

Amendement 10
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne à l'horizon 2030,

Or. en

Amendement 11
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. ***considérant*** que la BEI est la plus	A. ***considérant que le Groupe BEI***

grande banque multilatérale de développement au monde, en raison du volume de ses emprunts et de ses prêts;

comprend la BEI et le Fonds européen d'investissement (FEI); que la BEI est la plus grande banque multilatérale de développement au monde, en raison du volume de ses emprunts et de ses prêts; ***que la BEI est tenue, par les traités, de contribuer à l'intégration de l'Union; que les priorités clés de la BEI sont le financement de projets qui favorisent l'intégration européenne et la cohésion sociale; que le FEI agit en tant qu'organe spécialisé dans le soutien des objectifs politiques de l'Union européenne dans les domaines de l'entrepreneuriat, de la création d'emplois et de la cohésion économique;***

Or. en

Amendement 12
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant qu'en tant que banque ***multilatérale d'investissement*** détenue par les États membres de l'Union, la BEI est gérée par un conseil des gouverneurs, un conseil d'administration et un comité de direction et qu'elle dispose de mécanismes internes de responsabilité, de gouvernance et d'audit;	B. considérant qu'en tant que banque détenue par les États membres de l'Union, la BEI est gérée par un conseil des gouverneurs, un conseil d'administration et un comité de direction et qu'elle dispose de mécanismes internes de responsabilité, de gouvernance et d'audit; ***que le FEI est détenu par la BEI (60 %), par l'Union (30 %) et par des institutions financières (10 %) des États membres, du Royaume-Uni et de la Turquie; qu'il est géré par l'assemblée générale des actionnaires du FEI, le conseil d'administration et le directeur général, et dispose de mécanismes internes indépendants en matière de responsabilité, de gouvernance et d'audit, tandis que certaines de ces fonctions sont partagées au niveau du groupe;***

Or. en

Amendement 13
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la BEI ***opère*** sur un marché concurrentiel, mais ***qu'elle est*** également ***un organe*** de l'Union ***censé*** respecter des normes élevées en matière de transparence et de dialogue avec les parties prenantes;	C. considérant que la BEI ***et le FEI opèrent tous deux*** sur un marché concurrentiel, mais ***qu'ils sont*** également ***des organes*** de l'Union ***censés*** respecter des normes élevées en matière de transparence et de dialogue avec les parties prenantes;

Or. en

Amendement 14
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que ***la*** BEI ***a des objectifs transversaux en matière d'action*** pour le climat ***et de durabilité environnementale, de cohésion et de convergence économiques et sociales***, ***de transition*** numérique ***et de soutien aux priorités de l'action extérieure de l'Union dans le monde***, ***et que son*** financement ***est aligné sur les priorités politiques*** de l'Union;	D. considérant que ***le Groupe*** BEI ***promeut les politiques de l'Union, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union, et qu'il travaille en étroite collaboration avec d'autres institutions européennes et nationales; que le Groupe BEI a présenté les huit priorités stratégiques transversales suivantes dans sa feuille de route stratégique pour 2024-2027: qu'il soutient l'action*** pour le climat, ***la transformation*** numérique***, la défense, la cohésion, l'agriculture, les infrastructures sociales***, ***le*** financement ***en dehors*** de l'Union ***et la promotion de l'union des marchés de capitaux***;

Or. en

Amendement 15
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que le programme stratégique du Conseil européen pour la période 2024-2029 prévoit que le groupe BEI joue un rôle accru de catalyseur en ce qui concerne la défense et la sécurité de l'Union, et souligne la nécessité de renforcer la compétitivité de l'Union par un effort d'investissement collectif important, en mobilisant des financements tant publics que privés;	F. considérant que le programme stratégique du Conseil européen pour la période 2024-2029 prévoit que le groupe BEI joue un rôle accru de catalyseur en ce qui concerne la défense et la sécurité de l'Union, et souligne la nécessité de renforcer la compétitivité de l'Union ***et d'améliorer le bien-être économique et social des citoyens*** par un effort d'investissement collectif important, en mobilisant des financements tant publics que privés;

Or. en

Amendement 16
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant qu'il est essentiel de lever les obstacles à l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises à capitalisation moyenne; considérant que les régimes publics de prêt et de garantie constituent un instrument de politique contracyclique important, en particulier en période de récession économique, mais qu'ils servent aussi à atténuer les défaillances structurelles du marché;	H. ***considérant que la mission principale du Groupe BEI est de renforcer le potentiel de l'Europe en termes d'emploi et de croissance; que les investissements du Groupe BEI devraient lutter contre les inégalités en offrant de meilleures conditions d'accès à l'emploi et aux possibilités de formation, y compris le logement et l'éducation pour faire face à la pauvreté et au chômage;*** considérant qu'il est essentiel de lever les obstacles à l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises à capitalisation moyenne;

considérant que les régimes publics de prêt et de garantie constituent un instrument de politique contracyclique important, en particulier en période de récession économique, mais qu'ils servent aussi à atténuer les défaillances structurelles du marché;

Or. en

Amendement 17
Ondřej Knotek, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que la BEI est une composante essentielle de l'architecture financière européenne pour le développement et qu'elle est le plus grand prêteur multilatéral dans les régions voisines de l'Union;	I. considérant que la BEI est une composante essentielle de l'architecture financière européenne pour le développement et qu'elle est le plus grand prêteur multilatéral dans les régions voisines de l'Union; ***que depuis la crise financière mondiale, il existe un écart récurent d'investissements productifs entre l'Europe et ses principaux concurrents, principalement dû à des investissements plus importants dans l'innovation, les technologies de la communication et la propriété intellectuelle, et que la BEI devrait contribuer à réduire cet écart;***

Or. en

Amendement 18
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que la BEI est une	I. considérant que la BEI est une

composante essentielle de l'architecture financière européenne pour le développement et qu'elle est le plus grand prêteur multilatéral dans les régions voisines de l'Union;

composante essentielle de l'architecture financière européenne pour le développement et qu'elle est le plus grand prêteur multilatéral dans les régions voisines de l'Union ***couvrant les pays du voisinage oriental, les Balkans occidentaux, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord***;

Or. en

Amendement 19
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que le succès des politiques de l'Union et l'efficacité de leur mise en œuvre dépendent de plus en plus du groupe BEI; qu'il est clair que le degré et la qualité du contrôle exercé par le Parlement sur les activités financières de la BEI devraient être ***en adéquation avec le*** degré de coopération entre la BEI et la Commission, qui a fortement progressé;	J. considérant que le succès des politiques de l'Union et l'efficacité de leur mise en œuvre dépendent de plus en plus du groupe BEI; qu'il est clair que le degré et la qualité du contrôle exercé par le Parlement sur les activités financières de la BEI devraient être ***conforme au*** degré de coopération entre la BEI et la Commission, qui a fortement progressé;

Or. en

Amendement 20
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que ***le succès*** des politiques de l'Union et ***l'efficacité de leur mise en œuvre*** dépendent de plus en plus du groupe BEI; qu'il est clair que le degré et la qualité du contrôle exercé par le Parlement sur les ***activités*** financières de la	J. considérant que ***la réalisation*** des ***objectifs*** politiques de l'Union et ***leur exécution efficace*** dépendent de plus en plus du groupe BEI; qu'il est clair que le degré ***d'approfondissement*** et la qualité du contrôle exercé par le Parlement sur les

BEI devraient ***être en adéquation avec le degré de coopération*** entre la BEI et la Commission***, qui a fortement progressé***;	***opérations*** financières de la BEI devraient ***correspondre au niveau substantiel de collaboration*** entre la BEI et la Commission;

Or. en

Amendement 21
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que le modèle économique de la BEI exige les normes les plus élevées en matière d'intégrité, de responsabilité et de transparence, et qu'il convient d'adopter des mesures adéquates et de les mettre à jour en permanence afin ***de lutter contre*** toutes les formes de fraude, de blanchiment de capitaux, de ***financement du*** terrorisme ***et*** de criminalité organisée;	K. considérant que le modèle économique de la BEI exige les normes les plus élevées en matière d'intégrité, de responsabilité et de transparence, et qu'il convient d'adopter des mesures adéquates et de les mettre à jour en permanence afin ***d'éviter le financement de*** toutes les formes de fraude, de blanchiment de capitaux, de terrorisme***,*** de criminalité organisée ***et d'évasion fiscale***; ***que le Groupe BEI dispose d'un cadre de contrôle visant à prévenir et à atténuer les risques de sanctions;***

Or. en

Amendement 22
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que le modèle économique de la BEI exige les normes les plus élevées en matière d'intégrité, de responsabilité et de transparence, et qu'il convient d'adopter des mesures adéquates et de les mettre à jour en permanence afin	K. considérant que le modèle économique de la BEI exige les normes les plus élevées en matière d'intégrité, de responsabilité et de transparence, et qu'il convient d'adopter des mesures adéquates et de les mettre à jour en permanence afin

de lutter contre toutes les formes de fraude, de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de criminalité organisée;	de lutter contre toutes les formes de fraude, ***de corruption,*** de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de criminalité organisée;

Or. en

Amendement 23
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que le ***modèle économique*** de la BEI ***exige les*** normes ***les plus élevées*** en matière d'intégrité, de responsabilité et de transparence***, et qu'il convient d'adopter*** des mesures ***adéquates et de les mettre*** à jour ***en permanence*** afin de lutter contre toutes les formes de fraude, de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de criminalité organisée;	K. considérant que le ***cadre opérationnel*** de la BEI ***requiert des*** normes ***intransigeantes*** en matière d'intégrité, de responsabilité et de transparence***;*** que des mesures ***robustes doivent être mises en œuvre et régulièrement mises*** à jour afin de lutter contre toutes les formes de fraude, de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de criminalité organisée;

Or. en

Amendement 24
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant que le Groupe BEI retient la définition du risque de non-conformité établie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, dans le but de prévenir le risque de sanctions légales ou réglementaires, de pertes financières importantes ou d'atteintes à la réputation; que la Banque prend des mesures appropriées pour atténuer ces risques en

veillant au strict respect des cadres juridiques et réglementaires, tant au niveau de l'Union qu'au niveau international;

Or. en

Amendement 25
Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. observe que la BEI a agi avec efficacité et efficience dans un contexte international marqué par des défis mondiaux liés au contexte géopolitique, aux effets du changement climatique et à d'autres situations affectant l'économie mondiale;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 26
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. observe que la BEI a agi avec efficacité et efficience dans un contexte international marqué par des défis mondiaux liés au contexte géopolitique, aux effets du changement climatique et à d'autres situations affectant l'économie mondiale;	1. observe que la BEI a agi avec efficacité et efficience dans un contexte international marqué par des défis mondiaux liés au contexte géopolitique, aux effets du changement climatique et à d'autres situations affectant l'économie mondiale; ***souligne que l'efficacité et l'efficience devraient être analysées et étayées par des analyses approfondies, notamment en ce qui concerne l'incidence réelle sur la compétitivité et la croissance de l'économie européenne réelle;***

Or. en

Amendement 27
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***observe*** que la BEI a ***agi avec efficacité*** et ***efficience*** dans un ***contexte*** international marqué par des défis mondiaux ***liés au contexte géopolitique***, ***aux*** effets du changement climatique et ***à*** d'autres ***situations*** affectant l'économie mondiale;	1. ***reconnaît*** que la BEI a ***fait preuve d'efficacité*** et ***d'efficience*** dans un ***paysage*** international marqué par des défis mondiaux***, notamment les tensions géopolitiques***, ***les*** effets du changement climatique et d'autres ***facteurs*** affectant l'économie mondiale;

Or. en

Amendement 28
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souhaite que, dans le contexte de perspectives économiques difficiles et d'une concurrence mondiale accrue, la BEI remédie aux contraintes qui pèsent sur la compétitivité de l'Union, telles que les prix instables de l'énergie, le manque de compétences dans des secteurs clés ainsi que l'insuffisance des investissements dans l'innovation et dans les nouvelles technologies;

Or. en

Amendement 29
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. relève que le financement de la BEI joue un rôle de plus en plus important compte tenu des taux d'intérêt élevés et des restrictions budgétaires;

Or. en

Amendement 30
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. relève que le résultat consolidé du groupe BEI selon les normes internationales d'information financière (IFRS) s'est élevé à 2,272 milliards d'EUR en 2023, contre 2,327 milliards d'EUR en 2022 (soit une baisse de 2,4 % d'une année sur l'autre);	2. relève que le résultat consolidé du groupe BEI selon les normes internationales d'information financière (IFRS) s'est élevé à 2,272 milliards d'EUR en 2023, contre 2,327 milliards d'EUR en 2022 (soit une baisse de 2,4 % d'une année sur l'autre); ***appelle à une vision claire des facteurs à l'origine de cette diminution, d'autant plus que la période considérée a été caractérisée par une croissance économique régulière;***

Or. en

Amendement 31
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. relève que le ***résultat consolidé du*** groupe BEI selon les normes	2. relève que le groupe BEI ***a obtenu d'excellents résultats consolidés qui se***

internationales d'information financière (IFRS) ***s'est élevé à 2,272 milliards d'EUR en 2023***, contre 2,327 milliards d'EUR en 2022 (soit une baisse de 2,4 % d'une année sur l'autre);

sont élevés à 2,272 milliards d'EUR en 2023 selon les normes internationales d'information financière (IFRS), contre 2,327 milliards d'EUR en 2022 (soit une baisse de 2,4 % d'une année sur l'autre); ***observe que les réserves de la BEI s'élèvent à plus de 56 milliards d'EUR en 2023, contre 53,9 milliards d'EUR en 2022 et 36 milliards d'EUR en 2014;***

Or. en

Amendement 32
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. observe que le ratio de liquidité total de la BEI est resté ***dans les*** limites internes jusqu'à la fin de 2023; souligne que la note AAA assortie de perspectives stables de la BEI est nécessaire pour garantir des sources de financement suffisantes sur le marché à des taux préférentiels et ***qu'il faut la préserver***; souligne que la cote de crédit élevée de la BEI est un aspect ***essentiel*** de son modèle économique;	3. observe que le ratio de liquidité totale de la BEI est resté ***bien en deçà des*** limites internes jusqu'à la fin de 2023 ***et que le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de la BEI s'est élevé à 33,1 % en 2023, ce qui est bien supérieur au ratio moyen des institutions importantes supervisées par la Banque centrale européenne (BCE) à ce moment-là***; souligne que la note AAA assortie de perspectives stables de la BEI est nécessaire pour garantir des sources de financement suffisantes sur le marché à des taux préférentiels et ***qu'elle devrait être préservée***; souligne que la cote de crédit élevée de la BEI est un aspect ***important*** de son modèle économique;

Or. en

Amendement 33
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. invite la BEI à maintenir sa forte position en capital et ses bénéfices constamment élevés, mais note que la Banque a le potentiel d'absorber les fluctuations potentielles des rendements sans compromettre le capital des actionnaires ou sa notation de crédit, qu'elle a la capacité de prendre plus de risques dans les investissements stratégiques et qu'elle dispose des moyens appropriés pour investir davantage dans des projets novateurs à plus haut risque où les capitaux privés restent quasi inexistants;

Or. en

Amendement 34
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que le total des décaissements s'élevait à 54,4 milliards d'EUR en 2023 (dont 53,4 milliards d'EUR au titre des ressources propres de la BEI), par rapport à 54,3 milliards d'EUR (dont 53,3 milliards d'EUR au titre des ressources propres de la BEI) en 2022; observe que, sur la base d'un modèle économique élaboré conjointement par le département «Analyses économiques» de la BEI et le Centre commun de recherche de la Commission, l'investissement global signé au sein de l'Union par le groupe BEI pour la seule année 2023 créera environ 1 460 000 nouveaux emplois dans l'EU-27 d'ici à 2027 et aura une incidence sur l'économie de l'Union correspondant à une augmentation de 1,03 point de pourcentage du PIB;	4. souligne que le total des décaissements s'élevait à 54,4 milliards d'EUR en 2023 (dont 53,4 milliards d'EUR au titre des ressources propres de la BEI), par rapport à 54,3 milliards d'EUR (dont 53,3 milliards d'EUR au titre des ressources propres de la BEI) en 2022; ***note que les décaissements du FEI pour les investissements en capital-investissement se sont élevés à 139,7 millions d'EUR en 2023, contre 113,7 millions d'EUR en 2022;*** observe que, sur la base d'un modèle économique élaboré conjointement par le département «Analyses économiques» de la BEI et le Centre commun de recherche de la Commission, l'investissement global signé au sein de l'Union par le groupe BEI pour la seule année 2023 créera environ

1 460 000 nouveaux emplois dans l'EU-27 d'ici à 2027 et aura une incidence sur l'économie de l'Union correspondant à une augmentation de 1,03 point de pourcentage du PIB; ***invite le Groupe BEI à assurer une répartition géographique plus équilibrée des investissements afin de maximiser ses effets dans toutes les régions de l'Union pour promouvoir une croissance cohérente et inclusive dans l'ensemble de l'Union, en accordant une attention particulière aux régions sous-représentées et les moins développées;***

Or. en

Amendement 35
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que le total des décaissements s'élevait à 54,4 milliards d'EUR en 2023 (dont 53,4 milliards d'EUR au titre des ressources propres de la BEI), par rapport à 54,3 milliards d'EUR (dont 53,3 milliards d'EUR au titre des ressources propres de la BEI) en 2022; observe que, sur la base d'un modèle économique élaboré conjointement par le département «Analyses économiques» de la BEI et le Centre commun de recherche de la Commission, l'investissement global signé au sein de l'Union par le groupe BEI pour la seule année 2023 créera environ 1 460 000 nouveaux emplois dans l'EU-27 d'ici à 2027 et aura une incidence sur l'économie de l'Union correspondant à une augmentation de 1,03 point de pourcentage du PIB;	4. souligne que le total des décaissements s'élevait à 54,4 milliards d'EUR en 2023 (dont 53,4 milliards d'EUR au titre des ressources propres de la BEI), par rapport à 54,3 milliards d'EUR (dont 53,3 milliards d'EUR au titre des ressources propres de la BEI) en 2022; ***souligne toutefois que l'augmentation de la valeur nominale est nettement inférieure à l'indice d'inflation;*** observe que, sur la base d'un modèle économique élaboré conjointement par le département «Analyses économiques» de la BEI et le Centre commun de recherche de la Commission, l'investissement global signé au sein de l'Union par le groupe BEI pour la seule année 2023 créera environ 1 460 000 nouveaux emplois dans l'EU-27 d'ici à 2027 et aura une incidence sur l'économie de l'Union correspondant à une augmentation de 1,03 point de pourcentage du PIB;

Or. en

Amendement 36
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que le total des décaissements ***s'élevait à*** 54,4 milliards d'EUR en 2023 ***(***dont 53,4 milliards d'EUR ***au titre des*** ressources propres ***de la BEI)***, par rapport à 54,3 milliards d'EUR (dont 53,3 milliards d'EUR ***au titre des*** ressources propres ***de la BEI***) en 2022; ***observe*** que, sur la base d'un modèle économique élaboré ***conjointement*** par le département «Analyses économiques» de la BEI et le Centre commun de recherche de la Commission, l'investissement global ***signé au sein de*** l'Union ***par le groupe BEI pour la seule année*** 2023 ***créera*** environ 1 460 000 nouveaux emplois dans l'EU-27 d'ici à 2027 et ***aura une incidence sur l'économie*** de l'Union ***correspondant à une augmentation*** de 1,03 point de pourcentage ***du PIB***;	4. souligne que le total des décaissements ***de la BEI a atteint*** 54,4 milliards d'EUR en 2023***,*** dont 53,4 milliards d'EUR ***sur ses*** ressources propres, par rapport à 54,3 milliards d'EUR (dont 53,3 milliards d'EUR ***sur ses*** ressources propres) en 2022; ***note*** que, sur la base d'un modèle économique élaboré par le département «Analyses économiques» de la BEI et le Centre commun de recherche de la Commission, l'investissement global ***du Groupe BEI dans*** l'Union ***en*** 2023 ***devrait créer*** environ 1 460 000 nouveaux emplois dans l'EU-27 d'ici à 2027 et ***augmenter le PIB*** de l'Union de 1,03 point de pourcentage;

Or. en

Amendement 37
Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que le total des décaissements s'élevait à 54,4 milliards d'EUR en 2023 (dont 53,4 milliards d'EUR au titre des ressources propres de la BEI), par rapport à 54,3 milliards d'EUR	4. souligne que le total des décaissements s'élevait à 54,4 milliards d'EUR en 2023 (dont 53,4 milliards d'EUR au titre des ressources propres de la BEI), par rapport à 54,3 milliards d'EUR

(dont 53,3 milliards d'EUR au titre des ressources propres de la BEI) en 2022;observe que, sur la base d'un modèle économique élaboré conjointement par le département «Analyses économiques» de la BEI et le Centre commun de recherche de la Commission, l'investissement global signé au sein de l'Union par le groupe BEI pour la seule année 2023 ***créera*** environ ***1 460 000*** nouveaux emplois dans l'EU-27 d'ici à 2027 et ***aura*** une incidence sur l'économie de l'Union correspondant à une augmentation de 1,03 point de pourcentage du PIB;	(dont 53,3 milliards d'EUR au titre des ressources propres de la BEI) en 2022;observe que, sur la base d'un modèle économique élaboré conjointement par le département «Analyses économiques» de la BEI et le Centre commun de recherche de la Commission, l'investissement global signé au sein de l'Union par le groupe BEI pour la seule année 2023 ***pourrait potentiellement créer*** environ ***1 460 000*** nouveaux emplois dans l'EU-27 d'ici à 2027 et ***pourrait éventuellement avoir*** une incidence sur l'économie de l'Union correspondant à une augmentation de 1,03 point de pourcentage du PIB;

Or. fr

Amendement 38
Ondřej Knotek, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. rappelle que les statuts de la BEI exigent une représentation géographique équitable et que le recrutement des membres du personnel doit être fondée sur le mérite, mais qu'elle doit également tenir compte d'une représentation équitable des ressortissants des États membres; encourage la Banque à surveiller en permanence la représentation des ressortissants des États membres au sein de son personnel et à adapter le processus de recrutement en conséquence;

Or. en

Amendement 39
Ondřej Knotek, Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. est conscient que le Groupe BEI applique une politique stricte de lutte contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme;

Or. en

Amendement 40
Ondřej Knotek, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. se félicite de l'adoption, le 13 décembre 2023, du plan opérationnel 2024-2026 du groupe BEI, qui résume les priorités fixées et les activités à mener pour mettre en œuvre la stratégie du groupe BEI pour les trois prochaines années;	5. se félicite de l'adoption, le 13 décembre 2023, du plan opérationnel 2024-2026 du groupe BEI, qui résume les priorités fixées et les activités à mener pour mettre en œuvre la stratégie du groupe BEI pour les trois prochaines années; ***est conscient que pour augmenter les activités à haut risque et les mandats, il est nécessaire d'apporter un soutien efficace aux secteurs innovants et à plus forte valeur ajoutée;***

Or. en

Amendement 41
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. se félicite de l'adoption, le 13 décembre 2023, du plan	5. se félicite de l'adoption, le 13 décembre 2023, du plan

opérationnel 2024-2026 du groupe BEI, qui résume les priorités fixées et les activités à mener pour mettre en œuvre la stratégie du groupe BEI pour les trois prochaines années;	opérationnel 2024-2026 du groupe BEI, qui résume les priorités fixées et les activités à mener pour mettre en œuvre la stratégie du groupe BEI pour les trois prochaines années; ***demande la garantie de l'alignement sur les nouvelles conditions du marché, y compris la nécessité de réduire les formalités administratives et la réforme des politiques écologiques;***

Or. en

Amendement 42
Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. se félicite de l'adoption, le 13 décembre 2023, du plan opérationnel 2024-2026 du groupe BEI, qui résume les priorités fixées et les activités à mener pour mettre en œuvre la stratégie du groupe BEI pour les trois prochaines années;	5. se félicite de l'adoption, le 13 décembre 2023, du plan opérationnel 2024-2026 du groupe BEI, qui résume les priorités fixées et les activités à mener pour mettre en œuvre la stratégie du groupe BEI pour les trois prochaines années***, afin de lever les obstacles à l'accès au financement pour les PME***;

Or. ro

Amendement 43
Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. ***se félicite de*** l'adoption, le 13 décembre 2023, du plan opérationnel 2024-2026 du groupe BEI, qui résume les priorités fixées et les activités à mener pour mettre en œuvre la stratégie du groupe BEI pour les trois prochaines années;	5. ***note*** l'adoption, le 13 décembre 2023, du plan opérationnel 2024-2026 du groupe BEI, qui résume les priorités fixées et les activités à mener pour mettre en œuvre la stratégie du groupe BEI pour les trois prochaines années;

Or. fr

Amendement 44
Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. regrette que ces priorités soient alignées sur celles de l'Union, souvent extrêmement coûteuses et dont les effets nuisent à la compétitivité européenne comme le Pacte vert ou RePowerEU; rappelle également que la politique d'action extérieure de l'UE, crée des situations parfois contraires à l'intérêt européen (financement d'oligarques, de mouvements terroristes, etc.);

Or. fr

Amendement 45
Ondřej Knotek, Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. rappelle que le groupe BEI s'est vu attribuer 75 % (19,6 milliards d'EUR) de la garantie budgétaire de l'Union fournie au titre du règlement InvestEU[2]; souligne qu'au cours de la seule année 2023, la BEI a approuvé 30 opérations au titre d'InvestEU, pour un montant total de 9,1 milliards d'EUR;	6. rappelle que le groupe BEI s'est vu attribuer 75 % (19,6 milliards d'EUR) de la garantie budgétaire de l'Union fournie au titre du règlement InvestEU[2]; souligne qu'au cours de la seule année 2023, la BEI a approuvé 30 opérations au titre d'InvestEU, pour un montant total de 9,1 milliards d'EUR; ***est conscient que l'Union ne suit pas le rythme de ses concurrents et que des investissements, provenant en grande partie du secteur privé, sont nécessaires; estime que le fait de se concentrer sur les projets innovants, les jeunes pousses et les entreprises en***

expansion permettrait d'accroître la compétitivité et la croissance de l'Europe; observe que cela nécessite la mobilisation d'investissements privés; souligne que la BEI pourrait jouer un rôle plus important dans la réduction stratégique des risques au moyen de garanties, en encourageant la mobilisation d'investisseurs privés;

[2] Règlement (UE) 2021/523 du Parlement européen et du Conseil du 24 mars 2021 établissant le programme InvestEU et modifiant le règlement (UE) 2015/1017 (JO L 107 du 26.3.2021, p. 30, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/523/oj).

[2] Règlement (UE) 2021/523 du Parlement européen et du Conseil du 24 mars 2021 établissant le programme InvestEU et modifiant le règlement (UE) 2015/1017 (JO L 107 du 26.3.2021, p. 30, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/523/oj).

Or. en

Amendement 46
Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. rappelle que le groupe BEI s'est vu attribuer 75 % (19,6 milliards d'EUR) de la garantie budgétaire de l'Union fournie au titre du règlement InvestEU[2]; souligne qu'au cours de la seule année 2023, la BEI a approuvé 30 opérations au titre d'InvestEU, pour un montant total de 9,1 milliards d'EUR;	6. rappelle que le groupe BEI s'est vu attribuer 75 % (19,6 milliards d'EUR) de la garantie budgétaire de l'Union fournie au titre du règlement InvestEU[2]; souligne qu'au cours de la seule année 2023, la BEI a approuvé 30 opérations au titre d'InvestEU, pour un montant total de 9,1 milliards d'EUR; ***estime nécessaire d'augmenter le financement des PME d'au moins 15 %;***

[2] Règlement (UE) 2021/523 du Parlement européen et du Conseil du 24 mars 2021 établissant le programme InvestEU et modifiant le règlement (UE) 2015/1017 (JO L 107 du 26.3.2021, p. 30, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/523/oj).

[2] Règlement (UE) 2021/523 du Parlement européen et du Conseil du 24 mars 2021 établissant le programme InvestEU et modifiant le règlement (UE) 2015/1017 (JO L 107 du 26.3.2021, p. 30, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/523/oj).

Or. ro

Amendement 47
Tamás Deutsch, Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que les efforts de simplification doivent aller de pair avec un retour aux principes de subsidiarité et d'appropriation au niveau national; souligne que les États membres sont les mieux placés pour évaluer leurs propres priorités et qu'ils devraient avoir la possibilité de concevoir et de mettre en œuvre des instruments financiers sans ingérence indue de la part des organes de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 48
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la BEI gère six mandats au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) dans quatre États membres, signés en 2021 (Grèce et Italie), en 2022 (Roumanie) et en 2024 (Espagne), pour une valeur totale de 8,7 milliards d'EUR; comprend toutefois que l'introduction d'instruments fondés sur le «financement non lié aux coûts», qui ont considérablement augmenté en volume avec la FRR, augmente ***objectivement*** le risque d'erreurs et ***de mauvaise gestion, en particulier*** le double financement; invite ***la Commission et*** la BEI, ***en sa qualité de partenaire principal et de conseiller, à***	8. souligne que la BEI gère six mandats au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) dans quatre États membres, signés en 2021 (Grèce et Italie), en 2022 (Roumanie) et en 2024 (Espagne), pour une valeur totale de 8,7 milliards d'EUR; comprend toutefois que l'introduction d'instruments fondés sur le «financement non lié aux coûts», qui ont considérablement augmenté en volume avec la FRR, augmente le risque d'erreurs et le ***risque de*** double financement; ***exprime sa préoccupation quant à la transparence, à l'audit et au suivi de la mise en œuvre de la FRR;*** invite la BEI ***à***

s'abstenir de présenter de nouvelles propositions utilisant la FRR comme modèle pour définir des mécanismes de financement, y compris dans la ***proposition à venir de la Commission relative à un cadre financier pluriannuel pour l'après-2027***; réaffirme que la simplification recherchée par la BEI ne devrait pas se faire au prix d'un fléchissement de la qualité de la gestion des ressources de l'Union et d'une réduction des possibilités de contrôle visant à responsabiliser les acteurs concernés, comme le prévoient les traités;

coopérer avec les États membres pour faire face aux contraintes de capacité des gouvernements et au manque de compétences techniques afin de garantir que les ressources de la FRR sont gérées de la manière la plus efficace possible, ***en conformité avec les structures nationales et en respectant toutes les exigences en matière de rapports de la FRR, en particulier*** dans la ***mise en œuvre de projets d'investissement et de réformes***; réaffirme que la simplification recherchée par la BEI ne devrait pas se faire au prix d'un fléchissement de la qualité de la gestion des ressources de l'Union et d'une réduction des possibilités de contrôle visant à responsabiliser les acteurs concernés, comme le prévoient les traités;

Or. en

Amendement 49
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la BEI ***gère*** six mandats au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) dans quatre États membres, signés en 2021 (Grèce et Italie), ***en*** 2022 (Roumanie) et ***en*** 2024 (Espagne), pour ***une valeur totale*** de 8,7 milliards d'EUR; ***comprend toutefois*** que ***l'introduction*** d'instruments fondés sur le «financement non lié aux coûts», qui ***ont*** considérablement ***augmenté en volume*** avec la FRR, augmente ***objectivement*** le risque d'erreurs et de mauvaise gestion, en particulier le double financement; invite la Commission et la BEI, ***en sa qualité de partenaire principal et de conseiller, à s'abstenir de présenter de nouvelles propositions utilisant la FRR comme modèle pour définir des*** mécanismes de	8. souligne que la BEI ***supervise*** six mandats au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) dans quatre États membres, signés en 2021 (Grèce et Italie), 2022 (Roumanie) et 2024 (Espagne), pour ***un total*** de 8,7 milliards d'EUR; ***reconnaît*** que ***l'adoption*** d'instruments fondés sur le «financement non lié aux coûts», qui ***se sont*** considérablement ***développés*** avec la FRR, augmente ***intrinsèquement*** le risque d'erreurs et de mauvaise gestion, en particulier le double financement; invite ***instamment*** la Commission et la BEI, ***dans son rôle consultatif, à éviter de proposer de nouveaux*** mécanismes de financement ***sur le modèle de la FRR sans prendre de mesures correctives***, y compris dans ***le***

financement, y compris dans ***la proposition à venir de la Commission relative à un*** cadre financier pluriannuel pour l'après-2027***; réaffirme que la simplification recherchée par la BEI ne devrait pas se faire au prix d'un fléchissement de la qualité*** de la gestion des ressources de l'Union ***et d'une réduction des possibilités de contrôle visant à responsabiliser les acteurs concernés***, comme le prévoient les traités;

prochain cadre financier pluriannuel pour l'après-2027***; souligne que si la BEI cherche la simplification, elle ne doit pas compromettre l'intégrité*** de la gestion des ressources de l'Union ***ou la capacité à maintenir le contrôle et la responsabilité***, comme le prévoient les traités;

Or. en

Amendement 50
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. rappelle que les projets relevant du dispositif InvestEU pour une transition juste devraient contribuer à l'objectif de l'Union en matière de transition juste, à savoir, ne laisser personne de côté; souligne l'importance d'assurer l'additionnalité des garanties afin d'éviter d'exclure les projets financés par le secteur privé ou par le secteur public sans les garanties, et de donner la priorité aux projets qui, autrement, ne pourraient pas être mis en œuvre; constate l'absence d'une répartition géographique équilibrée des projets du dispositif InvestEU dans l'Union; invite la BEI à aligner ses financements dans le cadre d'InvestEU sur l'objectif principal du programme, à savoir contribuer à la convergence et à la cohésion socio-économiques de l'Union[1 bis];

[1 bis] amendement rédigé avec l'aide de Counter Balance

Or. en

Amendement 51
Tamás Deutsch, Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que la facilité pour la reprise et la résilience ne doit pas servir de modèle pour de futurs outils financiers centralisés qui contournent la souveraineté budgétaire des États membres; insiste pour que les futurs cadres respectent les compétences nationales, évitent la conditionnalité fondée sur l'alignement politique et soient fondés sur la responsabilité démocratique au niveau national;

Or. en

Amendement 52
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. prend acte du soutien continu de la BEI à la sécurité d'approvisionnement, qui consiste principalement à renforcer les réseaux électriques et les infrastructures transfrontalières, à réduire la demande d'énergie au moyen de projets d'efficacité énergétique et à encourager la production d'électricité à faible intensité de carbone; souligne que la BEI a soutenu de nouvelles dimensions de la sécurité énergétique, telles que la participation active de la demande et le stockage de l'énergie, et qu'elle a encouragé le développement d'un	9. prend acte du soutien continu de la BEI à la sécurité d'approvisionnement, qui consiste principalement à renforcer les réseaux électriques et les infrastructures transfrontalières, à réduire la demande d'énergie au moyen de projets d'efficacité énergétique et à encourager la production d'électricité à faible intensité de carbone; souligne que la BEI a soutenu de nouvelles dimensions de la sécurité énergétique, telles que la participation active de la demande et le stockage de l'énergie, et qu'elle a encouragé le développement d'un

approvisionnement durable en matières premières critiques nécessaires à la transition énergétique;	approvisionnement durable en matières premières critiques nécessaires à la transition énergétique; ***demande une analyse urgente de l'incidence réelle de ces projets mis en œuvre jusqu'à présent, en particulier de leurs effets sur la disponibilité et sur le coût de l'énergie et donc sur la compétitivité générale des entreprises européennes;***

Or. en

Amendement 53
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. prend acte du soutien continu de la BEI à la sécurité d'approvisionnement, qui consiste principalement à renforcer les réseaux électriques et les infrastructures transfrontalières, à réduire la demande d'énergie au moyen de projets d'efficacité énergétique et à encourager la production d'électricité à faible intensité de carbone; souligne que la BEI a soutenu de nouvelles dimensions de la sécurité énergétique, telles que la participation active de la demande et le stockage de l'énergie, et qu'elle a encouragé le développement d'un approvisionnement durable en matières premières critiques nécessaires à la transition énergétique;	9. prend acte du soutien continu de la BEI à la sécurité d'approvisionnement, qui consiste principalement à renforcer les réseaux électriques et les infrastructures transfrontalières, à réduire la demande d'énergie au moyen de projets d'efficacité énergétique et à encourager la production d'électricité à faible intensité de carbone; ***à ce titre, appelle la BEI à investir dans le réseau nucléaire existant et dans les prochaines générations de réacteurs, en vue de garantir une énergie propre et continue ;*** souligne que la BEI a soutenu de nouvelles dimensions de la sécurité énergétique, telles que la participation active de la demande et le stockage de l'énergie, et qu'elle a encouragé le développement d'un approvisionnement durable en matières premières critiques nécessaires à la transition énergétique;

Or. fr

Amendement 54
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. prend acte du soutien continu de la BEI à la sécurité d'approvisionnement, qui consiste principalement à renforcer les réseaux électriques et les infrastructures transfrontalières, à réduire la demande d'énergie au moyen de projets d'efficacité énergétique et à encourager la production d'électricité à faible intensité de carbone; ***souligne*** que la BEI ***a*** soutenu de nouvelles dimensions de la sécurité énergétique, telles que la participation active de la demande et le stockage de l'énergie, et qu'elle a encouragé le développement d'un approvisionnement durable en matières premières critiques nécessaires à la transition énergétique;	9. prend acte du soutien continu de la BEI à la sécurité d'approvisionnement, qui consiste principalement à renforcer les réseaux électriques et les infrastructures transfrontalières, à réduire la demande d'énergie au moyen de projets d'efficacité énergétique et à encourager la production d'électricité à faible intensité de carbone; ***se félicite*** que la BEI ***ait*** soutenu de nouvelles dimensions de la sécurité énergétique, telles que la participation active de la demande et le stockage de l'énergie, et qu'elle a encouragé le développement d'un approvisionnement durable en matières premières critiques nécessaires à la transition énergétique;

Or. en

Amendement 55
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. renouvelle son appel à lutter contre la précarité énergétique et rappelle que la crise énergétique alimente les pressions inflationnistes, accroît l'insécurité alimentaire et réduit les budgets des ménages, et invite la BEI à utiliser le mécanisme pour une transition juste et le Fonds pour la modernisation afin de soutenir les régions et les populations les plus touchées par la transition énergétique; est conscient que de nombreux secteurs sont confrontés à des difficultés croissantes	10. renouvelle son appel à lutter contre la précarité énergétique et ***souligne la nécessité d'une transition énergétique équitable et inclusive;*** rappelle que la crise énergétique alimente les pressions inflationnistes, accroît l'insécurité alimentaire et réduit les budgets des ménages, et invite la BEI à utiliser le mécanisme pour une transition juste et le Fonds pour la modernisation afin de soutenir les régions et les populations les plus touchées par la transition énergétique;

en raison de l'effet conjoint de l'adaptation aux objectifs du pacte vert et des conséquences de la crise énergétique et de la hausse de l'inflation; invite la BEI à intensifier ses efforts afin de réduire le coût du capital des technologies propres;

souligne qu'il est important d'utiliser le mécanisme de transition juste pour soutenir les travailleurs et les régions touchées par l'élimination progressive des combustibles fossiles, en garantissant l'accès à la reconversion et à des emplois de qualité; est conscient que de nombreux secteurs sont confrontés à des difficultés croissantes en raison de l'effet conjoint de l'adaptation aux objectifs du pacte vert et des conséquences de la crise énergétique et de la hausse de l'inflation; ***souligne que pour accélérer le déploiement des technologies innovantes à faible teneur en carbone, il faut ramener leurs coûts à un niveau compétitif par rapport aux combustibles fossiles;*** invite la BEI à intensifier ses efforts afin de réduire le coût du capital des technologies propres***, en réduisant le risque des investissements qui sont également essentiels à l'amélioration de la compétitivité et de l'indépendance énergétique et en attirant ainsi les investissements du secteur privé***; ***invite la BEI à donner la priorité au financement de projets d'énergie renouvelable décentralisés, en particulier les initiatives menées par les communautés, et à introduire des garanties sociales assurant que les investissements dans l'énergie propre n'entraînent pas d'augmentation des prix de l'énergie pour les consommateurs vulnérables;***

Or. en

Amendement 56
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. renouvelle son appel à lutter contre la précarité énergétique et rappelle que la crise énergétique alimente les pressions	10. renouvelle son appel à lutter contre la précarité énergétique et rappelle que la crise énergétique alimente les pressions

inflationnistes, accroît l'insécurité alimentaire et réduit les budgets des ménages, et invite la BEI à utiliser le mécanisme pour une transition juste et le Fonds pour la modernisation afin de soutenir les régions et les populations les plus touchées par la transition énergétique; est conscient que de nombreux secteurs sont confrontés à des difficultés croissantes en raison de l'effet conjoint de l'adaptation aux objectifs du pacte vert et des conséquences de la crise énergétique et de la hausse de l'inflation; invite la BEI à intensifier ses efforts afin de réduire le coût du capital des technologies propres;	inflationnistes, accroît l'insécurité alimentaire et réduit les budgets des ménages, et invite la BEI à utiliser le mécanisme pour une transition juste et le Fonds pour la modernisation afin de soutenir les régions et les populations les plus touchées par la transition énergétique; est conscient que de nombreux secteurs sont confrontés à des difficultés croissantes en raison de l'effet conjoint de l'adaptation aux objectifs du pacte vert et des conséquences de la crise énergétique et de la hausse de l'inflation; invite la BEI à intensifier ses efforts afin de réduire le coût du capital des technologies propres ***et à s'adapter d'urgence à la réforme en cours des politiques écologiques***;
	Or. en

Amendement 57
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***renouvelle son appel à*** lutter contre la précarité énergétique et ***rappelle*** que la crise énergétique ***alimente les pressions inflationnistes***, accroît l'insécurité alimentaire et ***réduit*** les budgets des ménages***, et invite*** la BEI à ***utiliser le*** mécanisme pour une transition juste et ***le*** Fonds pour la modernisation afin de soutenir les régions et les populations les plus touchées par la transition énergétique; ***est conscient*** que de nombreux secteurs sont confrontés à des difficultés ***croissantes en raison de l'effet conjoint*** de l'adaptation aux objectifs du pacte vert et des ***conséquences*** de la crise énergétique et ***de la hausse*** de l'inflation; ***invite*** la BEI ***à intensifier*** ses efforts afin de réduire le coût du capital ***des*** technologies propres;	10. ***réaffirme la nécessité de*** lutter contre la précarité énergétique et ***reconnaît*** que la crise énergétique ***exacerbe l'inflation***, accroît l'insécurité alimentaire et ***pèse sur*** les budgets des ménages***; encourage*** la BEI à ***tirer parti du*** mécanisme pour une transition juste et ***du*** Fonds pour la modernisation afin de soutenir les régions et les populations les plus touchées par la transition énergétique; ***reconnaît*** que de nombreux secteurs sont confrontés à des difficultés ***dues aux effets combinés*** de l'adaptation aux objectifs du pacte vert et des ***répercussions*** de la crise énergétique et de l'inflation ; ***demande instamment à*** la BEI ***d'intensifier*** ses efforts afin de réduire le coût du capital ***pour les*** technologies propres ;

Or. en

Amendement 58
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. rappelle que le renforcement de la précarité énergétique ces dernières années est la conséquence de mauvais choix politiques européens, notamment concernant les choix d'approvisionnement de l'Europe, en particulier depuis la Guerre en Ukraine;

Or. fr

Amendement 59
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. relève qu'en juillet 2023, le groupe BEI a porté les objectifs de financement de l'engagement, de 30,0 milliards d'EUR annoncés en octobre 2022, à 45,0 milliards d'EUR (REPowerEU +) jusqu'en 2027, afin d'intensifier ses efforts pour soutenir la sécurité énergétique de l'Union;	11. ***reconnaît que le plan REPowerEU est le nouvel élément crucial de la réponse politique de l'Union à la crise énergétique;*** relève qu'en juillet 2023, le groupe BEI a porté les objectifs de financement de l'engagement, de 30,0 milliards d'EUR annoncés en octobre 2022, à 45,0 milliards d'EUR (REPowerEU +) jusqu'en 2027, afin d'intensifier ses efforts pour soutenir la sécurité énergétique de l'Union;

Or. en

Amendement 60
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. relève qu'en juillet 2023, le groupe BEI a porté les objectifs de financement de l'engagement, de 30,0 milliards d'EUR annoncés en octobre 2022, à 45,0 milliards d'EUR (REPowerEU +) jusqu'en 2027, afin d'intensifier ses efforts pour soutenir la sécurité énergétique de l'Union;	11. relève qu'en juillet 2023, le groupe BEI a porté les objectifs de financement de l'engagement, de 30,0 milliards d'EUR annoncés en octobre 2022, à 45,0 milliards d'EUR (REPowerEU +) jusqu'en 2027, afin d'intensifier ses efforts pour soutenir la sécurité énergétique de l'Union; ***demande une vue d'ensemble claire des possibilités de double financement des projets énergétiques;***

Or. en

Amendement 61
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. rappelle que le cadre d'alignement sur l'accord de Paris pour les contreparties de la BEI vise à garantir que les projets financés soient alignés sur l'accord de Paris; invite la BEI à mettre fin aux exemptions prévues par le cadre et à appliquer les règles à tous les promoteurs afin de stimuler la compétitivité des marchés des énergies renouvelables et des technologies propres[1 bis];
	[1 bis] Amendement rédigé avec l'aide de Counter Balance

Or. en

Amendement 62
Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne qu'en 2023, la BEI a fourni environ 21,4 milliards d'EUR de financement pour des projets liés à l'énergie, dont environ 19,8 milliards d'EUR dans l'Union et 1,6 milliard d'EUR en dehors de l'Union;	12. souligne qu'en 2023, la BEI a fourni environ 21,4 milliards d'EUR de financement pour des projets liés à l'énergie, dont environ 19,8 milliards d'EUR dans l'Union et 1,6 milliard d'EUR en dehors de l'Union; ***estime qu'il est nécessaire d'accroître le financement des projets énergétiques, mais aussi d'améliorer l'efficacité des investissements;***

Or. ro

Amendement 63
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. réaffirme que tous les financements de la BEI doivent être pleinement alignés sur l'accord de Paris et sur les objectifs de l'Union du paquet «Ajustement à l'objectif 55»; invite la BEI à mettre rapidement fin aux financements liés aux combustibles fossiles en annulant tout soutien direct ou indirect aux infrastructures liées aux combustibles fossiles, y compris les projets liés au gaz, d'ici 2025 au plus tard; souligne la nécessité d'une diligence raisonnable rigoureuse pour empêcher le financement de tout nouvel essor des combustibles

fossiles par des intermédiaires financiers;

Or. en

Amendement 64
Ondřej Knotek, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne l'importance de l'offre conjointe d'assistance technique compétente et de soutien financier innovant de la BEI, et encourage la Banque à élargir la gamme de produits de financement innovante proposée aux opérateurs économiques, afin d'aller au-delà de l'offre standard du marché;

Or. en

Amendement 65
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. estime que l'hydrogène et ses dérivés, en particulier lorsqu'ils sont obtenus à partir de sources renouvelables, peuvent jouer un rôle dans la réalisation des objectifs de décarbonation de l'Union et dans la réduction de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles; invite la BEI à jouer un rôle clé dans la mobilisation des investissements privés;	13. estime que l'hydrogène et ses dérivés, en particulier lorsqu'ils sont obtenus à partir de sources renouvelables, peuvent jouer un rôle dans la réalisation des objectifs de décarbonation de l'Union et dans la réduction de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles; invite la BEI à jouer un rôle clé dans la mobilisation des investissements privés ***qui sont essentiels à l'augmentation de la production d'hydrogène dans l'Union, tout en garantissant la neutralité technologique et en soutenant une gamme variée de solutions innovantes pour la***

décarbonation;

Or. en

Amendement 66
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***estime*** que l'hydrogène et ses dérivés, en particulier lorsqu'ils sont obtenus à partir de sources renouvelables, peuvent jouer un rôle dans la réalisation des objectifs de décarbonation de l'Union et dans la réduction de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles; invite la BEI à jouer un rôle clé dans la mobilisation des investissements privés;	13. ***note*** que l'hydrogène et ses dérivés, en particulier lorsqu'ils sont obtenus à partir de sources renouvelables, peuvent jouer un rôle dans la réalisation des objectifs de décarbonation de l'Union et dans la réduction de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles; invite la BEI à jouer un rôle clé dans la mobilisation des investissements privés***, y compris dans la poursuite de la recherche scientifique visant à améliorer et à stabiliser l'efficacité de la technologie de l'hydrogène***;

Or. en

Amendement 67
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. estime que l'hydrogène et ses dérivés, en particulier lorsqu'ils sont obtenus à partir de sources renouvelables, peuvent jouer un rôle dans la réalisation des objectifs de décarbonation de l'Union et dans la réduction de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles; invite la BEI à jouer un rôle clé dans la mobilisation des investissements privés;	13. estime que l'hydrogène et ses dérivés, en particulier lorsqu'ils sont obtenus à partir de sources renouvelables, peuvent jouer un rôle dans la réalisation des objectifs de décarbonation de l'Union et dans la réduction de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles; invite la BEI à jouer un rôle clé dans la mobilisation des investissements privés***, tout en***

continuant à étudier le rapport coût-efficacité de ces projets du point de vue du processus du cycle total;

Or. en

Amendement 68
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. estime que l'hydrogène et ses dérivés, en particulier lorsqu'ils ***sont obtenus à partir de sources*** renouvelables, peuvent ***jouer un rôle dans la réalisation des*** objectifs de décarbonation de l'Union et ***dans la réduction de*** la dépendance à l'égard des combustibles fossiles; invite la BEI à jouer un rôle ***clé*** dans la mobilisation des investissements privés;	13. estime que l'hydrogène et ses dérivés, en particulier lorsqu'ils ***proviennent d'énergies*** renouvelables, peuvent ***contribuer de manière significative aux*** objectifs de décarbonation de l'Union et ***réduire*** la dépendance à l'égard des combustibles fossiles; invite ***instamment*** la BEI à jouer un rôle ***de premier plan*** dans la mobilisation des investissements privés ***dans ce domaine***;

Or. en

Amendement 69
Tamás Deutsch, Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. réaffirme que les États membres disposent du droit souverain de déterminer leur bouquet énergétique national et de poursuivre des stratégies énergétiques adaptées à leurs réalités économiques, géographiques et sociales; insiste sur le fait que le soutien de la BEI ne doit pas être utilisé pour promouvoir des modèles de transition écologique

uniformes qui ne tiennent pas compte des besoins nationaux en matière de sécurité énergétique ou qui occasionnent des coûts disproportionnés aux citoyens;

Or. en

Amendement 70
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. se félicite du rôle important que joue le Groupe BEI dans le soutien à la politique de défense et de sécurité de l'Union en finançant des projets qui renforcent l'autonomie stratégique et la résilience de l'Union; souligne l'importance des capacités d'investissement de la BEI, qui soutiennent des initiatives contribuant à renforcer l'industrie de la défense de l'Union, à faire progresser les infrastructures de cybersécurité et à promouvoir l'innovation dans les technologies de défense essentielles;

Or. en

Amendement 71
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne qu'en mai 2024, le conseil d'administration de la BEI a approuvé le plan d'action du groupe BEI en matière de sécurité et de défense afin de renforcer le soutien à l'industrie de la sécurité et de la	14. souligne qu'en mai 2024, le conseil d'administration de la BEI a approuvé le plan d'action du groupe BEI en matière de sécurité et de défense afin de renforcer le soutien à l'industrie de la sécurité et de la

défense de l'Union; souligne que ***la*** BEI apporte son soutien aux PME et aux jeunes pousses innovantes dans le secteur de la sécurité et de la défense en vertu du principe du «double usage», en retenant le critère de l'«usage civil plausible», mais en supprimant le critère du chiffre d'affaires;	défense de l'Union; souligne que ***le Groupe*** BEI apporte son soutien aux PME et aux jeunes pousses innovantes dans le secteur de la sécurité et de la défense en vertu du principe du «double usage», en retenant le critère de l'«usage civil plausible», mais en supprimant le critère du chiffre d'affaires; ***se félicite que la BEI continue à jouer un rôle accru dans le renforcement de la sécurité de l'Europe au moyen d'investissements ciblés dans les infrastructures civiles et de défense; souligne la nécessité d'investissements stratégiques dans des technologies qui servent à la fois des objectifs civils et de défense, conformément aux objectifs plus larges de l'Union visant à promouvoir l'innovation et à renforcer la sécurité de l'Union; appelle ensuite à une allocation de fonds propres dédiée à la défense et à un nouvel ajustement du champ des investissements éligibles pour répondre au rôle ambitieux de contribution à la paix et à la sécurité de l'Europe que le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne à l'horizon 2030 assigne au groupe BEI;***
	Or. en

Amendement 72
Ondřej Knotek, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne qu'en mai 2024, le conseil d'administration de la BEI a approuvé le plan d'action du groupe BEI en matière de sécurité et de défense afin de renforcer le soutien à l'industrie de la sécurité et de la défense de l'Union; souligne que la BEI apporte son soutien aux PME et aux jeunes pousses innovantes dans le secteur de la sécurité et de la défense en vertu du principe du «double usage», en retenant le	14. souligne qu'en mai 2024, le conseil d'administration de la BEI a approuvé le plan d'action du groupe BEI en matière de sécurité et de défense afin de renforcer le soutien à l'industrie de la sécurité et de la défense de l'Union; souligne que la BEI apporte son soutien aux PME et aux jeunes pousses innovantes dans le secteur de la sécurité et de la défense en vertu du principe du «double usage», en retenant le

critère de l'«usage civil plausible», mais en supprimant le critère du chiffre d'affaires;	critère de l'«usage civil plausible», mais en supprimant le critère du chiffre d'affaires; ***note que les ressources allouées au soutien du secteur de la défense et de la sécurité proviennent principalement du Fonds européen de la défense (FED) pour 8 milliards d'EUR, de l'initiative stratégique pour la sécurité (ISS) de la BEI pour 8 milliards d'EUR et du programme pour l'industrie européenne de la défense pour 1,5 milliard d'EUR;***
	Or. en

Amendement 73
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne qu'en mai 2024, le conseil d'administration de la BEI a approuvé le plan d'action du groupe BEI en matière de sécurité et de défense afin de renforcer le soutien à l'industrie de la sécurité et de la défense de l'Union; souligne que la BEI apporte son soutien aux PME et aux jeunes pousses innovantes dans le secteur de la sécurité et de la défense en vertu du principe du «double usage», en retenant le critère de l'«usage civil plausible», mais en supprimant le critère du chiffre d'affaires;	14. souligne qu'en mai 2024, le conseil d'administration de la BEI a approuvé le plan d'action du groupe BEI en matière de sécurité et de défense afin de renforcer le soutien à l'industrie de la sécurité et de la défense de l'Union ***et se félicite que, dans la récente déclaration de mars 2025, le Groupe BEI ait annoncé un nouvel élargissement de ces conditions d'éligibilité***; souligne que la BEI apporte son soutien aux PME et aux jeunes pousses innovantes dans le secteur de la sécurité et de la défense en vertu du principe du «double usage», en retenant le critère de l'«usage civil plausible», mais en supprimant le critère du chiffre d'affaires;
	Or. en

Amendement 74
Maria Grapini

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne qu'en mai 2024, le conseil d'administration de la BEI a approuvé le plan d'action du groupe BEI en matière de sécurité et de défense afin de renforcer le soutien à l'industrie de la sécurité et de la défense de l'Union; souligne que la BEI apporte son soutien aux PME et aux jeunes pousses innovantes dans le secteur de la sécurité et de la défense en vertu du principe du «double usage», en retenant le critère de l' «usage civil plausible», mais en supprimant le critère du chiffre d'affaires;	14. souligne qu'en mai 2024, le conseil d'administration de la BEI a approuvé le plan d'action du groupe BEI en matière de sécurité et de défense afin de renforcer le soutien à l'industrie de la sécurité et de la défense de l'Union; souligne que la BEI apporte son soutien aux PME et aux jeunes pousses innovantes dans le secteur de la sécurité et de la défense en vertu du principe du «double usage», en retenant le critère de l' «usage civil plausible», mais en supprimant le critère du chiffre d'affaires; ***considère qu'il est nécessaire d'accroître la flexibilité des prêts aux PME;***

Or. ro

Amendement 75
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne qu'en mai 2024, le conseil d'administration de la BEI a approuvé le plan d'action du groupe BEI en matière de sécurité et de défense afin de renforcer le soutien à l'industrie de la sécurité et de la défense de l'Union; ***souligne*** que ***la BEI apporte son*** soutien aux PME et aux jeunes pousses innovantes dans le secteur de la sécurité et de la défense en vertu du principe du «double usage», en ***retenant*** le critère de l'«usage civil plausible»***, mais*** en supprimant le critère du chiffre d'affaires;	14. souligne qu'en mai 2024, le conseil d'administration de la BEI a approuvé le plan d'action du groupe BEI en matière de sécurité et de défense afin de renforcer le soutien à l'industrie de la sécurité et de la défense de l'Union; ***note avec satisfaction*** que ***le*** soutien ***de la BEI est étendu*** aux PME et aux jeunes pousses innovantes dans le secteur de la sécurité et de la défense en vertu du principe du «double usage», en ***maintenant*** le critère de l'«usage civil plausible» ***tout*** en supprimant le critère du chiffre d'affaires;

Or. en

Amendement 76
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***souligne*** qu'en mai 2024, le conseil d'administration de la BEI ***a*** approuvé le plan d'action du groupe BEI en matière de sécurité et de défense afin de renforcer le soutien à l'industrie de la sécurité et de la défense de l'Union; souligne que la BEI apporte son soutien aux PME et aux jeunes pousses innovantes dans le secteur de la sécurité et de la défense en vertu du principe du «double usage», en retenant le critère de l'«usage civil plausible», mais en supprimant le critère du chiffre d'affaires;	14. ***se félicite*** qu'en mai 2024, le conseil d'administration de la BEI ***ait*** approuvé le plan d'action du groupe BEI en matière de sécurité et de défense afin de renforcer le soutien à l'industrie de la sécurité et de la défense de l'Union; souligne que la BEI apporte son soutien aux PME et aux jeunes pousses innovantes dans le secteur de la sécurité et de la défense en vertu du principe du «double usage», en retenant le critère de l'«usage civil plausible», mais en supprimant le critère du chiffre d'affaires;

Or. en

Amendement 77
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. se félicite de la nouvelle prorogation des critères d'éligibilité du groupe BEI concernant les biens à double usage; salue l'initiative stratégique européenne en matière de sécurité lancée en 2022 par le Groupe BEI, qui vise à soutenir l'innovation dans le domaine des technologies à double usage; souligne que les investissements de la BEI devraient se concentrer sur des projets innovants et non sur des produits consommables tels que les munitions, et que l'augmentation des investissements de la BEI dans le secteur de la défense peut encourager les

banques commerciales à investir dans ce secteur; invite le Groupe BEI à procéder à un examen de l'incidence de la prorogation de sa politique en matière de biens à double usage et insiste sur le fait que toute nouvelle prorogation des prêts dans ce secteur ne devrait se faire que si elle n'a pas d'effets négatifs sur les coûts de financement globaux de la banque ou sur sa réserve d'investissement, ni sur la contribution au financement des investissements nécessaires pour permettre à l'Union d'atteindre ses objectifs climatiques;

Or. en

Amendement 78
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. rappelle qu'en 2022, la BEI a adopté une liste consolidée des exclusions de la Banque, qui s'applique à toutes les opérations, directes ou intermédiées, empêchant le financement de biens à usage militaire tels que les armes et les munitions; se fait l'écho de l'appel lancé par plusieurs organisations de la société civile en faveur d'une diminution des dépenses en matière de défense; est préoccupé par le fait que l'extension de la définition du principe de «double usage» conduit la BEI à financer le secteur militaire, ce qui va au-delà de ses objectifs fondamentaux[3 bis];

[3 bis] https://www.eib.org/fr/publications/eib-eligibility-excluded-activities-and-excluded-sectors-list

Or. en

Amendement 79
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. rappelle que la BEI devrait agir en fonction de ses principaux objectifs de politique publique, tels que le financement de l'action climatique, la durabilité environnementale et la cohésion économique et sociale, et que la priorité devrait être de financer des projets qui vont dans le sens d'une amélioration de l'environnement et de la société, en s'attaquant à la crise du coût de la vie et à la situation d'urgence climatique;

Or. en

Amendement 80
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne la valeur ajoutée des mesures innovantes que la BEI a adoptées pour accélérer les investissements dans la sécurité et la défense, ainsi que du «guichet unique», qui sert de point d'entrée unique pour les clients et les parties prenantes externes, auxquels elle fournit une assistance spécialisée pour faciliter l'accès au soutien du groupe BEI;	15. souligne la valeur ajoutée des mesures innovantes que la BEI a adoptées pour accélérer les investissements dans la sécurité et la défense, ainsi que du «guichet unique», qui sert de point d'entrée unique pour les clients et les parties prenantes externes, auxquels elle fournit une assistance spécialisée pour faciliter l'accès au soutien du groupe BEI; ***encourage la BEI à poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de mesures visant à simplifier les procédures pour les clients et à accélérer davantage les processus d'investissement;***

Or. en

Amendement 81
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne la valeur ajoutée des mesures innovantes que la BEI a adoptées pour accélérer les investissements dans la sécurité et la défense, ainsi que du «guichet unique», qui sert de point d'entrée unique pour les clients et les parties prenantes externes, auxquels elle fournit une assistance spécialisée pour faciliter l'accès au soutien du groupe BEI;	15. souligne la valeur ajoutée des mesures innovantes que la BEI a adoptées pour accélérer les investissements dans la sécurité et la défense, ainsi que du «guichet unique», qui sert de point d'entrée unique pour les clients et les parties prenantes externes, auxquels elle fournit une assistance spécialisée pour faciliter l'accès au soutien du groupe BEI; ***demande qu'une présentation détaillée de ces «mesures innovantes» soit approuvée par l'ensemble des institutions européennes et par les États membres;***

Or. en

Amendement 82
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***souligne la valeur ajoutée des*** mesures innovantes que la BEI a adoptées pour accélérer les investissements dans la sécurité et la défense***, ainsi que du «guichet unique», qui sert de point d'entrée unique pour les clients et les parties prenantes externes, auxquels elle fournit une assistance spécialisée pour faciliter l'accès au soutien du groupe BEI***;	15. ***regrette les*** mesures innovantes que la BEI a adoptées pour accélérer les investissements dans la sécurité et la défense***; invite la BEI à maintenir ses politiques et à accorder des prêts d'une manière qui garantisse le maintien de la note AAA***;

Or. en

Amendement 83
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite la BEI à renforcer encore les synergies avec les programmes de défense de l'Union, en s'alignant plus étroitement sur les initiatives menées à l'échelle de l'Union; attire l'attention de la Banque sur la nécessité de veiller à ce que ses investissements complètent les objectifs plus larges de la politique de défense de l'Union et contribuent à la réalisation d'économies d'échelle dans les capacités de défense européennes;

Or. en

Amendement 84
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. demande à la BEI de se concentrer davantage sur le renforcement de la sécurité et de la résilience régionales, en particulier en Europe de l'Est et dans la région méditerranéenne, afin d'améliorer la cohésion et la solidarité dans l'ensemble de l'Union, et souligne le rôle important que la Banque peut jouer dans la création d'une infrastructure qui soutient la sécurité régionale et favorise une plus grande coopération entre les États membres de l'Union dans le domaine de la défense;

Or. en

Amendement 85
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***est conscient*** qu'en juin 2023, la BEI a approuvé une augmentation du financement de l'initiative stratégique européenne en matière de sécurité pour les investissements dans la sécurité dans l'Union, qui est passé de 6,0 milliards d'EUR à 8,0 milliards d'EUR pour la période 2022-2027, y compris dans les secteurs de l'espace et de la cybersécurité; encourage la BEI à renforcer les partenariats institutionnels avec l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial et d'autres partenaires potentiellement concernés;	16. ***note avec satisfaction*** qu'en juin 2023, la BEI a approuvé une augmentation du financement de l'initiative stratégique européenne en matière de sécurité pour les investissements dans la sécurité dans l'Union, qui est passé de 6,0 milliards d'EUR à 8,0 milliards d'EUR pour la période 2022-2027, y compris dans les secteurs de l'espace et de la cybersécurité; encourage la BEI à renforcer les partenariats institutionnels avec l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial et d'autres partenaires potentiellement concernés;

Or. en

Amendement 86
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. est conscient qu'en juin 2023, la BEI a approuvé une augmentation du financement de l'initiative stratégique européenne en matière de sécurité pour les investissements dans la sécurité dans l'Union, qui est passé de 6,0 milliards d'EUR à 8,0 milliards d'EUR pour la période 2022-2027, y compris dans les secteurs de l'espace et de la cybersécurité;	16. est conscient qu'en juin 2023, la BEI a approuvé une augmentation du financement de l'initiative stratégique européenne en matière de sécurité pour les investissements dans la sécurité dans l'Union, qui est passé de 6,0 milliards d'EUR à 8,0 milliards d'EUR pour la période 2022-2027, y compris dans les secteurs de l'espace et de la cybersécurité;

encourage la BEI à renforcer les partenariats institutionnels avec l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial et d'autres partenaires potentiellement concernés;	encourage la BEI à renforcer les partenariats institutionnels avec l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial et d'autres partenaires potentiellement concernés***, conformément aux règles de concurrence de l'Union***;

Or. en

Amendement 87
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***est conscient*** qu'en juin 2023, la BEI a approuvé une augmentation du financement de l'initiative stratégique européenne en matière de sécurité pour les investissements dans la sécurité dans l'Union, qui est passé de 6,0 milliards d'EUR à 8,0 milliards d'EUR pour la période 2022-2027, y compris dans les secteurs de l'espace et de la cybersécurité; encourage la BEI à renforcer les partenariats institutionnels avec l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial et d'autres partenaires potentiellement concernés;	16. ***note*** qu'en juin 2023, la BEI a approuvé une augmentation du financement de l'initiative stratégique européenne en matière de sécurité pour les investissements dans la sécurité dans l'Union, qui est passé de 6,0 milliards d'EUR à 8,0 milliards d'EUR pour la période 2022-2027, y compris dans les secteurs de l'espace et de la cybersécurité; encourage la BEI à renforcer les partenariats institutionnels avec l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial et d'autres partenaires potentiellement concernés;

Or. en

Amendement 88
Ondřej Knotek, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. salue la coopération de la BEI avec l'Agence européenne de défense et se félicite de la signature, le 3 octobre 2024,	17. salue la coopération de la BEI avec l'Agence européenne de défense et se félicite de la signature, le 3 octobre 2024,

d'une mise à jour du protocole d'accord entre les deux organes;	d'une mise à jour du protocole d'accord entre les deux organes ***qui permettra d'identifier conjointement les besoins de financement et de mieux soutenir la recherche, le développement et l'innovation (RDI) dans le domaine de la sécurité et de la défense dans l'Union***;

Or. en

Amendement 89
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. salue la coopération de la BEI avec ***l'Agence européenne de défense*** et se félicite de la signature, le 3 octobre 2024, d'une mise à jour du protocole d'accord entre les deux organes;	17. ***se félicite de la coopération avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les gouvernements de l'Union, l'Agence européenne de défense (AED) et le Fonds d'innovation de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN);*** salue ***particulièrement*** la coopération de la BEI avec ***l'AED*** et se félicite de la signature, le 3 octobre 2024, d'une mise à jour du protocole d'accord entre les deux organes;

Or. en

Amendement 90
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. salue la coopération ***de la*** BEI avec l'Agence européenne de défense et se félicite de la signature, le 3 octobre 2024, d'une mise à jour du protocole d'accord ***entre les deux organes***;	17. salue la coopération ***du Groupe*** BEI avec ***le Fonds d'innovation de l'OTAN et*** l'Agence européenne de défense et se félicite de la signature, le 3 octobre 2024, d'une mise à jour du

	protocole d'accord ***avec cette dernière pour renforcer encore ces partenariats stratégiques***;

Or. en

Amendement 91
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***salue*** la coopération de la BEI avec l'Agence européenne de défense et ***se félicite de*** la signature, le 3 octobre 2024, d'une mise à jour du protocole d'accord entre les deux organes;	17. ***note*** la coopération de la BEI avec l'Agence européenne de défense et la signature, le 3 octobre 2024, d'une mise à jour du protocole d'accord entre les deux organes;

Or. fr

Amendement 92
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. salue la coopération de la BEI avec l'Agence européenne de défense et se félicite de la signature, le 3 octobre 2024, d'une mise à jour du protocole d'accord entre les deux organes;	***supprimé***

Or. en

Amendement 93
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne le rôle important et croissant joué par la BEI dans l'octroi de financements et la mobilisation d'investissements privés pour la sécurité et la défense, en particulier à la suite de l'invasion à grande échelle illégale, non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Russie en février 2022; apprécie que la sécurité et la défense figurent parmi les principales priorités de la Banque dans sa feuille de route stratégique pour 2024-27;

Or. en

Amendement 94
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. se félicite de l'adoption du plan d'action pour la sécurité et la défense en mai 2024, qui adapte la politique de prêt de la BEI afin de renforcer ses financements en faveur de l'industrie européenne de la sécurité et de la défense; se félicite, à cet égard, de l'abandon du «test de revenus» pour les biens et les infrastructures à double usage, de l'ouverture de ses lignes de crédit dédiées aux PME et aux entreprises qui jouent un rôle actif dans la politique de sécurité et de défense, et de la mise en place d'un guichet unique et d'un groupe de travail pour rationaliser l'accès et accélérer le déploiement des financements disponibles dans le cadre de l'initiative stratégique pour la sécurité européenne (ISSE);

Or. en

Amendement 95
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quater. souligne l'importance des PME, des jeunes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire dans l'industrie de la sécurité et de la défense et dans le développement d'un marché européen commun de la défense; estime que les petits acteurs jouent un rôle crucial dans le renforcement de la capacité et de l'autonomie de l'Union pour mettre au point des produits de défense innovants; encourage la BEI à soutenir davantage la coopération transfrontière en matière de recherche et de développement (R&D), notamment en ouvrant la voie à la participation des petits acteurs aux chaînes d'approvisionnement de la défense;

Or. en

Amendement 96
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quinquies. se félicite de la décision prise par le Conseil des gouverneurs en juillet 2024 d'augmenter le ratio d'endettement de la Banque de 250 % à 290 %, ce qui permettra d'accroître les investissements dans des domaines d'importance stratégique, notamment en matière de sécurité et de défense;

Or. en

Amendement 97
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 17 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 sexies. encourage la BEI à continuer de renforcer les partenariats et la collaboration avec les principales parties prenantes, telles que les ministères de la Défense des États membres, la Commission européenne, l'Agence européenne de défense, l'Agence spatiale européenne, les banques de promotion nationales et l'OTAN, en vue d'accroître les effets, les synergies et la complémentarité; souligne en outre l'importance d'explorer la coopération avec le Fonds d'innovation de l'OTAN afin d'améliorer l'accès au financement pour les jeunes pousses technologiques, parallèlement au déploiement du mécanisme de fonds propres pour la défense du FEI;

Or. en

Amendement 98
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 17 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 septies. se félicite de la décision du conseil d'administration de la BEI du 21 mars 2025 d'élargir les possibilités de financement de la Banque en faveur de l'industrie et des infrastructures européennes de sécurité et de défense, en veillant à ce que les activités exclues aient une portée aussi limitée que possible; se

félicite en outre de l'intégration de l'initiative stratégique pour la sécurité européenne (ISSE) de la BEI, d'un montant de 8 milliards d'EUR, dans un objectif de politique publique transversal et permanent, et de la suppression d'un plafond prédéfini pour les financements dans ce domaine; estime que ces mesures permettront à la Banque de répondre aux besoins d'investissement en matière de sécurité et de défense, tout en préservant ses opérations et sa solide position financières;

Or. en

Amendement 99
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. salue les actions et les mesures du Groupe BEI dans le domaine du logement et des infrastructures sociales qui contribuent au logement abordable, à l'inclusion sociale et au développement régional, tout en soutenant la durabilité et l'innovation; invite la BEI à donner la priorité à ses investissements en faveur de ces objectifs afin d'améliorer la croissance économique, l'inclusion sociale et la cohésion régionale, tout en soutenant les objectifs de l'Union en matière de durabilité; invite la Banque à se concentrer sur le développement urbain durable et sur la croissance inclusive en veillant à ce que les besoins de l'Union en matière de logement et d'infrastructures soient satisfaits pour une Europe plus forte, plus cohésive et plus prospère;

Or. en

Amendement 100
Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. rappelle que, dans sa ligne directrice sur la cohésion pour 2021-2027, la BEI s'est engagée à renforcer son soutien aux régions moins développées et en transition, en consacrant au moins 40 % de son financement total dans l'Union à des projets dans les régions de cohésion pour la période 2023-2024; se félicite que les financements effectifs de la BEI pour les régions prioritaires de l'Union en matière de cohésion s'élèvent à 29,8 milliards d'euros en 2023, soit 45 % du total des signatures de la Banque dans l'Union européenne;

Or. ro

Amendement 101
Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. se félicite que la Banque a continué de mettre l'accent sur l'égalité de genre et l'autonomisation économique des femmes en 2023, ce qui a conduit à une augmentation continue des volumes et des investissements dans ce domaine, pour un total de 5,8 milliards d'euros (contre 5,1 milliards d'euros en 2022); invite le groupe BEI à veiller à ce que l'égalité de genre et l'émancipation économique des femmes soient intégrées dans toutes les activités de la BEI;

Or. ro

Amendement 102
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne que les prix d'achat et de location des logements ont considérablement augmenté ces dernières années, ce qui réduit l'accessibilité financière de nombreuses zones métropolitaines de l'UE et ***compromet*** l'accès ***à ces logements***; se félicite que le soutien aux infrastructures sociales ait été inclus dans les huit priorités stratégiques du groupe BEI pour la période 2024-2027 et convient que les investissements dans des logements efficaces sur le plan énergétique, durables et accessibles***, des soins de santé de pointe*** et l'éducation sont essentiels pour ***accroître*** la productivité et ***contribuer à*** des sociétés fortes et résilientes;	18. souligne que les prix d'achat et de location des logements ont considérablement augmenté ces dernières années, ce qui réduit l'accessibilité financière de nombreuses zones métropolitaines de l'UE et ***limite*** l'accès ***au logement***; se félicite que le soutien aux infrastructures sociales ait été inclus dans les huit priorités stratégiques du groupe BEI pour la période 2024-2027 et convient que les investissements dans des logements efficaces sur le plan énergétique, durables et accessibles et l'éducation sont essentiels pour ***stimuler*** la productivité et ***favoriser*** des sociétés fortes et résilientes; ***invite la Banque à renforcer son soutien aux capacités en matière de soins de santé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union, afin de permettre à l'Europe de jouer un rôle plus important dans le monde;***

Or. en

Amendement 103
Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne que les prix d'achat et de location des logements ont considérablement augmenté ces dernières années, ce qui réduit l'accessibilité financière de nombreuses zones	18. souligne que les prix d'achat et de location des logements ont considérablement augmenté ces dernières années, ce qui réduit l'accessibilité financière de nombreuses zones

métropolitaines de l'UE et compromet l'accès à ces logements; se félicite que le soutien aux infrastructures sociales ait été inclus dans les huit priorités stratégiques du groupe BEI pour la période 2024-2027 et convient que les investissements dans des logements efficaces sur le plan énergétique, durables et accessibles, des soins de santé de pointe et l'éducation sont essentiels pour accroître la productivité et contribuer à des sociétés fortes et résilientes;	métropolitaines de l'UE et compromet l'accès à ces logements; se félicite que le soutien aux infrastructures sociales ait été inclus dans les huit priorités stratégiques du groupe BEI pour la période 2024-2027 et convient que les investissements dans des logements efficaces sur le plan énergétique, durables et accessibles, des soins de santé de pointe et l'éducation sont essentiels pour accroître la productivité et contribuer à des sociétés fortes et résilientes; ***estime que la répartition géographique du soutien de la BEI au renforcement de la cohésion sociale devrait également être prise en compte;***

Or. ro

Amendement 104
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne que les prix d'achat et de location des logements ont considérablement augmenté ces dernières années, ce qui réduit l'accessibilité financière de nombreuses zones métropolitaines de l'UE et compromet l'accès à ces logements; se félicite que le soutien aux infrastructures sociales ait été inclus dans les huit priorités stratégiques du groupe BEI pour la période 2024-2027 et convient que les investissements dans des logements efficaces sur le plan énergétique, durables et accessibles, des soins de santé de pointe et l'éducation sont essentiels pour accroître la productivité et contribuer à des sociétés fortes et résilientes;	18. souligne que les prix d'achat et de location des logements ont considérablement augmenté ces dernières années, ce qui réduit l'accessibilité financière de nombreuses zones métropolitaines de l'UE et compromet l'accès à ces logements***; souligne que la BEI doit jouer un rôle plus important dans la lutte contre la crise du logement***; se félicite que le soutien aux infrastructures sociales ait été inclus dans les huit priorités stratégiques du groupe BEI pour la période 2024-2027 et convient que les investissements dans des logements efficaces sur le plan énergétique, durables et accessibles, des soins de santé de pointe et l'éducation sont essentiels pour accroître la productivité et contribuer à des sociétés fortes et résilientes; ***encourage la BEI à***

donner la priorité aux investissements dans les coopératives de logement, les logements sociaux économes en énergie et les projets de rénovation destinés aux ménages à faibles revenus;

Or. en

Amendement 105
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne que les prix d'achat et de location des logements ont considérablement augmenté ces dernières années, ce qui réduit l'accessibilité financière de nombreuses zones métropolitaines de l'UE et compromet l'accès à ces logements; se félicite que le soutien aux infrastructures sociales ait été inclus dans les huit priorités stratégiques du groupe BEI pour la période 2024-2027 et convient que les investissements dans des logements efficaces sur le plan énergétique, durables et accessibles, des soins de santé de pointe et l'éducation sont essentiels pour accroître la productivité et contribuer à des sociétés fortes et résilientes;	18. souligne que les prix d'achat et de location des logements ont considérablement augmenté ces dernières années, ce qui réduit l'accessibilité financière de nombreuses zones métropolitaines de l'UE et compromet l'accès à ces logements; se félicite que le soutien aux infrastructures sociales ait été inclus dans les huit priorités stratégiques du groupe BEI pour la période 2024-2027 et convient que les investissements dans des logements efficaces sur le plan énergétique, durables et accessibles, des soins de santé de pointe et l'éducation sont essentiels pour accroître la productivité et contribuer à des sociétés fortes et résilientes; ***estime que pour combler les principales lacunes de l'Union en matière d'investissement dans le logement, il est nécessaire de surmonter les obstacles financiers et non financiers à l'investissement, et de mobiliser à grande échelle les ressources et les capacités[1 bis];***

[1 bis] Amendement rédigé avec l'aide de Counter Balance

Or. en

Amendement 106
Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne que les prix d'achat et de location des logements ont considérablement augmenté ces dernières années, ***ce qui réduit*** l'accessibilité financière de nombreuses zones métropolitaines de l'UE ***et compromet*** l'accès à ces logements; ***se félicite*** que le soutien aux infrastructures sociales ***ait*** été inclus dans les huit priorités stratégiques du groupe BEI pour la période 2024-2027 ***et convient que les investissements dans des logements efficaces sur le plan énergétique, durables et accessibles, des soins de santé de pointe et l'éducation sont essentiels pour accroître la productivité et contribuer à des sociétés fortes et résilientes***;	18. souligne que les prix d'achat et de location des logements ont considérablement augmenté ces dernières années, ***en raison notamment des nouvelles normes énergétiques irréalistes imposées par la règlementation européenne réduisant*** l'accessibilité financière de nombreuses zones métropolitaines de l'UE***, compromettant ainsi*** l'accès à ces logements; ***note*** que le soutien aux infrastructures sociales ***a*** été inclus dans les huit priorités stratégiques du groupe BEI pour la période 2024-2027;

Or. fr

Amendement 107
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***souligne que les prix d'achat et de location des logements ont considérablement augmenté ces dernières années, ce qui réduit l'accessibilité financière de nombreuses zones métropolitaines de l'UE et compromet l'accès à ces logements;*** se félicite que le soutien aux infrastructures sociales ait été inclus dans les huit priorités stratégiques du groupe BEI pour la période 2024-2027 et convient que les investissements dans	18. se félicite que le soutien aux infrastructures sociales ait été inclus dans les huit priorités stratégiques du groupe BEI pour la période 2024-2027 et convient que les investissements dans des logements efficaces sur le plan énergétique, durables et accessibles, des soins de santé de pointe et l'éducation ***facile d'accès*** sont essentiels pour accroître la productivité et contribuer à des sociétés fortes et résilientes;

des logements efficaces sur le plan énergétique, durables et accessibles, des soins de santé de pointe et l'éducation sont essentiels pour accroître la productivité et contribuer à des sociétés fortes et résilientes;

Or. en

Amendement 108
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. se félicite que la BEI, en collaboration avec la Commission européenne, ait lancé une plateforme paneuropéenne d'investissement visant à promouvoir des logements abordables et durables; encourage tous les acteurs concernés à poursuivre cette initiative;

Or. en

Amendement 109
Ondřej Knotek, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. se félicite de la mise en place, en collaboration avec la Commission européenne, d'une plateforme paneuropéenne d'investissement pour les logements abordables et durables, combinant services de conseil et financement;

Or. en

Amendement 110
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. note qu'en 2023, la BEI a signé 8,3 milliards d'EUR d'opérations en matière d'efficacité énergétique, dont 65 % pour l'efficacité énergétique des bâtiments;

Or. en

Amendement 111
Ondřej Knotek, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. souligne que l'analyse de la BEI montre que l'Union a besoin d'environ 1,5 million de nouveaux logements par an pour faire face à la demande et qu'environ 75 % du parc immobilier de l'Union doit être rénové, ce qui représente 5 millions de logements supplémentaires par an;

Or. en

Amendement 112
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime que la coopération avec les collectivités locales, les autorités locales et les représentants de la société civile devrait favoriser le développement du logement social; est conscient que l'efficacité de l'action de la BEI dans le secteur du logement et des infrastructures sociales dépend également de la suppression des obstacles politiques et réglementaires;	19. ***se félicite de l'engagement de la BEI à alléger la pression sur les marchés du logement en Europe; souligne que les prix d'achat et de location des logements ont considérablement augmenté ces dernières années, ce qui réduit l'accessibilité financière de nombreuses zones métropolitaines de l'UE et compromet l'accès à ces logements; se félicite que la BEI soutienne la reconstruction des logements existants et la construction de nouveaux logements sociaux et abordables; encourage la BEI à mobiliser davantage de fonds pour des projets de logements abordables dans les États membres;*** estime que la coopération avec les collectivités locales, les autorités locales et les représentants de la société civile devrait favoriser le développement du logement social; est conscient que l'efficacité de l'action de la BEI dans le secteur du logement et des infrastructures sociales dépend également de la suppression des obstacles politiques et réglementaires; ***se félicite du lancement d'une plateforme paneuropéenne d'investissement pour les logements abordables et durables, en collaboration avec la Commission européenne;***

Or. en

Amendement 113
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime que la coopération avec les collectivités locales, les autorités locales et les représentants de la société civile devrait favoriser le développement ***du*** logement social***; est conscient que l'efficacité de***	19. estime que la coopération avec les collectivités locales, les autorités locales et les représentants de la société civile ***(y compris les fournisseurs de logements coopératifs, sociaux et communautaires)***

l'action de la BEI dans le secteur du logement et ***des infrastructures sociales dépend également de la suppression des obstacles politiques et réglementaires***;	devrait favoriser le développement ***de dispositions en matière de logement adaptées à tous, et en particulier aux plus vulnérables; demande l'extension de l'assistance technique aux autorités locales et régionales afin de développer des plans d'investissement dans le*** logement social ***et abordable soutenant des quotas de logements en fonction des besoins locaux prédéfinis, en particulier dans les régions à faible capacité d'investissement***; ***invite la BEI à prendre en considération la charge différenciée des coûts du logement pour les différentes catégories de revenus et structures familiales et à fixer des objectifs d'investissement pour soutenir les rénovations socialement responsables, les projets visant à la réutilisation des bâtiments et des matériaux, et la réutilisation des bâtiments vacants; souligne qu'il convient d'éviter de s'engager dans des schémas de financement risqués pour le*** logement ***social*** et ***abordable, tels que les prêts titrisés, le regroupement de prêts pour la rénovation de logements et leur revente à d'autres investisseurs***[1 bis];
	[1 bis] Amendement rédigé avec l'aide de Counter Balance
	Or. en

Amendement 114
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime que la coopération avec les collectivités locales, les autorités locales et les représentants de la société civile devrait favoriser le développement ***du*** logement	19. estime que la coopération avec les collectivités locales, les autorités locales et les représentants de la société civile devrait favoriser le développement ***d'un*** logement

social; est conscient que l'efficacité de l'action de la BEI dans le secteur du logement et des infrastructures sociales dépend également de la suppression des obstacles politiques et réglementaires;	social ***bénéficiant en priorité aux citoyens du pays de l'Union concerné*** ; est conscient que l'efficacité de l'action de la BEI dans le secteur du logement et des infrastructures sociales dépend également de la suppression des obstacles politiques et réglementaires;

Or. fr

Amendement 115
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. invite la BEI, dans ses activités en faveur du logement social, à donner la priorité aux besoins des résidents, en particulier des plus vulnérables, plutôt qu'aux intérêts des investisseurs privés; à aligner ses investissements en matière de logement sur le cadre des Nations unies sur le logement adéquat, garantissant ainsi des solutions abordables et accessibles à long terme plutôt que des plans à court terme; à donner la priorité aux investissements durables, tels que les rénovations à haute efficacité énergétique, la réutilisation des bâtiments vacants et les constructions respectueuses du climat, tout en incluant des conditions sociales et environnementales contraignantes dans ses investissements, afin de garantir le plein respect des droits des travailleurs et des objectifs environnementaux de l'Union;

Or. en

Amendement 116
Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. encourage la BEI à intégrer des mécanismes d'allocation stricts, transparents, inclusifs et équitables ainsi que des conditions sociales et durables pour les bénéficiaires des fonds de l'Union et des instruments de financement du logement de la BEI; demande à la BEI d'inclure une exigence de durée spécifique pour les opérations impliquant des investissements dans des infrastructures de logement abordables et durables; estime que la BEI devrait contribuer à garantir que les terrains et les logements bénéficiant des fonds combinés de l'Union et des instruments financiers de l'IE restent entre les mains des autorités publiques afin de créer un parc de logements publics dans l'Union;

Or. ro

Amendement 117
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. demande à la BEI de soutenir les projets qui mettent en œuvre les principes du socle européen des droits sociaux et qui sont conformes aux objectifs de développement durable des Nations unies; invite la BEI à accroître la pondération des prestations sociales dans l'instruction des projets afin de fournir des solutions abordables à long terme, dans le contexte d'une crise du coût de la vie et d'une baisse imprévue du niveau de vie; demande à la BEI d'accroître la prise de risques pour les projets apportant des

services essentiels présentant des avantages clairs et mesurables à long terme;

Or. en

Amendement 118
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. préconise le renforcement de l'expertise financière des autorités locales et régionales, en particulier dans les régions dont les capacités d'investissement sont faibles, et de l'assistance technique qui leur est apportée, et ce avant l'approbation des projets, de manière à améliorer l'accessibilité des financements de la BEI;

Or. en

Amendement 119
Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. encourage la BEI à s'appuyer sur sa longue expérience d'accélérateur d'investissements européens et à exploiter pleinement son potentiel également dans le secteur de l'éducation, de la formation et des soins de santé, y compris par l'intermédiaire de services de conseil;

Or. en

Amendement 120
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Sous-titre 6

Proposition de résolution	*Amendement*
Soutien aux PME, aux entreprises à moyenne capitalisation, aux jeunes pousses et aux entreprises en expansion, union des marchés des capitaux et rôle du Fonds européen d'investissement	*(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 121
Maria Grapini

Proposition de résolution
Sous-titre 6

Proposition de résolution	*Amendement*
Soutien aux PME, aux entreprises à moyenne capitalisation, aux jeunes pousses et aux entreprises en expansion, union des marchés des capitaux et rôle du Fonds européen d'investissement	Soutien aux PME, aux à moyenne capitalisation, aux jeunes pousses, aux entreprises en expansion ***et aux entreprises situées dans les zones rurales et plus éloignées;*** union des marchés des capitaux et rôle du Fonds européen d'investissement***;***

Or. ro

Amendement 122
Ondřej Knotek, Virginie Joron, Tamás Deutsch, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne que les PME, les jeunes pousses et les entreprises en expansion sont essentielles pour l'économie de l'Union;	20. souligne que les PME, les jeunes pousses et les entreprises en expansion sont essentielles pour l'économie de l'Union;

note que ces entreprises sont confrontées à des difficultés considérables pour accéder au financement, aux marchés et aux talents, ce qui limite leur croissance; souligne que la croissance et le dynamisme des entreprises sont des moteurs essentiels de l'innovation, de la compétitivité et de la productivité; encourage le groupe BEI à continuer de s'attaquer à ces problèmes au moyen de programmes financiers adaptés, de mécanismes de partage des risques et d'instruments financiers axés sur les entreprises;	note que ces entreprises sont confrontées à des difficultés considérables pour accéder au financement, aux marchés et aux talents, ce qui limite leur croissance; souligne que la croissance et le dynamisme des entreprises sont des moteurs essentiels de l'innovation, de la compétitivité et de la productivité; encourage le groupe BEI à continuer de s'attaquer à ces problèmes au moyen de programmes financiers adaptés, de mécanismes de partage des risques et d'instruments financiers axés sur les entreprises; ***note que différents instruments de soutien aux prêts aux entreprises peuvent être combinés en fonction du contexte, et que différents instruments du Groupe BEI ciblent différentes défaillances du marché et différents types d'entreprises;***

Or. en

Amendement 123
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne que les PME, les jeunes pousses et les entreprises en expansion sont essentielles pour l'économie de l'Union; note que ces entreprises ***sont confrontées à*** des ***difficultés*** considérables pour accéder au financement, aux marchés et aux talents, ce qui ***limite*** leur croissance; ***souligne*** que la croissance et le dynamisme des entreprises sont ***des moteurs*** essentiels ***de*** l'innovation, ***de*** la compétitivité et ***de*** la productivité; encourage le groupe BEI à continuer ***de s'attaquer à ces problèmes*** au moyen de programmes financiers ***adaptés***, de mécanismes de partage des risques ***et*** d'instruments financiers ***axés sur les entreprises***;	20. souligne que les PME, les jeunes pousses et les entreprises en expansion sont essentielles pour l'économie de l'Union; note que ces entreprises ***rencontrent*** des ***obstacles*** considérables pour accéder au financement, aux marchés et aux talents, ce qui ***freine*** leur croissance; ***affirme*** que la croissance et le dynamisme des entreprises sont essentiels ***pour favoriser*** l'innovation, la compétitivité et la productivité; encourage le groupe BEI à continuer ***à relever ces défis, notamment dans le contexte géopolitique actuel,*** au moyen de programmes financiers ***personnalisés***, de mécanismes de partage des risques***,*** d'instruments financiers ***ciblés, et en fournissant une assistance technique aux***

PME avant l'approbation du projet, afin d'améliorer l'accessibilité aux financements de la BEI;

Or. en

Amendement 124
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne que les PME, les jeunes pousses et les entreprises en expansion sont essentielles pour l'économie de l'Union; note que ces entreprises sont confrontées à des difficultés considérables pour accéder au financement, aux marchés et aux talents, ce qui limite leur croissance; souligne que la croissance et le dynamisme des entreprises sont des moteurs essentiels de l'innovation, de la compétitivité et de la productivité; encourage le groupe BEI à continuer de s'attaquer à ces problèmes au moyen de programmes financiers adaptés, de mécanismes de partage des risques et d'instruments financiers axés sur les entreprises;	20. souligne que les PME, les jeunes pousses et les entreprises en expansion sont essentielles pour l'économie de l'Union; note que ces entreprises sont confrontées à des difficultés considérables pour accéder au financement, aux marchés et aux talents, ce qui limite leur croissance; souligne que la croissance et le dynamisme des entreprises sont des moteurs essentiels de l'innovation, de la compétitivité et de la productivité; encourage le groupe BEI à continuer de s'attaquer à ces problèmes au moyen de programmes financiers adaptés, de mécanismes de partage des risques et d'instruments financiers axés sur les entreprises***, tout en garantissant l'additionnalité de l'utilisation des ressources publiques à ces fins et en évitant l'éviction des capitaux privés***;

Or. en

Amendement 125
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne que les PME, les jeunes	20. souligne que les PME, les jeunes

pousses et les entreprises en expansion sont essentielles pour l'économie de l'Union; note que ces entreprises sont confrontées à des difficultés considérables pour accéder au financement, aux marchés et aux talents, ce qui limite leur croissance; souligne que la croissance et le dynamisme des entreprises sont des moteurs essentiels de l'innovation, de la compétitivité et de la productivité; encourage le groupe BEI à continuer de s'attaquer à ces problèmes au moyen de programmes financiers adaptés, de mécanismes de partage des risques et d'instruments financiers axés sur les entreprises;	pousses et les entreprises en expansion sont essentielles pour l'économie de l'Union; note que ces entreprises sont confrontées à des difficultés considérables pour accéder au financement, aux marchés et aux talents, ce qui limite leur croissance; souligne que ***l'investissement public,*** la croissance et le dynamisme des entreprises sont des moteurs essentiels de l'innovation, de la compétitivité et de la productivité; encourage le groupe BEI à continuer de s'attaquer à ces problèmes au moyen de programmes financiers adaptés, de mécanismes de partage des risques et d'instruments financiers axés sur les entreprises;

Or. en

Amendement 126
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. estime qu'une union renforcée des marchés des capitaux stimulera les marchés de la titrisation et du capital-risque, ce qui permettra d'accroître les investissements dans l'économie réelle, et que le financement des entreprises européennes en expansion au moyen de capitaux européens devrait constituer une priorité, comme en témoigne l'initiative Champions technologiques européens, lancée en février 2023 pour financer des entreprises technologiques européennes prometteuses; observe que l'initiative Champions technologiques européens est complétée par l'initiative Scale-up Europe, qui vise à fournir des financements essentiels à des entreprises européennes de haute technologie qui en sont à leurs derniers stades de	***supprimé***

développement;

Or. en

Amendement 127
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. estime ***qu'une*** union ***renforcée*** des marchés des capitaux ***stimulera les marchés de la titrisation et du capital-risque, ce qui permettra d'accroître les investissements*** dans l'économie réelle***,*** et que le financement des entreprises européennes en expansion au moyen de capitaux européens devrait constituer une priorité, comme en témoigne l'initiative Champions technologiques européens, lancée en février 2023 pour financer des entreprises technologiques européennes prometteuses; observe que l'initiative Champions technologiques européens est complétée par l'initiative Scale-up Europe, qui vise à fournir des financements essentiels à des entreprises européennes de haute technologie qui en sont à leurs derniers stades de développement;	21. estime ***que le développement d'un marché de la titrisation qui fonctionne bien peut constituer une première étape essentielle vers la mise en place d'une*** union des marchés des capitaux ***(UMC) forte; estime que l'UMC profitera aux consommateurs et aux PME en offrant des possibilités d'investissement à haut rendement*** dans l'économie réelle et ***qu'elle stimulera à terme le marché du capital-risque en améliorant l'accès à des sources de financement diversifiées; estime*** que le financement des entreprises européennes en expansion au moyen de capitaux européens devrait constituer une priorité, comme en témoigne l'initiative Champions technologiques européens, lancée en février 2023 pour financer des entreprises technologiques européennes prometteuses; ***encourage le FEI à étudier la mise en place de la deuxième génération de cette initiative;*** observe que l'initiative Champions technologiques européens est complétée par l'initiative Scale-up Europe, qui vise à fournir des financements essentiels à des entreprises européennes de haute technologie qui en sont à leurs derniers stades de développement***, et que ces investissements devraient être conformes aux actions politiques menées aux niveaux européen et national***;

Or. en

Amendement 128
Ondřej Knotek, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. estime qu'une union renforcée des marchés des capitaux stimulera les marchés de la titrisation et du capital-risque, ce qui permettra d'accroître les investissements dans l'économie réelle, et que le financement des entreprises européennes en expansion au moyen de capitaux européens devrait constituer une priorité, comme en témoigne l'initiative Champions technologiques européens, lancée en février 2023 pour financer des entreprises technologiques européennes prometteuses; observe que l'initiative Champions technologiques européens est complétée par l'initiative Scale-up Europe, qui vise à fournir des financements essentiels à des entreprises européennes de haute technologie qui en sont à leurs derniers stades de développement;	21. estime qu'une union renforcée des marchés des capitaux stimulera les marchés de la titrisation et du capital-risque, ce qui permettra d'accroître les investissements dans l'économie réelle, et que le financement des entreprises européennes en expansion au moyen de capitaux européens devrait constituer une priorité, comme en témoigne l'initiative Champions technologiques européens, lancée en février 2023 pour financer des entreprises technologiques européennes prometteuses; ***et viendra empêcher la vente d'entreprises à des investisseurs étrangers en raison du manque d'investissements européens;*** observe que l'initiative Champions technologiques européens est complétée par l'initiative Scale-up Europe, qui vise à fournir des financements essentiels à des entreprises européennes de haute technologie qui en sont à leurs derniers stades de développement; ***est conscient des faiblesses comparatives du capital-risque européen par rapport aux marchés d'autres concurrents, et du fait que les jeunes pousses ou les entreprises en expansion européennes sont souvent obligées de se délocaliser, de chercher des acheteurs étrangers ou de recourir à des sources de financement autres que le capital-risque, et qu'elles sont donc moins adaptées à une forte croissance;***

Or. en

Amendement 129
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***estime*** qu'une union renforcée des marchés des capitaux ***stimulera*** les marchés de la titrisation et du capital-risque, ***ce qui permettra*** d'accroître les investissements dans l'économie réelle, et que le financement des entreprises européennes en expansion au moyen de capitaux européens devrait constituer une priorité, comme en témoigne l'initiative Champions technologiques européens, lancée en février 2023 pour financer des entreprises technologiques européennes prometteuses; observe que l'initiative Champions technologiques européens est complétée par l'initiative Scale-up Europe, qui vise à fournir des financements essentiels à des entreprises européennes de haute technologie qui en sont à leurs derniers stades de développement;	21. ***prend note que l'Union attend*** qu'une union renforcée des marchés des capitaux ***stimule*** les marchés de la titrisation et du capital-risque, ***en vue*** d'accroître les investissements dans l'économie réelle, et que le financement des entreprises européennes en expansion au moyen de capitaux européens devrait constituer une priorité, comme en témoigne l'initiative Champions technologiques européens, lancée en février 2023 pour financer des entreprises technologiques européennes prometteuses; observe que l'initiative Champions technologiques européens est complétée par l'initiative Scale-up Europe, qui vise à fournir des financements essentiels à des entreprises européennes de haute technologie qui en sont à leurs derniers stades de développement;

Or. fr

Amendement 130
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. estime que, pour atteindre des objectifs ambitieux en matière de politique climatique et soutenir la transition juste et les investissements dans l'industrie propre, la BEI devrait accroître sa capacité à prendre des risques pour des projets qui créent une forte valeur ajoutée sociale et environnementale, renforcent les droits du travail et garantissent des emplois de qualité[1 bis];

*[1 bis] **Amendement rédigé avec l'aide de Counter Balance***

Or. en

Amendement 131
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. prend acte de la mission du ***Fonds européen d'investissement (***FEI***)*** qui consiste à favoriser l'accès au financement pour les micro, petites et moyennes entreprises européennes; estime qu'il convient ***d'accroître*** les activités du FEI en faveur du développement de l'écosystème européen du capital-risque;	22. prend acte de la mission du FEI qui consiste à favoriser l'accès au financement pour les micro, petites et moyennes entreprises européennes; estime qu'il convient ***de renforcer*** les activités du FEI en faveur du développement de l'écosystème européen du capital-risque ***de manière significative tout en maintenant un équilibre géographique***; ***appelle au renforcement des activités du FEI, permettant d'accroître les investissements dans les secteurs à forte croissance, d'améliorer le partage des risques entre les investisseurs publics et privés, et de promouvoir l'innovation dans toute l'Europe;***

Or. en

Amendement 132
Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. prend acte de la mission du Fonds européen d'investissement (FEI) qui consiste à favoriser l'accès au financement pour les micro, petites et moyennes	22. prend acte de la mission du Fonds européen d'investissement (FEI) qui consiste à favoriser l'accès au financement pour les micro, petites et moyennes

entreprises européennes; estime qu'il convient d'accroître les activités du FEI en faveur du développement de l'écosystème européen du capital-risque;	entreprises européennes; estime qu'il convient d'accroître les activités du FEI en faveur du développement de l'écosystème européen du capital-risque; ***estime qu'il est nécessaire de contrôler le taux d'augmentation de l'aide aux microentreprises et aux PME;***

Or. ro

Amendement 133
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. prend acte de la mission du Fonds européen d'investissement (FEI) qui consiste à favoriser l'accès au financement pour les micro, petites et moyennes entreprises européennes; ***estime qu'il convient d'accroître les activités du FEI en faveur du développement de l'écosystème européen du capital-risque;***	22. prend acte de la mission du Fonds européen d'investissement (FEI) qui consiste à favoriser l'accès au financement pour les micro, petites et moyennes entreprises européennes;

Or. en

Amendement 134
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. souligne le rôle critique des grandes entreprises européennes dans la structure économique de l'Europe, en particulier celles qui opèrent dans des secteurs essentiels tels que l'énergie, la défense et les infrastructures; demande une approche équilibrée qui apporte la garantie que la BEI continue d'aider les

grandes entreprises européennes à obtenir des capitaux d'investissement pour de grands projets et des initiatives de recherche et de développement, renforçant ainsi la compétitivité de l'Europe au niveau mondial;

Or. en

Amendement 135
Tamás Deutsch, Virginie Joron, Julien Sanchez, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. encourage le FEI à poursuivre le développement de ses outils de contrôle afin de mieux suivre les performances à long terme des fonds de capital-risque et des opérations de financement des PME, notamment en termes de création d'emplois, de diffusion de l'innovation et d'incidence régionale;

Or. en

Amendement 136
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. salue le soutien apporté par le groupe BEI à environ 400 000 PME et entreprises à moyenne capitalisation pour la seule année 2023, avec un financement de 31,1 milliards d'EUR, y compris des prêts et des garanties pour les entreprises (dont 14,9 milliards d'EUR ont été déployés par le FEI), ce qui s'est traduit par la mobilisation de plus de 134 milliards	23. salue le soutien apporté par le groupe BEI à environ 400 000 PME et entreprises à moyenne capitalisation pour la seule année 2023, avec un financement de 31,1 milliards d'EUR, y compris des prêts et des garanties pour les entreprises (dont 14,9 milliards d'EUR ont été déployés par le FEI), ce qui s'est traduit par la mobilisation de plus de 134 milliards

d'EUR, et constate qu'il s'est associé à cette fin à près de 300 institutions partenaires dans toute l'Europe;	d'EUR, et constate qu'il s'est associé à cette fin à près de 300 institutions partenaires dans toute l'Europe; ***encourage la BEI à poursuivre son rôle dans l'amélioration de l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises, qui sont souvent confrontées à des obstacles liés au financement par les institutions financières traditionnelles, en fournissant des financements ciblés afin de garantir des ressources suffisantes pour croître et prospérer; se félicite et appelle à l'augmentation constante du nombre d'institutions partenaires afin d'atteindre une grande couverture géographique et sectorielle;***

Or. en

Amendement 137
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. appelle à accorder la priorité aux PME européennes dans les appels d'offres afin de contribuer au maintien d'emplois locaux et de leur savoir-faire;

Or. fr

Amendement 138
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. rappelle que le déploiement du Fonds européen de garantie a pris fin en 2023 et que ses versements visant à aider	24. rappelle que le déploiement du Fonds européen de garantie a pris fin en 2023 et que ses versements visant à aider

les PME à se remettre des effets négatifs de la pandémie ont atteint environ 200 000 PME dans l'ensemble de l'Union; ***rappelle les préoccupations exprimées dans de précédentes résolutions concernant la transparence des processus décisionnels et les informations sur les bénéficiaires finaux;***	les PME à se remettre des effets négatifs de la pandémie ont atteint environ 200 000 PME dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 139
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. ***souligne*** que les mesures du FEI en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux ***et de*** financement du terrorisme comprennent une évaluation des risques liés aux produits et aux transactions, l'exercice du contrôle des contreparties, l'examen de la structure de propriété et des personnes clés contre les sanctions et des commentaires défavorables dans les médias**,** l'introduction d'une formation obligatoire pour l'ensemble du personnel et la conclusion d'un accord avec la cellule de renseignement financier ***luxembourgeoise*** sur le signalement et le suivi d'éventuelles transactions suspectes détectées;	25. ***se félicite*** que les mesures du FEI en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux***, le*** financement du terrorisme ***et l'évasion fiscale*** comprennent une évaluation des risques liés aux produits et aux transactions, l'exercice du contrôle des contreparties, l'examen de la structure de propriété et des personnes clés contre les sanctions et des commentaires défavorables dans les médias***; se félicite de*** l'introduction d'une formation obligatoire pour l'ensemble du personnel et ***de*** la conclusion d'un accord avec la cellule de renseignement financier ***du Luxembourg*** sur le signalement et le suivi d'éventuelles transactions suspectes détectées;

Or. en

Amendement 140
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. souligne que les mesures du FEI en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme comprennent une évaluation des risques liés aux produits et aux transactions, ***l'exercice du*** contrôle des contreparties, l'examen ***de la structure*** de propriété et des personnes clés contre les sanctions et des commentaires défavorables dans les médias, ***l'introduction d'une*** formation obligatoire ***pour l'ensemble*** du personnel et ***la conclusion d'un*** accord avec la cellule de renseignement financier ***luxembourgeoise*** sur le signalement et le suivi d'éventuelles transactions suspectes détectées;	25. souligne que les mesures du FEI en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme comprennent une évaluation des risques liés aux produits et aux transactions, ***un*** contrôle ***préalable approfondi*** des contreparties, l'examen ***des structures*** de propriété et des personnes clés contre les sanctions et des commentaires défavorables dans les médias, ***la*** formation obligatoire du personnel et ***un*** accord avec la cellule de renseignement financier ***du Luxembourg*** sur le signalement et le suivi d'éventuelles transactions suspectes détectées;

Or. en

Amendement 141
Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. ***se félicite*** que, dans ses orientations en matière de cohésion pour la période 2021-2027, la BEI ***se soit*** engagée à consacrer au moins 40 % de son financement total dans l'Union entre 2022 et 2024 à des projets dans les régions relevant de l'objectif de cohésion, et qu'en 2023, ce financement ***ait*** représenté 42 % du total des prêts de l'Union (contre 40 % en 2022); souligne que la part du financement de la BEI allouée aux régions moins développées est passée de 24 % en 2022 à 26 % en 2023, pour un montant de 17,2 milliards d'EUR, ce qui est nettement supérieur à l'objectif de 21 % fixé dans les orientations de la BEI en matière de cohésion pour 2023; demande une nouvelle fois à la BEI de continuer à suivre et à	26. ***prend note*** que, dans ses orientations en matière de cohésion pour la période 2021-2027, la BEI ***s'est*** engagée à consacrer au moins 40 % de son financement total dans l'Union entre 2022 et 2024 à des projets dans les régions relevant de l'objectif de cohésion, et qu'en 2023, ce financement ***a*** représenté 42 % du total des prêts de l'Union (contre 40 % en 2022); souligne que la part du financement de la BEI allouée aux régions moins développées est passée de 24 % en 2022 à 26 % en 2023, pour un montant de 17,2 milliards d'EUR, ce qui est nettement supérieur à l'objectif de 21 % fixé dans les orientations de la BEI en matière de cohésion pour 2023; demande une nouvelle fois à la BEI de continuer à suivre et à

analyser les obstacles qui empêchent certaines régions ou certains pays de tirer pleinement parti du soutien et de l'assistance financiers accordés par celle-ci;	analyser les obstacles qui empêchent certaines régions ou certains pays de tirer pleinement parti du soutien et de l'assistance financiers accordés par celle-ci;

Or. fr

Amendement 142
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. se félicite que, dans ses orientations en matière de cohésion pour la période 2021-2027, la BEI se soit engagée à consacrer au moins 40 % de son financement total dans l'Union entre 2022 et 2024 à des projets dans les régions relevant de l'objectif de cohésion, et qu'en 2023, ce financement ait représenté 42 % du total des prêts de l'Union (contre 40 % en 2022); souligne que la part du financement de la BEI allouée aux régions moins développées est passée de 24 % en 2022 à 26 % en 2023, pour un montant de 17,2 milliards d'EUR, ce qui est nettement supérieur à l'objectif de 21 % fixé dans les orientations de la BEI en matière de cohésion pour 2023; demande une nouvelle fois à la BEI de continuer à suivre ***et*** à analyser ***les*** obstacles qui empêchent certaines régions ou certains pays de tirer pleinement parti du soutien et de l'assistance financiers accordés par celle-ci;	26. se félicite que, dans ses orientations en matière de cohésion pour la période 2021-2027, la BEI se soit engagée à consacrer au moins 40 % de son financement total dans l'Union entre 2022 et 2024 à des projets dans les régions relevant de l'objectif de cohésion, et qu'en 2023, ce financement ait représenté 42 % du total des prêts de l'Union (contre 40 % en 2022); souligne que la part du financement de la BEI allouée aux régions moins développées est passée de 24 % en 2022 à 26 % en 2023, pour un montant de 17,2 milliards d'EUR, ce qui est nettement supérieur à l'objectif de 21 % fixé dans les orientations de la BEI en matière de cohésion pour 2023; demande une nouvelle fois à la BEI de continuer à suivre***,*** à analyser ***et à trouver des solutions aux*** obstacles qui empêchent certaines régions ou certains pays de tirer pleinement parti du soutien et de l'assistance financiers accordés par celle-ci;

Or. en

Amendement 143
Tamás Deutsch, Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. souligne que tous les financements de la BEI au titre de la cohésion doivent être attribués sur la base de critères objectifs et sans parti pris politique ou idéologique; regrette que l'accès au financement soit de plus en plus lié à des évaluations subjectives de l'État de droit ou de la gouvernance des États membres, ce qui conduit à une Europe à deux vitesses et à un affaiblissement de la confiance dans les institutions de l'Union;

Or. en

Amendement 144
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. souligne qu'au cours des 15 dernières années, le conseil de la BEI a soutenu plus de 1 000 projets dans les régions relevant de l'objectif de cohésion; soutient qu'il convient de mettre davantage l'accent sur la sensibilisation et la promotion active des possibilités de financement dans les régions moins développées et en transition;	27. souligne qu'au cours des 15 dernières années, le conseil de la BEI a soutenu plus de 1 000 projets dans les régions relevant de l'objectif de cohésion; soutient qu'il convient de mettre davantage l'accent sur la sensibilisation et la promotion active des possibilités de financement dans les régions moins développées et en transition***, notamment en renforçant la présence des services de conseil dans les bureaux locaux de la BEI***;

Or. en

Amendement 145
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. ***souligne*** qu'au cours des 15 dernières années, le conseil de la BEI a soutenu plus de 1 000 projets dans les régions relevant de l'objectif de cohésion; ***soutient qu'il convient de mettre davantage l'accent sur la sensibilisation et la promotion active des*** possibilités de financement dans les régions moins développées et en transition;	27. ***reconnaît*** qu'au cours des 15 dernières années, le conseil de la BEI a soutenu plus de 1 000 projets dans les régions relevant de l'objectif de cohésion; ***invite la Banque à promouvoir activement les*** possibilités de financement dans les régions moins développées et en transition;

Or. en

Amendement 146
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. reconnaît le rôle de la BEI en tant que principale banque de développement multilatérale à émettre des obligations vertes et durables, et ayant émis, depuis 2007, des obligations climatiquement responsables et des obligations pour le développement durable pour une valeur de plus de 110 milliards d'EUR dans 23 monnaies différentes; estime qu'un système de classification unique pour les activités économiques qui contribuent aux objectifs de l'Union en matière de durabilité permettrait de fixer efficacement le prix des investissements, d'attirer les investisseurs et de favoriser une concurrence loyale;

Or. en

Amendement 147
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. ***prend acte des nombreuses mesures encouragées par*** la BEI dans les régions relevant de l'objectif de cohésion ***en faveur du*** secteur des soins de santé, y compris HERA Invest, une garantie de 100 millions d'EUR établie ***en partenariat*** avec la Commission pour soutenir ***les investissements dans*** la recherche ***de pointe*** et le développement; encourage la BEI à promouvoir des investissements ciblés dans les principaux catalyseurs systémiques ***des régions relevant de l'objectif de cohésion***, tels que l'accès aux soins de santé ***et*** à l'éducation, au logement social et abordable, à la connectivité numérique et au financement local pour les villes et les régions, soit au moyen de prêts directs ***(tels que le prêt-cadre urbain), soit*** au moyen d'instruments financiers, et à ***s'appuyer sur*** les synergies entre les subventions de l'Union et les prêts de la BEI afin ***de soutenir*** la connectivité ferroviaire transfrontalière***, ce qui est essentiel*** pour une meilleure intégration au sein du marché unique de l'Union;	28. ***souligne les initiatives de*** la BEI dans les régions relevant de l'objectif de cohésion ***pour soutenir le*** secteur des soins de santé, y compris HERA Invest, une garantie de 100 millions d'EUR établie avec la Commission pour soutenir la recherche et le développement ***dans la lutte contre les menaces transfrontières les plus préoccupantes dans le domaine de la santé; regrette toutefois qu'une seule entreprise française ait bénéficié de ces fonds en 2023***; encourage la BEI à promouvoir des investissements ciblés dans les principaux catalyseurs systémiques, tels que l'accès aux soins de santé***,*** à l'éducation, au logement social et abordable, à la connectivité numérique***,*** et au financement local pour les villes et les régions, ***en veillant à un meilleur équilibre géographique,*** soit au moyen de prêts directs ***ou*** au moyen d'instruments financiers, et à ***exploiter*** les synergies entre les subventions de l'Union et les prêts de la BEI afin ***d'améliorer*** la connectivité ferroviaire transfrontalière ***essentielle*** pour une meilleure intégration au sein du marché unique de l'Union;

Or. en

Amendement 148
Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. prend acte des nombreuses mesures	28. prend acte des nombreuses mesures

encouragées par la BEI dans les régions relevant de l'objectif de cohésion en faveur du secteur des soins de santé, y compris HERA Invest, une garantie de 100 millions d'EUR établie en partenariat avec la Commission pour soutenir les investissements dans la recherche de pointe et le développement; encourage la BEI à promouvoir des investissements ciblés dans les principaux catalyseurs systémiques des régions relevant de l'objectif de cohésion, tels que l'accès ***aux soins de santé et à l'éducation, au logement social et abordable,*** à la connectivité numérique et au financement local pour les villes et les régions, soit au moyen de prêts directs (tels que le prêt-cadre urbain), soit au moyen d'instruments financiers, et à s'appuyer sur les synergies entre les subventions de l'Union et les prêts de la BEI afin de soutenir la connectivité ferroviaire transfrontalière, ce qui est essentiel pour une meilleure intégration au sein du marché unique de l'Union;	encouragées par la BEI dans les régions relevant de l'objectif de cohésion en faveur du secteur des soins de santé, y compris HERA Invest, une garantie de 100 millions d'EUR établie en partenariat avec la Commission pour soutenir les investissements dans la recherche de pointe et le développement; ***note avec inquiétude le chevauchement des mandats entre ECDC et HERA et appelle à une réduction de la duplication des efforts et coûts entre les deux entités et à une répartition claire des tâches;*** encourage la BEI à promouvoir des investissements ciblés dans les principaux catalyseurs systémiques des régions relevant de l'objectif de cohésion, tels que l'accès à la connectivité numérique et au financement local pour les villes et les régions, soit au moyen de prêts directs (tels que le prêt-cadre urbain), soit au moyen d'instruments financiers, et à s'appuyer sur les synergies entre les subventions de l'Union et les prêts de la BEI afin de soutenir la connectivité ferroviaire transfrontalière, ce qui est essentiel pour une meilleure intégration au sein du marché unique de l'Union;
	Or. fr

Amendement 149
Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. Tout soutien public européen aux investissements dans la santé doit être réservé en priorité à des entreprises et des emplois européens; il ne doit pas aboutir à des profits disproportionnés, et sans contrepartie, réalisés sur le dos des contribuables européens par des firmes étrangères non européennes, comme cela a été le cas de Pfizer lors de la crise

COVID;

Or. fr

Amendement 150
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne qu'au cours de la seule année 2023, la BEI a signé 41,8 milliards d'EUR de financement pour l'action pour le climat et 25,1 milliards d'EUR pour la durabilité environnementale (respectivement 35,1 milliards d'EUR et 15,9 milliards d'EUR en 2022); relève que le financement de la BEI en faveur de l'adaptation au changement climatique s'est élevé à 2,7 milliards d'EUR en 2023, ce qui correspond à 6,4 % du total de son action pour le climat (contre 1,9 milliards d'EUR, soit 5,4 %, en 2022); ***souligne*** que le financement de l'action pour le climat et de la durabilité environnementale, dans son ensemble, ***représentait*** 60 % du financement de la BEI en 2023;	29. ***prend acte de l'orientation stratégique de la BEI depuis 2019, à savoir devenir la banque européenne du climat;*** souligne qu'au cours de la seule année 2023, la BEI a signé 41,8 milliards d'EUR de financement pour l'action pour le climat et 25,1 milliards d'EUR pour la durabilité environnementale (respectivement 35,1 milliards d'EUR et 15,9 milliards d'EUR en 2022); relève que le financement de la BEI en faveur de l'adaptation au changement climatique s'est élevé à 2,7 milliards d'EUR en 2023, ce qui correspond à 6,4 % du total de son action pour le climat (contre 1,9 milliards d'EUR, soit 5,4 %, en 2022); ***se félicite*** que le financement de l'action pour le climat et de la durabilité environnementale, dans son ensemble, ***ait représenté*** 60 % du financement de la BEI en 2023; ***appelle à maintenir la neutralité technologique dans sa stratégie d'investissement en matière de climat et de financement durable;***

Or. en

Amendement 151
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution

Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. note que le cadre de durabilité environnementale et sociale de la BEI comprend une politique et des normes environnementales et sociales révisées qui promeuvent une approche intégrée de l'évaluation et de la gestion des effets et des risques; encourage le Groupe BEI à continuer de promouvoir la transition vers des économies et des sociétés durables sur le plan environnemental, en soutenant une transition socialement équitable et juste pour les régions les plus touchées par l'évolution vers une économie européenne neutre sur le plan climatique d'ici à 2050; souligne que les aspects environnementaux, climatiques, sociaux et relatifs aux droits de l'homme doivent être pris en considération dans chaque projet financé par la BEI et que les promoteurs doivent être tenus responsables de cette évaluation;

Or. en

Amendement 152
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 29 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 ter. rappelle que la politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie, adoptée en 2019, a établi une «suppression progressive de son soutien aux projets énergétiques qui recourent aux combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation» et a introduit une période de transition pendant laquelle la Banque pourrait continuer à approuver des projets déjà en cours d'instruction, mais le

conseil d'administration n'a approuvé aucun projet de ce type après la fin de l'année 2021; remarque qu'en 2022, le Groupe BEI a introduit une prorogation temporaire et exceptionnelle des exemptions au cadre d'alignement sur l'accord de Paris pour les contreparties (appelé PATH) à l'appui de REPowerEU, afin de couvrir les projets à fort contenu innovant, les projets d'énergie renouvelable et les infrastructures de recharge des véhicules électriques dans l'Union européenne; observe qu'en 2023, le Groupe BEI a décidé d'appliquer la même prorogation temporaire et exceptionnelle également pour des projets dans l'esprit de REPowerEU au-delà de l'Union européenne; note que ces prorogations temporaires et exceptionnelles devraient s'étendre jusqu'en 2027, sous réserve d'une révision de la feuille de route de la Banque du climat prévue en 2025; rappelle sa résolution précédente et maintient que le PATH offre le cadre approprié pour soutenir les contreparties sur la voie de l'alignement sur les objectifs de Paris; souligne que la BEI devrait intensifier son engagement auprès de tous ses clients afin de les encourager à élaborer des plans de décarbonation;

Or. en

Amendement 153
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 29 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 quater. prend note de l'examen à mi-parcours de la feuille de route du Groupe dans son rôle de banque du

climat, approuvée en 2023, qui comprend un cadre simplifié d'alignement sur Paris pour les microentreprises, la révision des exigences de divulgation du cadre d'alignement sur l'accord de Paris pour les contreparties (PATH) pour les intermédiaires financiers et une prorogation temporaire de la liste des pays dans lesquels la BEI peut agir en tant que bailleur de fonds unique de projets d'adaptation au climat en raison de leur vulnérabilité particulière au changement climatique;

Or. en

Amendement 154
Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. se félicite que la BEI ait inclus l'agriculture et la bioéconomie parmi ses principales priorités; réaffirme que le secteur agricole est confronté à des défis croissants et que les agriculteurs de l'Union sont tenus de s'adapter aux objectifs du pacte vert pour l'Europe, de faire face aux perturbations causées par les effets de la crise énergétique et de s'adapter à la hausse de l'inflation; invite le groupe BEI à accroître son soutien au secteur agricole;	30. se félicite que la BEI ait inclus l'agriculture et la bioéconomie parmi ses principales priorités; réaffirme que le secteur agricole est confronté à des défis croissants et que les agriculteurs de l'Union sont tenus de s'adapter aux objectifs du pacte vert pour l'Europe, de faire face aux perturbations causées par les effets de la crise énergétique et de s'adapter à la hausse de l'inflation; invite le groupe BEI à s'impliquer davantage dans le secteur agricole; estime qu'il est important que la BEI programme des sommes considérables pour le financement du secteur agricole, et ce par le biais de procédures simplifiées; ***se félicite que la BEI ait inclus l'agriculture et la bioéconomie parmi ses principales priorités, mais note que l'agriculture, la pêche et la sylviculture n'ont reçu que 1,1 % de l'encours des prêts de la BEI en 2023; rappelle que le secteur agricole est confronté à des défis croissants et***

	demande que le soutien de la BEI tienne pleinement compte des objectifs de souveraineté alimentaire et de production alimentaire durable; souligne que le soutien de la BEI devrait adopter une approche de transition juste afin de parvenir à une agriculture durable qui protège l'environnement, la santé humaine et le bien-être des animaux tout en améliorant les moyens de subsistance des agriculteurs, en particulier pour les petites et moyennes exploitations; rappelle que le soutien aux zones rurales est essentiel pour promouvoir un développement national équilibré et inclusif grâce à des investissements dans les infrastructures rurales, les soins de santé, l'éducation et les opportunités économiques, en mettant particulièrement l'accent sur le renouvellement des générations et l'égalité d'accès au financement pour les femmes et les hommes;
	Or. ro

Amendement 155
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. se félicite que ***la*** BEI ait inclus l'agriculture et la bioéconomie parmi ses principales priorités; réaffirme que le secteur agricole est confronté à des défis croissants et que les agriculteurs de l'Union sont tenus de s'adapter aux objectifs du pacte vert pour l'Europe, de faire face aux perturbations causées par les effets de la crise énergétique et de s'adapter à la hausse de l'inflation; invite le groupe BEI à accroître son soutien au secteur agricole;	30. se félicite que ***le Groupe*** BEI ait inclus l'agriculture et la bioéconomie parmi ses principales priorités***; souligne que l'agriculture est un moteur essentiel de la croissance et du développement dans les zones rurales***; réaffirme que le secteur agricole est confronté à des défis croissants et que les agriculteurs de l'Union sont tenus de s'adapter aux objectifs du pacte vert pour l'Europe, de faire face aux perturbations causées par les effets de la crise énergétique et de s'adapter à la hausse de l'inflation; invite le groupe BEI à

renforcer son soutien et à encourager l'innovation dans ce secteur vital, qui joue un rôle important dans la sécurité alimentaire; souligne les problèmes financiers auxquels sont confrontés les agriculteurs, en particulier les jeunes, en notant que les agriculteurs et les entreprises de ce secteur connaissent des taux de réussite inférieurs lorsqu'ils sollicitent un financement; invite le Groupe BEI à accroître son soutien au secteur agricole ***en améliorant l'accès au financement***;

Or. en

Amendement 156
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. se félicite que la BEI ait inclus l'agriculture et la bioéconomie parmi ses principales priorités; réaffirme que le secteur agricole est confronté à des défis croissants et que les agriculteurs de l'Union sont tenus de s'adapter aux objectifs du pacte vert pour l'Europe, de faire face aux perturbations causées par les effets de la crise énergétique et de s'adapter à la hausse de l'inflation; ***invite le groupe BEI à accroître son soutien au*** secteur ***agricole***;	30. se félicite que la BEI ait inclus l'agriculture et la bioéconomie parmi ses principales priorités ***et l'invite instamment à accroître son ambition en veillant à ce qu'au moins 65 % du total de ses financements soient consacrés à l'action climatique et à la durabilité environnementale d'ici à 2025, conformément au pacte vert pour l'Europe et aux objectifs climatiques pour 2030***; réaffirme que le secteur agricole est confronté à des défis croissants et que les agriculteurs de l'Union sont tenus de s'adapter aux objectifs du pacte vert pour l'Europe, de faire face aux perturbations causées par les effets de la crise énergétique et de s'adapter à la hausse de l'inflation; ***demande un rapport annuel sur l'incidence des investissements de la BEI sur le climat, comprenant une ventilation détaillée des projets par*** secteur

et par potentiel de réduction des émissions;

Or. en

Amendement 157
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. se félicite ***que*** la BEI ***ait inclus*** l'agriculture et la bioéconomie ***parmi ses principales*** priorités; ***réaffirme que*** le secteur agricole ***est confronté à des défis croissants et que*** les agriculteurs de l'Union ***sont tenus*** de s'adapter aux objectifs du pacte vert pour l'Europe, de faire face ***aux perturbations causées par les effets de*** la crise énergétique et de ***s'adapter à*** la hausse de l'inflation; invite le groupe BEI à ***accroître*** son soutien au secteur agricole;	30. se félicite ***de l'accent mis par*** la BEI ***sur*** l'agriculture et la bioéconomie ***en tant que*** priorités ***essentielles***; ***reconnaît les problèmes croissants auxquels est confronté*** le secteur agricole ***et la nécessité pour*** les agriculteurs de l'Union de s'adapter aux objectifs du pacte vert pour l'Europe, de faire face ***à*** la crise énergétique et de ***gérer*** la hausse de l'inflation; invite le Groupe BEI à ***renforcer*** son soutien au secteur agricole ***tout en tirant parti de l'approche «Une seule santé» de l'Union en intégrant la santé humaine, animale, végétale et environnementale afin de créer des systèmes agroalimentaires durables, résilients et productifs***;

Or. en

Amendement 158
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. se félicite que la BEI ait inclus l'agriculture et la bioéconomie parmi ses principales priorités; réaffirme que le secteur agricole est confronté à des défis	30. se félicite que la BEI ait inclus l'agriculture et la bioéconomie parmi ses principales priorités; réaffirme que le secteur agricole est confronté à des défis

croissants ***et que*** les agriculteurs ***de l'Union sont tenus de*** s'adapter aux objectifs du pacte vert pour l'Europe***, de faire face aux perturbations causées par les effets de la crise énergétique et de s'adapter à la hausse de l'inflation***; ***invite le groupe BEI à accroître son soutien au secteur agricole;***	croissants***, notamment les effets de la crise énergétique et la hausse de l'inflation; invite la BEI à aider*** les ***petits*** agriculteurs ***à*** s'adapter aux objectifs du pacte vert pour l'Europe;

Or. en

Amendement 159
Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. se félicite que la BEI ait inclus l'agriculture et la bioéconomie parmi ses principales priorités; réaffirme que le secteur agricole est confronté à des défis croissants et que les agriculteurs de l'Union sont tenus de s'adapter aux objectifs du pacte vert pour l'Europe, de faire face aux perturbations causées par les effets de la crise énergétique et de s'adapter à la hausse de l'inflation; invite le groupe BEI à accroître son soutien au secteur agricole;	30. se félicite que la BEI ait inclus l'agriculture et la bioéconomie parmi ses principales priorités; réaffirme que le secteur agricole est confronté à des défis croissants et que les agriculteurs de l'Union sont tenus de s'adapter aux objectifs du pacte vert pour l'Europe, de faire face aux perturbations causées par les effets de la crise énergétique et de s'adapter à la hausse de l'inflation ***des coûts des matières premières et à la concurrence déloyale découlant d'accords commerciaux comme le Mercosur***; invite le groupe BEI à accroître son soutien au secteur agricole;

Or. fr

Amendement 160
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*

31. se félicite que la BEI soit l'un des principaux partisans de la numérisation dans l'Union; encourage la BEI à renforcer son soutien aux réseaux numériques et à renforcer l'autonomie de l'Union dans les technologies clés;	31. se félicite que la BEI soit l'un des principaux partisans de la numérisation dans l'Union; encourage la BEI à renforcer son soutien aux réseaux numériques et à renforcer l'autonomie de l'Union dans les technologies clés; ***invite la BEI à veiller à ce que les investissements numériques à forte consommation d'énergie et de ressources soient conformes aux objectifs de l'accord de Paris; estime que des investissements publics importants sont nécessaires pour mettre en place les infrastructures de télécommunications, en particulier dans les zones rurales, afin de réduire les inégalités numériques et de veiller à ce que la transition numérique ne crée pas d'exclusion sociale; encourage l'Union à garantir le droit des résidents européens à pouvoir choisir le moyen qu'ils préfèrent pour accéder à l'information, interagir avec les institutions et mener leurs activités quotidiennes; encourage la BEI à fournir un financement adéquat pour doter tous les résidents de l'Union des compétences numériques ou de l'assistance dont ils ont besoin pour participer pleinement à la société, en mettant particulièrement l'accent sur le soutien aux résidents âgés et aux personnes handicapées; rappelle à l'Union son engagement à protéger les données des utilisateurs des résidents européens et encourage l'Union à continuer d'utiliser son pouvoir d'exécution en ce qui concerne toute violation des réglementations du règlement général sur la protection des données (RGPD); recommande que la BEI contribue au financement des efforts de lutte contre la criminalité numérique, telle que la fraude en ligne ou l'usurpation d'identité;***
	Or. en

Amendement 161
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. se félicite que ***la*** BEI soit l'un des principaux partisans de la numérisation dans l'Union; encourage la BEI à renforcer son soutien aux réseaux numériques ***et*** à renforcer l'autonomie de l'Union dans les technologies clés;	31. se félicite que ***le Groupe*** BEI soit l'un des principaux partisans de la numérisation dans l'Union***, notamment en finançant l'infrastructure numérique et en soutenant les jeunes pousses numériques innovantes***; encourage la BEI à accroître son soutien aux réseaux numériques***,*** à renforcer l'autonomie ***technologique*** de l'Union ***et l'innovation*** dans les technologies clés;

Or. en

Amendement 162
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. ***observe que*** le secteur de la cybersécurité ***joue un rôle crucial*** dans la protection des entreprises et des gouvernements contre des menaces numériques ***de plus en plus*** sophistiquées; se félicite de l'augmentation des investissements dans la sécurité, qui sont passés de 6 milliards d'EUR à 8 milliards d'EUR, financés ***par*** l'initiative stratégique européenne pour la sécurité afin de relever les défis en matière de sécurité, y compris ***dans*** l'industrie du nouvel espace;	32. ***reconnaît*** le ***rôle essentiel du*** secteur de la cybersécurité dans la protection des entreprises et des gouvernements contre les menaces numériques sophistiquées ***et l'influence étrangère***; se félicite de l'augmentation des investissements dans la sécurité, qui sont passés de 6 milliards d'EUR à 8 milliards d'EUR, financés ***au moyen de*** l'initiative stratégique européenne pour la sécurité afin de relever les défis en matière de sécurité, y compris ***ceux de*** l'industrie du nouvel espace;

Or. en

Amendement 163
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. observe que le secteur de la cybersécurité joue un rôle crucial dans la protection des entreprises et des gouvernements contre des menaces numériques de plus en plus sophistiquées; ***se félicite*** de l'augmentation des investissements dans la sécurité, qui sont passés de 6 milliards d'EUR à 8 milliards d'EUR, financés par l'initiative stratégique européenne pour la sécurité ***afin de relever les défis en matière de sécurité, y compris dans l'industrie du nouvel espace***;	32. observe que le secteur de la cybersécurité joue un rôle crucial dans la protection des entreprises et des gouvernements contre des menaces numériques de plus en plus sophistiquées; ***prend note*** de l'augmentation des investissements dans la sécurité, qui sont passés de 6 milliards d'EUR à 8 milliards d'EUR, financés par l'initiative stratégique européenne pour la sécurité***; invite la BEI à s'assurer qu'elle poursuit des politiques qui protègent sa cote de crédit AAA***;

Or. en

Amendement 164
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. demande une nouvelle fois à la BEI d'exercer son devoir de vigilance lors de la phase de préparation de tous les projets, afin qu'ils comprennent l'examen attentif et le respect des droits de l'homme et des communautés autochtones, et d'élaborer une stratégie claire en matière de droits de l'homme qui comprend des analyses des risques et des incidences sur les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 165
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. se félicite que l'accent mis par la BEI sur l'égalité de genre et l'autonomie économique des femmes ait conduit en 2023 à une nouvelle année d'augmentation des volumes et des investissements dans ce domaine, avec un total de 5,8 milliards d'EUR d'investissements contribuant à cet objectif, contre 5,1 milliards d'EUR en 2022;

Or. en

Amendement 166
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 32 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 ter. souligne que la sécurité de l'approvisionnement en matières premières critiques (MPC) est cruciale à la fois pour les transitions écologique et numérique, ainsi que pour le secteur de la défense et pour la base industrielle de l'Union en général, invite par conséquent la BEI à investir davantage dans le secteur des MPC afin de contribuer à la diversification de l'approvisionnement en matières premières primaires et secondaires et de mettre en place des solutions d'économie circulaire, en particulier la recherche et le développement de matériaux alternatifs, tels que les matériaux d'origine végétale; se félicite, à cet égard, de l'adoption, le 21 mars 2025, d'une nouvelle initiative stratégique sur les MPC, avec un financement attendu de 2 milliards d'EUR pour les investissements dans les

MPC en 2025, une nouvelle task force sur les MPC et un guichet unique dédié pour construire et gérer une réserve d'opérations et d'activités de conseil en matière de MPC, ainsi qu'une expertise technique et des partenariats accrus;

Or. en

Amendement 167
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 32 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 quater. reconnaît le rôle joué par le Fonds européen d'investissement (FEI) pour contribuer à la cohésion économique et sociale dans l'Union grâce à un large éventail d'instruments financiers; note que les engagements du FEI en matière de garanties de crédit, de capital-risque et d'investissements en fonds propres privés pour les régions de cohésion en 2023 s'élevaient à 6,8 milliards d'EUR, soit 48 % du total des engagements du FEI dans l'Union, ce qui est nettement supérieur à l'indicateur clé de performance établi l'année précédente; note qu'en 2023, le FEI a été particulièrement actif en Europe centrale et orientale;

Or. en

Amendement 168
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*

33. souligne qu'au cours de sa deuxième année d'existence, BEI Monde a fourni un financement d'un montant de 8,4 milliards d'EUR (contre 9,1 milliards d'EUR en 2022); note que, la part de financement de BEI Monde étant limitée à 50 % du coût total d'un projet, le cofinancement d'investissements avec des institutions de financement du développement et des banques multilatérales de développement est récurrent; invite la BEI et la Commission à investir dans des fonctions d'audit interne et de contrôle indépendant afin de garantir l'intégrité et la solidité ***des*** opérations ***impliquant des partenaires de pays tiers***;	33. souligne qu'au cours de sa deuxième année d'existence, BEI Monde a fourni un financement d'un montant de 8,4 milliards d'EUR (contre 9,1 milliards d'EUR en 2022); note que, la part de financement de BEI Monde étant limitée à 50 % du coût total d'un projet, le cofinancement d'investissements avec des institutions de financement du développement et des banques multilatérales de développement est récurrent; invite la BEI et la Commission à investir dans des fonctions d'audit interne et de contrôle indépendant afin de garantir l'intégrité et la solidité ***de toutes les*** opérations;

Or. en

Amendement 169
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. demande une nouvelle fois que BEI Monde soit axée sur un programme équitable et durable dans les pays bénéficiaires et qu'elle démontre de manière probante l'additionnalité de ses financements en matière de développement; encourage BEI Monde à accroître son soutien aux projets présentant des avantages publics clairs et importants, et à accorder la priorité aux services publics et aux infrastructures qui ont fait leurs preuves en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités et de contribution au développement durable; souligne que la mobilisation des investissements du secteur privé ne devrait pas entraîner l'éviction de ces projets du

portefeuille de la BEI;

Or. en

Amendement 170
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. rappelle que BEI Monde figure parmi les principaux acteurs de la mise en œuvre de la stratégie «Global Gateway» de l'Union et qu'à ce titre, elle est tenue d'appliquer les normes les plus strictes en matière de transparence et de responsabilité;

Or. en

Amendement 171
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 33 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 ter. se félicite de l'adoption par le conseil d'administration de la BEI de la feuille de route stratégique de BEI Monde et de son engagement à respecter et à promouvoir les droits de l'homme et l'État de droit dans les projets qu'elle soutient; invite par conséquent la BEI à veiller à ce que les communautés locales soient consultées sur les risques pour les droits de l'homme et les mesures d'atténuation avant toute décision définitive, et à ce que le droit des populations autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé

soit systématiquement respecté; souligne que des mesures spécifiques devraient être prises pour inclure les populations autochtones, les femmes, les personnes handicapées et les autres groupes vulnérables dans les consultations préalables à l'approbation des projets par la BEI;

Or. en

Amendement 172
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 33 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 ter. réitère sa demande pour que le programme BEI Monde soit axé sur un agenda équitable et durable dans les pays bénéficiaires, dans le plein respect de la diligence environnementale et sociale, et dans le cadre d'une coopération étroite avec les acteurs locaux afin d'identifier les projets qui répondent le mieux aux objectifs d'efficacité en matière de développement[1 bis];
	[1 bis] Amendement rédigé avec l'aide de Counter Balance

Or. en

Amendement 173
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 33 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 quater. encourage la BEI à

renforcer encore la consultation constructive des populations locales tout au long de la mise en œuvre des projets, à inclure des mécanismes efficaces de responsabilisation à l'égard des communautés touchées ainsi qu'à surveiller de près les faiblesses dans le cadre de sa participation et le rôle de ses intermédiaires dans les projets qui ont eu des répercussions négatives sur les populations locales dans les pays en développement, et à en rendre compte[1 bis];

[1 bis] ***Amendement rédigé avec l'aide de Counter Balance***

Or. en

Amendement 174
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 33 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 quater. appelle à la prudence avant d'élargir les partenariats avec les organismes de crédit à l'exportation, car le crédit à l'exportation n'est pas considéré comme de l'aide publique au développement (APD) et, par conséquent, un tel financement conjoint du développement brouille la distinction entre le financement du développement et le financement du crédit à l'exportation, crée des conceptions de projets complexes qui peuvent aboutir à des projets plus coûteux, et risque d'augmenter l'aide liée et d'aggraver la dette dans les pays partenaires;

Or. en

Amendement 175
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 33 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 quinquies. est préoccupé par le fait que BEI Monde s'est engagée à contribuer à l'égalité de genre à hauteur de 30 % seulement de sa part d'opérations, alors que l'objectif de l'Union s'élève à 85 % des actions extérieures; invite BEI Monde à relever son objectif et à l'aligner sur les objectifs de l'Union;

Or. en

Amendement 176
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 33 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 sexies. se félicite de l'adoption par le conseil d'administration de la BEI de la feuille de route stratégique de BEI Monde et de son engagement à respecter et à promouvoir les droits de l'homme et l'État de droit dans les projets qu'elle soutient; invite par conséquent la BEI à veiller à ce que les communautés locales soient consultées sur les risques pour les droits de l'homme et les mesures d'atténuation avant toute décision définitive, et à ce que le droit des populations autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé soit systématiquement respecté; demande à la BEI d'élaborer des protocoles spécifiques pour répondre aux risques de représailles; souligne que des mesures

spécifiques devraient être prises pour inclure les populations autochtones, les femmes, les personnes handicapées et les autres groupes vulnérables dans les consultations préalables à l'approbation des projets par la BEI[1 bis];

[1 bis] ***Amendement rédigé avec l'aide de Counter Balance***

Or. en

Amendement 177
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 33 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 septies. demande une nouvelle fois que BEI Monde soit axée sur un programme équitable et durable dans les pays bénéficiaires et qu'il démontre de manière probante l'additionnalité de ses financements en matière de développement; encourage BEI Monde à accroître son soutien aux projets présentant des avantages publics clairs et importants, et à accorder la priorité aux services publics et aux infrastructures qui ont fait leurs preuves en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités et de contribution au développement durable; souligne que la mobilisation des investissements du secteur privé ne devrait pas entraîner l'éviction de ces projets du portefeuille de la BEI; met en garde contre le fait que, dans le cadre de la recherche de visibilité, les petits projets de base ne devraient pas être évincés par des projets plus importants qui prennent beaucoup de temps à se concrétiser; s'inquiète des garanties du Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+) en raison de leur capacité

incertaine à contribuer efficacement aux objectifs de développement de l'Union, et des charges liées à la tarification des garanties pour les bénéficiaires finaux dans les pays partenaires; demande que des prêts très concessionnels soient mis à la disposition des pays les moins avancés, y compris des financements climatiques pour les besoins locaux; appelle à la prudence avant d'élargir les partenariats avec les organismes de crédit à l'exportation, qui ont un mandat purement commercial et, par conséquent, un tel financement conjoint du développement brouille la distinction entre le financement du développement et le financement du crédit à l'exportation, crée des conceptions de projets complexes qui peuvent aboutir à des projets plus coûteux, et risque d'augmenter l'aide liée et d'aggraver la dette dans les pays partenaires[1 bis];

*[1 bis] **Amendement rédigé avec l'aide de Counter Balance***

Or. en

Amendement 178
Ondřej Knotek, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. souligne que toutes les interventions de la BEI en Ukraine doivent être guidées par les priorités en matière de reconstruction et être pleinement alignées sur les priorités et les méthodes définies dans le plan pour l'Ukraine; note que la BEI intensifie encore ses efforts pour prévenir et décourager la fraude et la corruption et pour enquêter en la matière dans le cadre des projets mis en œuvre par	34. souligne que toutes les interventions de la BEI en Ukraine doivent être guidées par les priorités en matière de reconstruction et être pleinement alignées sur les priorités et les méthodes définies dans le plan pour l'Ukraine; note que la BEI intensifie encore ses efforts pour prévenir et décourager la fraude et la corruption et pour enquêter en la matière dans le cadre des projets mis en œuvre par

le groupe BEI en Ukraine; demande une nouvelle fois à la BEI de veiller à une stricte conditionnalité en ce qui concerne l'assistance financière à l'Ukraine, ce qui devrait permettre un contrôle clair au moyen de clauses stratégiques, y compris des droits de visite et l'accès aux informations et aux locaux;

le groupe BEI en Ukraine; demande une nouvelle fois à la BEI de veiller à une stricte conditionnalité en ce qui concerne l'assistance financière à l'Ukraine, ce qui devrait permettre un contrôle clair au moyen de clauses stratégiques, y compris des droits de visite et l'accès aux informations et aux locaux; ***souligne, à cet égard, la nécessité d'une approche systématique de l'Union pour améliorer la coordination du décaissement des fonds et renforcer le suivi des dépenses, afin de compléter les politiques et les procédures de la BEI relatives aux mesures de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux (LBC);***

Or. en

Amendement 179
Virginie Joron, Julien Sanchez, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. souligne que toutes les interventions de la BEI en Ukraine doivent être guidées par les priorités en matière de reconstruction et être pleinement alignées sur les priorités et les méthodes définies dans le plan pour l'Ukraine; note que la BEI intensifie encore ses efforts pour prévenir et décourager la fraude et la corruption et pour enquêter en la matière dans le cadre des projets mis en œuvre par le groupe BEI en Ukraine; demande une nouvelle fois à la BEI de veiller à une stricte conditionnalité en ce qui concerne l'assistance financière à l'Ukraine, ce qui devrait permettre un contrôle clair au moyen de clauses stratégiques, y compris des droits de visite et l'accès aux informations et aux locaux;	34. souligne que toutes les interventions de la BEI en Ukraine doivent être guidées par les priorités en matière de reconstruction et être pleinement alignées sur les priorités et les méthodes définies dans le plan pour l'Ukraine; note que la BEI intensifie encore ses efforts pour prévenir et décourager la fraude et la corruption et pour enquêter en la matière dans le cadre des projets mis en œuvre par le groupe BEI en Ukraine; demande une nouvelle fois à la BEI de veiller à une stricte conditionnalité en ce qui concerne l'assistance financière à l'Ukraine ***et appelle à généraliser une stricte conditionnalité de la part de l'Union à tous les États tiers pour lesquels elle fournit un financement, quelle qu'en soit la forme ou modalité d'intervention***, ce qui devrait permettre un contrôle clair au

moyen de clauses stratégiques, y compris des droits de visite et l'accès aux informations et aux locaux;

Or. fr

Amendement 180
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. souligne que toutes les interventions de la BEI en Ukraine doivent être guidées par les priorités en matière de reconstruction et être pleinement alignées sur les priorités et les méthodes définies dans le plan pour l'Ukraine; note que la BEI intensifie encore ses efforts pour prévenir et décourager la fraude et la corruption et pour enquêter en la matière dans le cadre des projets mis en œuvre par le groupe BEI en Ukraine; demande une nouvelle fois à la BEI de veiller à une stricte conditionnalité en ce qui concerne l'assistance financière à l'Ukraine, ce qui devrait permettre un contrôle clair au moyen de clauses stratégiques, y compris des droits de visite et l'accès aux informations et aux locaux;	34. souligne que toutes les interventions de la BEI en Ukraine doivent être guidées par les priorités en matière de reconstruction et être pleinement alignées sur les priorités et les méthodes définies dans le plan pour l'Ukraine ***et sur les dispositions des traités de l'Union***; note que la BEI intensifie encore ses efforts pour prévenir et décourager la fraude et la corruption et pour enquêter en la matière dans le cadre des projets mis en œuvre par le groupe BEI en Ukraine; demande une nouvelle fois à la BEI de veiller à une stricte conditionnalité en ce qui concerne l'assistance financière à l'Ukraine, ce qui devrait permettre un contrôle clair au moyen de clauses stratégiques, y compris des droits de visite et l'accès aux informations et aux locaux;

Or. en

Amendement 181
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. souligne que ***toutes*** les	34. souligne ***qu'il est important de***

interventions ***de la*** BEI en Ukraine ***doivent être guidées par les priorités en matière de reconstruction et être pleinement*** alignées sur les priorités et les méthodes ***définies*** dans le plan pour l'Ukraine; note que la BEI intensifie encore ses efforts pour ***prévenir et décourager*** la fraude et la corruption ***et pour enquêter en la matière*** dans le cadre des projets ***mis en œuvre par le*** groupe BEI en Ukraine; ***demande une nouvelle fois à la BEI de veiller à une stricte conditionnalité en ce qui concerne*** l'assistance financière à l'Ukraine, ***ce qui devrait permettre un contrôle clair au moyen de clauses stratégiques***, ***y compris des droits de visite et*** l'accès aux informations ***et aux*** locaux;

veiller à ce que les interventions ***du groupe*** BEI en Ukraine ***soient*** alignées sur les priorités ***de la reconstruction du pays convenues avec l'Union*** et ***soient cohérentes avec*** les méthodes ***et les cadres définis*** dans le plan pour l'Ukraine ; note que la BEI intensifie encore ses efforts pour ***lutter contre*** la fraude et la corruption dans le cadre des projets ***du*** groupe BEI en Ukraine; ***appelle à la poursuite de l'application de conditions appropriées à*** l'assistance financière à l'Ukraine, ***en mettant l'accent sur la garantie de mécanismes de contrôle efficaces***, ***tels que*** l'accès aux informations***, les*** locaux ***et les visites de contrôle***;

Or. en

Amendement 182
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. invite la BEI à garantir la transparence et la traçabilité et à améliorer la qualité des projets de la BEI en Ukraine en mettant en place un comité de sélection conforme aux principes de partenariat de l'Union européenne, auquel participeraient des représentants des autorités exécutives, des députés du peuple ukrainien, des organes d'administration autonome locale, des entreprises, des institutions et des organisations, ainsi que des experts indépendants et des représentants de la société civile; invite la BEI à renforcer sa capacité à contrôler la mise en œuvre des projets conformément aux exigences et aux normes établies par la BEI, à

appliquer les principes consistant à «ne pas causer de préjudice important» et à «ne laisser personne de côté», et à veiller à ce que le financement des mesures relatives au climat, à l'environnement et à la transition écologique, y compris la biodiversité, représente au moins 20 % de l'ensemble du cadre d'investissement;

Or. en

Amendement 183
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. invite la BEI à garantir la transparence et la traçabilité et à améliorer la qualité des projets de la BEI en Ukraine en mettant en place un comité de sélection conforme aux principes de partenariat de l'Union européenne, auquel participeraient des représentants des autorités exécutives, des députés du peuple ukrainien, des organes d'administration autonome locale, des entreprises, des institutions et des organisations, ainsi que des experts indépendants et des représentants de la société civile; invite la BEI à renforcer sa capacité à contrôler la mise en œuvre des projets conformément aux exigences et aux normes établies par la BEI, à appliquer les principes consistant à «ne pas causer de préjudice important» et à «ne laisser personne de côté», et à veiller à ce que le financement des mesures relatives au climat, à l'environnement et à la transition écologique, y compris la biodiversité, représente au moins 20 % de l'ensemble du cadre d'investissement[1 bis];

[1 bis] Amendement rédigé avec l'aide de

Counter Balance

Or. en

Amendement 184
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. insiste sur le renforcement des capacités administratives et d'audit des autorités ukrainiennes chargées de la mise en œuvre, du suivi, du contrôle et de la supervision des actions financées, en particulier pour la prévention de la fraude, de la corruption, des conflits d'intérêts et des irrégularités; réaffirme que la BEI devrait exercer un contrôle clair et sans restriction à tout moment;

Or. en

Amendement 185
Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. estime qu'un renforcement du rôle de la BEI apportera une valeur ajoutée à la fois à la reconstruction de l'Ukraine et au processus d'élargissement, ainsi qu'aux futurs partenariats dans le cadre du programme «Global Gateway» et de la politique de voisinage de l'Union, et permettra de soutenir les objectifs de développement durable; encourage la Commission à optimiser la coopération avec la BEI afin de tirer parti de l'autonomie stratégique de l'Union, en	***supprimé***

particulier en ce qui concerne l'énergie et les matières premières;

Or. fr

Amendement 186
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. estime qu'un renforcement du rôle de la BEI apportera une valeur ajoutée à la fois à la reconstruction de l'Ukraine et au processus d'élargissement, ainsi qu'aux futurs partenariats dans le cadre du programme «Global Gateway» et de la politique de voisinage de l'Union***, et permettra de soutenir les objectifs de développement durable***; encourage la Commission à optimiser la coopération avec la BEI afin de tirer parti de l'autonomie stratégique de l'Union, en particulier en ce qui concerne l'énergie et les matières premières;	35. estime qu'un renforcement du rôle de la BEI apportera une valeur ajoutée à la fois à la reconstruction de l'Ukraine et au processus d'élargissement, ainsi qu'aux futurs partenariats dans le cadre du programme «Global Gateway» et de la politique de voisinage de l'Union; encourage la Commission à optimiser la coopération avec la BEI afin de tirer parti de l'autonomie stratégique de l'Union, en particulier en ce qui concerne l'énergie et les matières premières;

Or. en

Amendement 187
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. estime qu'un renforcement du rôle de la BEI apportera une valeur ajoutée ***à la fois*** à la reconstruction de l'Ukraine et ***au processus d'élargissement, ainsi qu'***aux futurs partenariats dans le cadre ***du programme «Global Gateway» et*** de la politique de voisinage de l'Union, et	35. estime qu'un renforcement du rôle de la BEI apportera une valeur ajoutée à la reconstruction de l'Ukraine et aux futurs partenariats dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union, et permettra de soutenir les objectifs de développement durable; encourage la Commission à

permettra de soutenir les objectifs de développement durable; encourage la Commission à optimiser la coopération avec la BEI afin de tirer parti de l'autonomie stratégique de l'Union, en particulier en ce qui concerne l'énergie et les matières premières;	optimiser la coopération avec la BEI afin de tirer parti de l'autonomie stratégique de l'Union, en particulier en ce qui concerne l'énergie et les matières premières;

Or. en

Amendement 188
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. se félicite de l'adoption, en 2024, de la facilité pour l'Ukraine, qui suit l'initiative de la BEI «EU for Ukraine» (EU4U) et établit un mécanisme de soutien basé sur les ressources budgétaires de l'Union; encourage les États membres à continuer à apporter un soutien solide au pays en fonction de ses besoins;

Or. en

Amendement 189
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. souligne que, pour soutenir l'Ukraine, la BEI a constitué un portefeuille de prêts de plus de 7 milliards d'EUR depuis le début du conflit avec la Russie en 2014; souligne qu'au 31 décembre 2023, l'exposition de la BEI (décaissée et non encore décaissée)	36. souligne que, pour soutenir l'Ukraine, la BEI a constitué un portefeuille de prêts de plus de 7 milliards d'EUR depuis le début du conflit avec la Russie en 2014; souligne qu'au 31 décembre 2023, l'exposition de la BEI (décaissée et non encore décaissée)

s'élevait à 5,750 milliards d'EUR, principalement couverts par des garanties de l'Union au titre du mandat de prêt extérieur;	s'élevait à 5,750 milliards d'EUR, principalement couverts par des garanties de l'Union au titre du mandat de prêt extérieur; ***note qu'en outre, la Banque a également accordé des garanties financières sur des expositions à des contreparties situées en Ukraine, entièrement couvertes par des garanties globales de l'Union, pour un montant signé de 388,7 millions d'EUR à la fin de 2023 (contre 478,8 millions d'EUR à la fin de 2022);***

Or. en

Amendement 190
Tamás Deutsch, Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. prend acte de l'engagement financier croissant de la BEI en Ukraine; invite la Banque à fournir à l'autorité budgétaire et aux organes d'audit compétents des mises à jour régulières et détaillées concernant le décaissement et la mise en œuvre des fonds couverts par les garanties de l'Union;

Or. en

Amendement 191
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. souligne les effets disproportionnés de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine sur les régions de

l'est de l'Union limitrophes de la Russie et de la Biélorussie; attire l'attention sur les coûts supportés par ces régions et les États membres en raison de leur frontière commune avec des pays voisins hostiles, notamment leur besoin d'orienter de plus en plus les fonds publics vers la sécurité, la défense et la préparation, tout en faisant face à des ressources considérablement réduites en raison d'une interruption des activités économiques, du commerce transfrontière et d'autres échanges, ainsi que des programmes de cohésion; invite la BEI à prendre cela en considération dans ses décisions de financement;

Or. en

Amendement 192
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. prend acte des nombreuses actions menées en Moldavie pour atténuer les effets de la récession économique et de la crise énergétique et pour soutenir le pays sur la voie de l'adhésion à l'Union, ainsi que dans les Balkans occidentaux, où BEI Monde a investi 1,2 milliard d'EUR en 2023, auxquels s'ajoutent 700 millions d'EUR supplémentaires pour renforcer la sécurité routière et améliorer les réseaux ferroviaires; se félicite de l'adoption de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux en 2024;	37. prend acte des nombreuses actions menées en Moldavie pour atténuer les effets de la récession économique et de la crise énergétique et pour soutenir le pays sur la voie de l'adhésion à l'Union, ainsi que dans les Balkans occidentaux, où BEI Monde a investi 1,2 milliard d'EUR en 2023, auxquels s'ajoutent 700 millions d'EUR supplémentaires pour renforcer la sécurité routière et améliorer les réseaux ferroviaires; se félicite de l'adoption de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux en 2024 ***et de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur de la Moldavie approuvée par le Parlement européen***;

Or. en

Amendement 193
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. ***prend acte des nombreuses actions menées*** en Moldavie pour ***atténuer les effets de la récession*** économique ***et de*** la ***crise*** énergétique ***et pour soutenir*** le pays sur la voie de ***l'adhésion*** à l'Union***, ainsi*** que dans les Balkans occidentaux, ***où*** BEI Monde a investi 1,2 milliard d'EUR en 2023, auxquels s'ajoutent 700 millions d'EUR supplémentaires pour renforcer la sécurité routière et améliorer les réseaux ferroviaires; se félicite de l'adoption de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux en 2024;	37. ***se félicite des investissements importants réalisés*** en Moldavie pour ***soutenir la résilience*** économique***, améliorer*** la ***sécurité*** énergétique***, renforcer les infrastructures et aider*** le pays ***à progresser*** sur la voie de ***l'intégration*** à l'Union***; reconnaît*** que dans les Balkans occidentaux, BEI Monde a investi 1,2 milliard d'EUR en 2023, auxquels s'ajoutent 700 millions d'EUR supplémentaires pour renforcer la sécurité routière et améliorer les réseaux ferroviaires; se félicite de l'adoption de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux en 2024;

Or. en

Amendement 194
Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. prend acte des nombreuses actions menées en Moldavie pour atténuer les effets de la récession économique et de la crise énergétique ***et pour soutenir le pays sur la voie de l'adhésion à l'Union***, ainsi que dans les Balkans occidentaux, où BEI Monde a investi 1,2 milliard d'EUR en 2023, auxquels s'ajoutent 700 millions d'EUR supplémentaires pour renforcer la sécurité routière et améliorer les réseaux ferroviaires; ***se félicite de*** l'adoption de la facilité pour les réformes et la croissance	37. prend acte des nombreuses actions menées en Moldavie pour atténuer les effets de la récession économique et de la crise énergétique, ainsi que dans les Balkans occidentaux, où BEI Monde a investi 1,2 milliard d'EUR en 2023, auxquels s'ajoutent 700 millions d'EUR supplémentaires pour renforcer la sécurité routière et améliorer les réseaux ferroviaires; ***déplore*** l'adoption de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux en 2024

en faveur des Balkans occidentaux en 2024;

en plus de ces aides;

Or. fr

Amendement 195
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. ***prend acte*** des nombreuses actions menées en Moldavie pour atténuer les effets de la récession économique et de la crise énergétique et pour soutenir le pays sur la voie de l'adhésion à l'Union, ainsi que dans les Balkans occidentaux, où BEI Monde a investi 1,2 milliard d'EUR en 2023, auxquels s'ajoutent 700 millions d'EUR supplémentaires pour renforcer la sécurité routière et améliorer les réseaux ferroviaires; se félicite de l'adoption de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux en 2024;	37. ***se félicite*** des nombreuses actions menées en Moldavie pour atténuer les effets de la récession économique et de la crise énergétique et pour soutenir le pays sur la voie de l'adhésion à l'Union, ainsi que dans les Balkans occidentaux, où BEI Monde a investi 1,2 milliard d'EUR en 2023, auxquels s'ajoutent 700 millions d'EUR supplémentaires pour renforcer la sécurité routière et améliorer les réseaux ferroviaires; se félicite de l'adoption de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux en 2024;

Or. en

Amendement 196
Matjaž Nemec, Giuseppe Lupo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. invite la BEI à réévaluer ses activités en Israël-Palestine afin de garantir la pleine application de sa politique en matière de droits de l'homme et le strict respect du droit international et des exigences énoncées en particulier dans les résolutions pertinentes des

Nations unies et dans l'avis consultatif de la Cour internationale de justice (CIJ) du 19 juillet 2024; demande, en particulier, d'exclure, de suspendre ou de mettre fin à toute activité ou opération directement ou indirectement liée à des bénéficiaires de contrats de la BEI soupçonnés d'être impliqués dans des activités interdites telles qu'elles figurent dans la base de données des Nations unies sur les entreprises conformément aux résolutions 31/36 et 53/25[1 bis] du Conseil des droits de l'homme, ou telles qu'elles peuvent être identifiées par d'autres sources d'information fiables concernant des activités interdites au niveau du projet, du promoteur, de l'intermédiaire ou de toute autre partie concernée, mises à disposition par les organisations internationales compétentes, y compris les principales organisations de défense des droits de l'homme;

[1 bisa] ***https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/regular-sessions/session31/database-hrc3136***

Or. en

Amendement 197
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. se félicite des efforts et de l'engagement de la BEI dans les pays des Balkans occidentaux; encourage BEI Monde à continuer à fournir un accès au financement à des conditions favorables afin d'accélérer une transition juste et de permettre la diversification économique

locale en répondant aux besoins de la population et en ne laissant personne de côté; invite la BEI à aider les municipalités des Balkans occidentaux qui dépendent du charbon en leur fournissant une assistance technique et des plans de financement afin de soutenir leurs efforts pour décarboner les économies locales et se préparer à la transition énergétique;

Or. en

Amendement 198
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. se félicite des efforts et de l'engagement de la BEI dans les pays des Balkans occidentaux; encourage BEI Monde à continuer à fournir un accès au financement à des conditions favorables afin d'accélérer une transition juste et de permettre la diversification économique locale en répondant aux besoins de la population et en ne laissant personne de côté; invite la BEI à aider les municipalités des Balkans occidentaux qui dépendent du charbon en leur fournissant une assistance technique et des plans de financement afin de soutenir leurs efforts pour décarboner les économies locales et se préparer à la transition énergétique[1 bis];
	[1 bis] Amendement rédigé avec l'aide de Counter Balance

Or. en

Amendement 199
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. reconnaît le rôle joué par la BEI pour soutenir les Balkans occidentaux sur la voie de l'adhésion à l'Union, conformément à la politique d'élargissement de l'Union; reconnaît que BEI Monde a investi 1,2 milliard d'EUR dans les Balkans occidentaux en 2023, mobilisant un total de plus de 6 milliards d'EUR d'investissements; note que la majorité des financements a été allouée à la connectivité durable, suivie par des lignes de crédit pour les PME, des projets d'infrastructure dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des compétences, ainsi que de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement;

Or. en

Amendement 200
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 37 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 ter. invite la BEI à réévaluer ses activités en Israël-Palestine afin de garantir la pleine application de sa politique en matière de droits de l'homme et le strict respect des exigences énoncées dans la résolution des Nations unies A/RES/ES-10/24 (en particulier le paragraphe 4, point c)); demande, en particulier, d'exclure, de suspendre ou de mettre fin à toute activité ou opération directement ou indirectement liée à des contreparties soupçonnées d'être

impliquées dans des activités interdites telles qu'elles figurent dans la base de données des Nations unies sur les entreprises conformément aux résolutions 31/36 et 53/25 du Conseil des droits de l'homme, ou telles qu'elles peuvent être identifiées par d'autres sources d'informations fiables concernant des activités interdites au niveau du projet, du promoteur, de l'intermédiaire ou de toute autre contrepartie pertinente, mises à disposition par les organisations internationales compétentes, y compris les principales organisations de défense des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 201
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 37 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 ter. demande à la BEI de veiller à ce que les investissements profitent clairement aux pays et aux sociétés bénéficiaires, en créant des emplois locaux et en réduisant la pauvreté; estime que les acteurs des pays bénéficiaires, tels que les autorités publiques, la société civile et les entreprises du secteur privé, devraient être associés à la prise de décision et à la mise en œuvre des projets Global Gateway;

Or. en

Amendement 202
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 37 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 quater. invite à nouveau la BEI à veiller à ce que toutes ses activités profitent aux femmes et aux filles ainsi qu'à la promotion de l'autonomie économique et de l'emploi des femmes, car les investissements en matière de développement qui prennent en considération l'égalité entre les hommes et les femmes sont plus efficaces et durables; estime que la BEI pourrait accroître encore les prêts de microfinancement aux entreprises dirigées par des femmes, qui sont toujours confrontées à des discriminations en matière d'accès au financement;

Or. en

Amendement 203
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 37 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 quinquies. est préoccupé par l'augmentation rapide des niveaux d'endettement et des coûts d'emprunt plus élevés dans les économies émergentes et en développement, où l'on estime que 60 % des pays à faible revenu sont déjà surendettés ou courent un risque élevé de surendettement; souligne le rôle important de la BEI et d'autres institutions multilatérales dans l'octroi de financements à des conditions favorables pour alléger la charge insoutenable de la dette;

Or. en

Amendement 204
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 37 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 sexies. demande à la BEI de collaborer avec d'autres institutions bilatérales et multilatérales pour développer et appliquer des méthodes communes d'analyse d'impact sur le développement, en vue de garantir des incidences positives à valeur ajoutée et à long terme;

Or. en

Amendement 205
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. observe que le mécanisme de traitement des plaintes de la BEI a traité un total de 104 dossiers en 2023 (contre 97 en 2022); relève que 60 nouvelles plaintes ont été reçues en 2023 (54 en 2022), dont 44 ont été jugées recevables et 29 concernaient des projets financés par la BEI, dont 27 étaient situés en dehors de l'Europe;	39. observe que le mécanisme de traitement des plaintes de la BEI a traité un total de 104 dossiers en 2023 (contre 97 en 2022); relève que 60 nouvelles plaintes ont été reçues en 2023 (54 en 2022), dont 44 ont été jugées recevables et 29 concernaient des projets financés par la BEI, dont 27 étaient situés en dehors de l'Europe; ***invite la BEI à aligner ses opérations sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, notamment sur les critères applicables aux mécanismes de réclamation non judiciaires, tels que l'indépendance, la légitimité, la transparence, l'accessibilité et l'efficacité; invite la BEI à renforcer son mécanisme de traitement des plaintes conformément à***

ces principes afin de garantir l'engagement institutionnel à réparer les préjudices et la capacité du mécanisme de traitement des plaintes de la BEI à contribuer à des améliorations systémiques dans les opérations de la banque;

Or. en

Amendement 206
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 39 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	39 bis. invite la BEI à aligner ses opérations sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, notamment sur les critères applicables aux mécanismes de réclamation non judiciaires, tels que l'indépendance, la légitimité, la transparence, l'accessibilité et l'efficacité; invite la BEI à renforcer son mécanisme de traitement des plaintes conformément à ces principes afin de garantir l'engagement institutionnel à réparer les préjudices et la capacité du mécanisme de traitement des plaintes de la BEI à contribuer à des améliorations systémiques dans les opérations de la banque[1 bis];

[1 bis] Amendement rédigé avec l'aide de Counter Balance

Or. en

Amendement 207
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. ***note que*** la division IG/IN ***mène des activités préventives de détection de la fraude à l'aide de l'outil d'évaluation des risques en matière de fraude et d'intégrité et du robot de détection des risques de corruption dans les marchés publics et qu'en 2023, 24 analyses ont permis de fixer des objectifs relatifs à trois analyses préventives complètes et approfondies de l'intégrité***;	42. ***se félicite des efforts déployés par la division d'enquête (IG/IN) pour collaborer et se coordonner avec d'autres composantes de l'architecture antifraude de l'Union, en particulier l'Office européen de lutte antifraude et le Parquet européen, qui ont reçu 37 % des renvois d'enquête en 2023 (27 affaires sur 74); encourage*** la division IG/IN ***à renforcer sa coopération avec toutes les composantes de l'architecture antifraude de l'Union***;

Or. en

Amendement 208
Tamás Deutsch, Virginie Joron, Julien Sanchez, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 bis. prend acte des outils novateurs mis au point par la BEI pour soutenir la détection des fraudes et l'analyse du risque d'intégrité; invite la Banque à évaluer la manière dont ces outils numériques pourraient être encore améliorés pour soutenir la transparence et la responsabilité financière;

Or. en

Amendement 209
Ondřej Knotek, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. regrette que, malgré les demandes répétées du Parlement, le rapport annuel de la division Enquête sur les fraudes ne fournisse pas d'informations adéquates sur l'ampleur financière des affaires qu'elle traite, les ressources ou mandats concernés, les types de projets concernés, les mesures d'atténuation adoptées, le rôle des services de la BEI et des intermédiaires ou partenaires dans les affaires, voire les États membres concernés; demande une nouvelle fois à la division IG/IN d'aller au-delà de la simple description circonstanciée de quelques études de cas, afin de fournir des informations précieuses permettant d'évaluer la mesure dans laquelle les intérêts financiers sont protégés;	43. regrette que, malgré les demandes répétées du Parlement, le rapport annuel de la division Enquête sur les fraudes ne fournisse pas d'informations adéquates sur l'ampleur financière des affaires qu'elle traite, les ressources ou mandats concernés, les types de projets concernés, les mesures d'atténuation adoptées, le rôle des services de la BEI et des intermédiaires ou partenaires dans les affaires, voire les États membres concernés; demande une nouvelle fois à la division IG/IN d'aller au-delà de la simple description circonstanciée de quelques études de cas, afin de fournir des informations précieuses permettant d'évaluer la mesure dans laquelle les intérêts financiers sont protégés; ***suggère à la division IG/IN d'adopter un modèle de rapport similaire à ceux utilisés par d'autres organismes d'enquête, tels que le Parquet européen et l'OLAF, où un équilibre approprié entre la transparence et le devoir de confidentialité ou de secret professionnel est recherché d'une manière qui ne sacrifie pas le besoin d'information de l'autorité de décharge;***

Or. en

Amendement 210
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. regrette que, malgré les demandes répétées du Parlement, le rapport annuel de la division Enquête sur les fraudes ne fournisse pas d'informations adéquates sur l'ampleur financière des affaires qu'elle traite, les ressources ou mandats concernés, les types de projets concernés, les mesures d'atténuation adoptées, le rôle des services	43. regrette que, malgré les demandes répétées du Parlement, le rapport annuel de la division Enquête sur les fraudes ne fournisse pas d'informations adéquates sur l'ampleur financière des affaires qu'elle traite, les ressources ou mandats concernés, les types de projets concernés, les mesures d'atténuation adoptées, le rôle des services

de la BEI et des intermédiaires ou partenaires dans les affaires, voire les États membres concernés; demande une nouvelle fois à la division IG/IN d'aller au-delà de la simple description circonstanciée de quelques études de cas, afin de fournir des informations précieuses permettant d'évaluer la mesure dans laquelle les intérêts financiers sont protégés;	de la BEI et des intermédiaires ou partenaires dans les affaires, voire les États membres concernés; ***invite les représentants de la division IG/IN à revoir à la hausse leur niveau de participation et d'interactions avec le Parlement européen, notamment en ce qui concerne le contrôle des activités financières;*** demande une nouvelle fois à la division IG/IN d'aller au-delà de la simple description circonstanciée de quelques études de cas, afin de fournir des informations précieuses permettant d'évaluer la mesure dans laquelle les intérêts financiers sont protégés;

Or. en

Amendement 211
Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. regrette que, malgré les demandes répétées du Parlement, le rapport annuel de la division Enquête sur les fraudes ne fournisse pas d'informations adéquates sur l'ampleur financière des affaires qu'elle traite, les ressources ou mandats concernés, les types de projets concernés, les mesures d'atténuation adoptées, le rôle des services de la BEI et des intermédiaires ou partenaires dans les affaires, voire les États membres concernés; demande une nouvelle fois à la division IG/IN d'aller au-delà de la simple description circonstanciée de quelques études de cas, afin de fournir des informations précieuses permettant d'évaluer la mesure dans laquelle les intérêts financiers sont protégés;	43. regrette que, malgré les demandes répétées du Parlement, le rapport annuel de la division Enquête sur les fraudes ne fournisse pas d'informations adéquates sur l'ampleur financière des affaires qu'elle traite, les ressources ou mandats concernés, les types de projets concernés, les mesures d'atténuation adoptées, le rôle des services de la BEI et des intermédiaires ou partenaires dans les affaires, voire les États membres concernés; demande une nouvelle fois à la division IG/IN d'aller au-delà de la simple description circonstanciée de quelques études de cas, afin de fournir des informations précieuses permettant d'évaluer la mesure dans laquelle les intérêts financiers sont protégés; ***estime nécessaire d'accroître le niveau de transparence de la BEI envers le Parlement européen;***

Or. ro

Amendement 212
Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. regrette que, malgré les demandes répétées du Parlement, le rapport annuel de la division Enquête sur les fraudes ne fournisse pas d'informations adéquates sur l'ampleur financière des affaires qu'elle traite, les ressources ou mandats concernés, les types de projets concernés, les mesures d'atténuation adoptées, le rôle des services de la BEI et des intermédiaires ou partenaires dans les affaires, voire les États membres concernés; ***demande une nouvelle fois à*** la division IG/IN ***d'aller*** au-delà de la simple description circonstanciée de quelques études de cas, ***afin de fournir*** des informations précieuses permettant d'évaluer la mesure dans laquelle les intérêts financiers sont protégés;	43. ***s'inquiète du manque de coopération et de transparence et*** regrette que, malgré les demandes répétées du Parlement, le rapport annuel de la division Enquête sur les fraudes ne fournisse pas d'informations adéquates sur l'ampleur financière des affaires qu'elle traite, les ressources ou mandats concernés, les types de projets concernés, les mesures d'atténuation adoptées, le rôle des services de la BEI et des intermédiaires ou partenaires dans les affaires, voire les États membres concernés; ***exige que*** la division IG/IN ***aille*** au-delà de la simple description circonstanciée de quelques études de cas, ***et fournisse dès à présent et régulièrement,*** des informations précieuses permettant d'évaluer la mesure dans laquelle les intérêts financiers sont protégés;

Or. fr

Amendement 213
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. est conscient que la politique d'exclusion de la BEI prévoit un processus d'exclusion autonome qui n'est pas totalement équivalent au système de détection rapide et d'exclusion de la	44. est conscient que la politique d'exclusion de la BEI prévoit un processus d'exclusion autonome qui n'est pas totalement équivalent au système de détection rapide et d'exclusion de la

Commission en ce qui concerne les normes décisionnelles, les résultats et les voies de recours; ***demande*** une nouvelle fois ***à*** la Commission de recenser les lacunes potentielles et de proposer des solutions, y compris une procédure accélérée pour faire appliquer les décisions d'exclusion de la BEI au moyen du système de détection rapide et d'exclusion; observe qu'en 2023, les procédures d'exclusion, s'appuyant sur les conclusions de la division IG/IN, ont exclu cinq entreprises de toute activité financée par la BEI pendant une période de cinq ans;

Commission en ce qui concerne les normes décisionnelles, les résultats et les voies de recours; ***sollicite*** une nouvelle fois ***le Groupe BEI et*** la Commission ***pour qu'ils coopèrent afin*** de recenser les lacunes potentielles et de proposer des solutions, y compris une procédure accélérée pour faire appliquer les décisions d'exclusion de la BEI au moyen du système de détection rapide et d'exclusion; observe qu'en 2023, les procédures d'exclusion, s'appuyant sur les conclusions de la division IG/IN, ont exclu cinq entreprises de toute activité financée par la BEI pendant une période de cinq ans;

Or. en

Amendement 214
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. est conscient que la politique d'exclusion de la BEI prévoit un processus d'exclusion autonome qui n'est pas totalement équivalent au système de détection rapide et d'exclusion de la Commission en ce qui concerne les normes décisionnelles, les résultats et les voies de recours; demande une nouvelle fois à la Commission de recenser les lacunes potentielles et de proposer des solutions, y compris une procédure accélérée pour faire appliquer les décisions d'exclusion de la BEI au moyen du système de détection rapide et d'exclusion; observe qu'en 2023, les procédures d'exclusion, s'appuyant sur les conclusions de la division IG/IN, ont exclu cinq entreprises de toute activité financée par la BEI pendant une période de	44. est conscient que la politique d'exclusion de la BEI prévoit un processus d'exclusion autonome qui n'est pas totalement équivalent au système de détection rapide et d'exclusion de la Commission en ce qui concerne les normes décisionnelles, les résultats et les voies de recours***, mais constate des lacunes importantes dans sa mise en œuvre***; demande une nouvelle fois à la Commission de recenser les lacunes potentielles et de proposer des solutions, y compris une procédure accélérée pour faire appliquer les décisions d'exclusion de la BEI au moyen du système de détection rapide et d'exclusion; observe qu'en 2023, les procédures d'exclusion, s'appuyant sur les conclusions de la division IG/IN, ont exclu cinq entreprises de toute activité

cinq ans;	financée par la BEI pendant une période de cinq ans; ***demande un examen externe indépendant des politiques d'exclusion de la BEI afin de les aligner pleinement sur les normes européennes en matière de lutte contre la corruption; encourage la BEI à introduire des conditions plus strictes pour les intermédiaires financiers, y compris la divulgation obligatoire de leurs structures de propriété effective, afin de prévenir la fraude et la corruption;***

Or. en

Amendement 215
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. se félicite de l'approbation, en 2023, de la politique du cadre de contrôle interne du groupe BEI; ***encourage la Banque à donner suite aux remarques du comité d'audit selon lesquelles tant l'audit interne que le cadre de contrôle interne devraient évoluer pour devenir des fonctions de*** groupe;	45. se félicite de l'approbation, en 2023, de la politique du cadre de contrôle interne du groupe BEI; ***reconnaît les résultats du processus d'alignement du*** groupe ***entre la BEI et le FEI dans la mesure où il met en lumière les différents modèles d'entreprise et structures de gouvernance des deux entités***;

Or. en

Amendement 216
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 47

Proposition de résolution	*Amendement*
47. se félicite que le cadre de gestion des risques du groupe EIB et les rapports d'information semestriels de ce dernier sur la gestion des risques soient ***efficaces et***	47. se félicite que le cadre de gestion des risques du groupe EIB et les rapports d'information semestriels de ce dernier sur la gestion des risques soient conformes aux

conformes aux exigences et aux normes techniques de l'Autorité bancaire européenne;	exigences et aux normes techniques de l'Autorité bancaire européenne;

Or. fr

Amendement 217
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 47 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	47 bis. souligne que la BEI ne relève pas du champ d'application de la législation de l'Union applicable aux établissements de crédit, en particulier du règlement et de la directive sur les exigences de fonds propres (CRR, CRD), et qu'elle est donc en droit de déterminer ses exigences en matière de fonds propres et de liquidité de manière adéquate et adaptée à ses activités, à sa mission et aux conditions du marché; souligne que le Groupe BEI s'est engagé à se conformer aux meilleures pratiques bancaires et aux meilleures pratiques de marché, et qu'il peut déterminer leur applicabilité conformément au principe de proportionnalité; souligne qu'il est important que la mise en œuvre de ces normes ne crée pas de charge injustifiée; se félicite que le groupe BEI ait volontairement mis en œuvre le processus de contrôle et d'évaluation; souligne que ce processus devrait être conforme à la structure de gouvernance et à la mission de la BEI;

Or. en

Amendement 218
Ondřej Knotek, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 47 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	47 bis. souligne que, malgré des conditions de marché difficiles, le portefeuille de la BEI a continué d'afficher en 2023 des niveaux très faibles d'expositions non performantes (ENP); estime que, même si une part importante du portefeuille de prêts de la Banque bénéficie de rehaussements de crédit ou de garanties des États membres de l'Union, la grande qualité du portefeuille de la BEI résulte de la mise en œuvre diligente de politiques de prêt très efficaces de la part de la Banque;

Or. en

Amendement 219
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. estime que la modification du ratio de levier ouvre la voie à une augmentation de la prise de risques; souligne que les investissements dans les énergies renouvelables et les infrastructures durables ainsi que les investissements dans les technologies innovantes sont essentiels pour la compétitivité de l'Union, mais qu'ils comportent souvent des risques accrus en raison de l'incertitude des rendements; souligne qu'une prise de risque accrue pourrait faire augmenter la volatilité des rendements de la BEI, mais observe que la BEI dispose de coussins de fonds propres (réserves de plus de 56 milliards d'EUR en 2023, contre	49. estime que la modification du ratio de levier ouvre la voie à une augmentation de la prise de risques; souligne que les investissements dans les énergies renouvelables et les infrastructures durables ainsi que les investissements dans les technologies innovantes sont essentiels pour la compétitivité de l'Union, mais qu'ils comportent souvent des risques accrus en raison de l'incertitude des rendements; souligne qu'une prise de risque accrue pourrait faire augmenter la volatilité des rendements de la BEI, mais observe que la BEI dispose de coussins de fonds propres (réserves de plus de 56 milliards d'EUR en 2023, contre

36 milliards d’EUR en 2014) qui lui permettraient d’étendre ses propres activités à risque;

36 milliards d’EUR en 2014) qui lui permettraient d’étendre ses propres activités à risque; ***invite la BEI à donner la priorité au financement des industries européennes des technologies propres et de l’économie circulaire afin de renforcer l’autonomie stratégique de l’Union; demande instamment à la BEI d’introduire des conditions plus strictes pour empêcher que les financements publics de l’Union ne soient utilisés pour subventionner des entreprises qui délocalisent leur production en dehors de l’Europe, en veillant à ce que tous les projets financés par la BEI contribuent à la résilience industrielle européenne à long terme;***

Or. en

Amendement 220
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. estime que la modification du ratio de levier ouvre la voie à une augmentation de la prise de risques; souligne que les investissements dans les énergies renouvelables et les infrastructures durables ainsi que les investissements dans les technologies innovantes ***sont essentiels pour la compétitivité de l’Union, mais qu’ils*** comportent souvent des risques accrus en raison de l’incertitude des rendements; souligne qu’une prise de risque accrue pourrait faire augmenter la volatilité des rendements de la BEI, mais observe que la BEI dispose de coussins de fonds propres (réserves de plus de 56 milliards d’EUR en 2023, contre 36 milliards d’EUR en 2014) qui lui permettraient d’étendre ses propres activités à risque;	49. estime que la modification du ratio de levier ouvre la voie à une augmentation de la prise de risques; souligne que les investissements dans les énergies renouvelables et les infrastructures durables ainsi que les investissements dans les technologies innovantes comportent souvent des risques accrus en raison de l’incertitude des rendements; souligne qu’une prise de risque accrue pourrait faire augmenter la volatilité des rendements de la BEI, mais observe que la BEI dispose de coussins de fonds propres (réserves de plus de 56 milliards d’EUR en 2023, contre 36 milliards d’EUR en 2014) qui lui permettraient d’étendre ses propres activités à risque;

activités à risque;

Or. fr

Amendement 221
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. estime que la modification du ratio de levier ouvre la voie à une augmentation de la prise de risques; souligne que les investissements dans les énergies renouvelables et les infrastructures durables ainsi que les investissements dans les technologies innovantes sont essentiels pour la compétitivité de l'Union, mais qu'ils comportent souvent des risques accrus en raison de l'incertitude des rendements; souligne qu'une prise de risque accrue pourrait faire augmenter la volatilité des rendements de la BEI, mais observe que la BEI dispose de coussins de fonds propres ***(réserves de plus de 56 milliards d'EUR en 2023, contre 36 milliards d'EUR en 2014)*** qui lui permettraient d'étendre ses propres activités à risque;	49. estime que la modification du ratio de levier ouvre la voie à une augmentation de la prise de risques; souligne que les investissements dans les énergies renouvelables et les infrastructures durables ainsi que les investissements dans les technologies innovantes sont essentiels pour la compétitivité de l'Union, mais qu'ils comportent souvent des risques accrus en raison de l'incertitude des rendements; souligne qu'une prise de risque accrue pourrait faire augmenter la volatilité des rendements de la BEI, mais observe que la BEI dispose de coussins de fonds propres qui lui permettraient d'étendre ses propres activités à risque;

Or. en

Amendement 222
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. ***estime*** que la modification du ratio de levier ***ouvre la*** voie ***à*** une augmentation de la prise de risques; souligne que les	49. ***note*** que la modification du ratio de levier ***constitue une*** voie ***vers*** une augmentation de la prise de risques;

investissements dans les énergies renouvelables ***et*** les infrastructures durables ainsi que ***les investissements dans*** les technologies innovantes sont essentiels pour la compétitivité de l'Union***, mais qu'ils comportent souvent des risques accrus en raison de l'incertitude des rendements; souligne qu'une prise de risque accrue pourrait faire augmenter la volatilité des rendements de la BEI, mais observe*** que la BEI ***dispose de*** coussins de fonds propres (réserves ***de plus de*** 56 milliards d'EUR en 2023, contre 36 milliards d'EUR en 2014) qui ***lui permettraient d'étendre ses propres*** activités à risque;	souligne que les investissements dans les énergies renouvelables***,*** les infrastructures durables ainsi que les technologies innovantes sont essentiels pour la compétitivité de l'Union; ***note*** que la BEI ***maintient des*** coussins de fonds propres (réserves ***dépassant*** 56 milliards d'EUR en 2023, contre 36 milliards d'EUR en 2014) qui ***soutiennent des*** activités à risque ***accru***;

Or. en

Amendement 223
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 50

Proposition de résolution	*Amendement*
50. ***est*** préoccupé par ***la situation*** de Northvolt AB, fabricant de batteries ***dont les activités ont été considérées*** comme ***essentielles dans le processus*** de transition écologique; constate que Northvolt bénéficie d'une ***importante*** enveloppe de prêt de la BEI d'un peu plus de 942,6 millions d'EUR dans le cadre du financement par l'emprunt levé pour l'agrandissement d'une usine géante;	50. ***se déclare très*** préoccupé par ***le cas*** de Northvolt AB, fabricant de batteries ***considéré*** comme ***un pivot*** de ***la*** transition écologique; constate que Northvolt bénéficie d'une enveloppe ***substantielle*** de prêt de la BEI d'un peu plus de 942,6 millions d'EUR dans le cadre du financement par l'emprunt levé pour l'agrandissement d'une usine géante; ***demande à la BEI de fournir des détails sur le processus d'évaluation et de décision relatif au financement de Northvolt AB et sur les causes ayant conduit à l'échec du projet;***

Or. en

Amendement 224

Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 50

Proposition de résolution	*Amendement*
50. ***est préoccupé*** par la ***situation*** de Northvolt AB, fabricant de batteries dont les activités ont été considérées comme essentielles dans le processus de transition écologique***; constate que Northvolt bénéficie d'une importante enveloppe de prêt de la BEI d'un peu plus de 942,6 millions d'EUR dans le*** cadre ***du financement par l'emprunt levé pour l'agrandissement d'une usine géante***;	50. ***malgré l'importante enveloppe de prêt accordée*** par la ***BEI d'un peu plus de 942,6 millions d'EUR dans le cadre du financement par l'emprunt levé pour l'agrandissement d'une usine géante, regrette vivement la récente faillite*** de Northvolt AB, fabricant de batteries dont les activités ont été considérées comme essentielles dans le processus de transition écologique***, révélant ainsi l'inadaptation du*** cadre ***règlementaire européen à la réalité que subissent les entreprises***;

Or. fr

Amendement 225
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 50

Proposition de résolution	*Amendement*
50. ***est préoccupé par*** la situation de Northvolt AB, fabricant de batteries dont les activités ont été considérées comme essentielles dans le processus de transition écologique; ***constate*** que Northvolt ***bénéficie*** d'une importante enveloppe de prêt de la BEI d'un peu plus de 942,6 millions d'EUR dans le cadre du financement par l'emprunt levé pour l'agrandissement d'une usine géante;	50. ***s'inquiète de*** la situation de Northvolt AB, fabricant de batteries dont les activités ont été considérées comme essentielles dans le processus de transition écologique; ***constate que Northvolt a déposé son bilan en mars 2025; souligne*** que Northvolt ***a bénéficié*** d'une importante enveloppe de prêt de la BEI d'un peu plus de 942,6 millions d'EUR dans le cadre du financement par l'emprunt levé pour l'agrandissement d'une usine géante;

Or. en

Amendement 226

Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 51

Proposition de résolution	*Amendement*
51. souligne que l'expansion de cette usine géante devait permettre d'accroître la capacité de production annuelle de batteries et qu'elle revêt une importance stratégique pour la compétitivité à l'international; estime que l'intervention de la BEI dans cette opération était conforme à sa mission et en accord avec les stratégies de l'Union dans ce secteur;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 227
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 51

Proposition de résolution	*Amendement*
51. souligne que l'expansion de cette usine géante devait permettre d'accroître la capacité de production annuelle de batteries et qu'elle revêt une importance stratégique pour la compétitivité à l'international; estime que l'intervention de la BEI dans cette opération était conforme à sa mission et en accord avec les stratégies de l'Union dans ce secteur;	***supprimé***

Or. en

Amendement 228
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 51

Proposition de résolution	*Amendement*
51. souligne que l'expansion de cette usine géante devait permettre d'accroître la capacité de production annuelle de batteries et qu'elle revêt une importance stratégique pour la compétitivité à l'international***; estime que l'intervention de la BEI dans cette opération était conforme à sa mission*** et en accord avec les stratégies de l'Union dans ce secteur;	51. souligne que l'expansion de cette usine géante devait permettre d'accroître la capacité de production annuelle de batteries et qu'elle revêt une importance stratégique pour la compétitivité à l'international et ***qu'elle est*** en accord avec les stratégies de l'Union dans ce secteur;

Or. en

Amendement 229
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution	*Amendement*
52. invite la Commission à lancer un réexamen interne afin de vérifier les raisons et le contexte de l'échec de ce projet phare et à tirer les enseignements de cette expérience afin d'éviter qu'une situation similaire ne se reproduise ou de permettre sa détection précoce;	52. invite la Commission à lancer ***dans les meilleurs délais*** un réexamen interne ***approfondi*** afin de vérifier les raisons et le contexte de l'échec de ce projet phare et à tirer les enseignements de cette expérience afin d'éviter qu'une situation similaire ne se reproduise ou de permettre sa détection précoce;

Or. en

Amendement 230
Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution	*Amendement*
52. ***invite*** la Commission ***à*** lancer un réexamen interne afin de vérifier les raisons et le contexte de l'échec de ce projet phare et à tirer les enseignements de	52. ***demande à*** la Commission ***de*** lancer un réexamen interne afin de vérifier les raisons***, les pertes financières*** et le contexte de l'échec de ce projet phare et à

cette expérience afin d'éviter qu'une situation similaire ne se reproduise ou de permettre sa détection précoce;	tirer les enseignements de cette expérience afin d'éviter qu'une situation similaire ne se reproduise ou de permettre sa détection précoce;

Or. fr

Amendement 231
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution	*Amendement*
52. invite ***la Commission*** à lancer un réexamen interne afin de vérifier les raisons et le contexte de l'échec de ce projet phare et à tirer les enseignements de cette expérience afin d'éviter qu'une situation similaire ne se reproduise ou de permettre sa détection précoce;	52. invite ***le conseil d'administration*** à lancer un réexamen interne afin de vérifier les raisons et le contexte de l'échec de ce projet phare et à tirer les enseignements de cette expérience afin d'éviter qu'une situation similaire ne se reproduise ou de permettre sa détection précoce;

Or. en

Amendement 232
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 53

Proposition de résolution	*Amendement*
53. soutient que la plus grande valeur ajoutée du soutien de l'Union réside dans la promotion d'investissements à plus haut risque dans les ***entreprises innovantes***, le développement des ***entreprises*** stratégiques de l'Union et la réalisation de projets de transition à long terme qui ne peuvent obtenir de financement du secteur privé; estime que, pour poursuivre efficacement ses objectifs en matière d'innovation et de compétitivité, le programme InvestEU devrait se concentrer sur ***le financement***	53. soutient que la plus grande valeur ajoutée du soutien de l'Union réside dans la promotion d'investissements à plus haut risque dans les ***projets innovants***, le développement des ***objectifs*** stratégiques de l'Union et la réalisation de projets de transition à long terme qui ne peuvent obtenir de financement du secteur privé; estime que, pour poursuivre efficacement ses objectifs en matière d'innovation et de compétitivité, le programme InvestEU devrait se concentrer sur ***l'alignement avec***

d'investissements à plus haut risque et à plus grande échelle, et que le groupe BEI devrait prendre en charge des projets à haut risque plus nombreux et plus importants, en combinant un déploiement des ressources d'InvestEU davantage axé sur l'absorption des risques et une orientation équivalente dans l'utilisation des ressources financières propres du groupe BEI;	***l'objectif clé du programme de contribuer à la convergence socio-économique et à la cohésion de l'Union, financer des*** investissements à plus haut risque et à plus grande échelle, et que le groupe BEI devrait prendre en charge des projets à haut risque plus nombreux et plus importants, en combinant un déploiement des ressources d'InvestEU davantage axé sur l'absorption des risques et une orientation équivalente dans l'utilisation des ressources financières propres du groupe BEI;

Or. en

Amendement 233
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 53

Proposition de résolution	*Amendement*
53. soutient que la plus grande valeur ajoutée du soutien de l'Union réside dans la promotion d'investissements à plus haut risque dans les entreprises innovantes, le développement des entreprises stratégiques de l'Union et la réalisation de projets de transition à long terme qui ne peuvent obtenir de financement du secteur privé; estime que, pour poursuivre efficacement ses objectifs en matière d'innovation et de compétitivité, le programme InvestEU devrait se concentrer sur le financement d'investissements à plus haut risque et à plus grande échelle, et que le groupe BEI devrait prendre en charge des projets à haut risque plus nombreux et plus importants, en combinant un déploiement des ressources d'InvestEU davantage axé sur l'absorption des risques et une orientation équivalente dans l'utilisation des ressources financières propres du groupe BEI;	53. soutient que la plus grande valeur ajoutée du soutien de l'Union réside dans la promotion d'investissements à plus haut risque dans les entreprises innovantes, le développement des entreprises stratégiques de l'Union et la réalisation de projets de transition à long terme qui ne peuvent obtenir de financement du secteur privé; estime que, pour poursuivre efficacement ses objectifs en matière d'innovation et de compétitivité, le programme InvestEU devrait se concentrer sur le financement d'investissements à plus haut risque et à plus grande échelle ***auxquels devraient être associés des investisseurs uniquement européens***, et que le groupe BEI devrait prendre en charge des projets à haut risque plus nombreux et plus importants, en combinant un déploiement des ressources d'InvestEU davantage axé sur l'absorption des risques et une orientation équivalente dans l'utilisation des ressources financières

propres du groupe BEI;

Or. fr

Amendement 234
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution	*Amendement*
54. est conscient que les membres du comité de direction de la BEI sont souvent des fonctionnaires de leur pays d'origine avant de commencer leurs mandats à la BEI, d'une durée généralement comprise entre deux et six ans, et qu'ils ont le droit de bénéficier de possibilités de développement professionnel sous certaines conditions pendant la période de viduité (qui a été étendue à 24 mois après la fin de leur mandat à la BEI); note que les membres du comité de direction sont invités à informer le comité d'éthique et de conformité et à demander l'approbation dès que possible de toute négociation concernant un futur emploi;	54. est conscient que les membres du comité de direction de la BEI sont souvent des fonctionnaires de leur pays d'origine avant de commencer leurs mandats à la BEI, d'une durée généralement comprise entre deux et six ans, et qu'ils ont le droit de bénéficier de possibilités de développement professionnel sous certaines conditions pendant la période de viduité (qui a été étendue à 24 mois après la fin de leur mandat à la BEI); note que les membres du comité de direction sont invités à informer le comité d'éthique et de conformité et à demander l'approbation dès que possible de toute négociation concernant un futur emploi; ***demande à la BEI d'autoriser les droits de négociation collective de son personnel;***

Or. en

Amendement 235
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 55

Proposition de résolution	*Amendement*
55. ***rappelle que le*** Parlement ***a réclamé à plusieurs reprises un renforcement du*** mécanisme de prévention des conflits d'intérêts au sein de la BEI et	55. ***insiste fortement sur les demandes répétées du*** Parlement ***de renforcer le*** mécanisme de prévention des conflits d'intérêts au sein de la BEI et ***d'améliorer***

une amélioration du traitement de ces cas, ainsi ***qu'une meilleure définition des*** conditions dans lesquelles les vice-présidents de la BEI peuvent ***prendre part*** aux décisions concernant les opérations dans leur pays d'origine***,*** et insiste pour que ces questions soient abordées lors d'une future révision du code de conduite du comité de direction;	***le*** traitement de ces cas, ainsi ***que de mieux définir les*** conditions dans lesquelles les vice-présidents de la BEI peuvent ***participer*** aux décisions concernant les opérations dans leur pays d'origine***;*** et insiste pour que ces questions soient abordées lors d'une future révision du code de conduite du comité de direction;

Or. en

Amendement 236
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 55

Proposition de résolution	*Amendement*
55. rappelle que le Parlement a réclamé à plusieurs reprises un renforcement du mécanisme de prévention des conflits d'intérêts au sein de la BEI et une amélioration du traitement de ces cas, ainsi qu'une meilleure définition des conditions dans lesquelles les vice-présidents de la BEI peuvent prendre part aux décisions concernant les opérations dans leur pays d'origine, et insiste pour que ces questions soient abordées lors d'une future révision du code de conduite du comité de direction;	55. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 237
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 56

Proposition de résolution	*Amendement*
56. souligne que, ***dans sa décision du***	56. souligne que, ***le*** 31 octobre 2023***, la***

31 octobre 2023 dans l'affaire 611/2022/KR, ***la Médiatrice européenne a constaté*** qu'un ancien vice-président avait ***participé à l'approbation de*** conventions de financement entre la BEI et une banque de développement nationale [4] de son pays d'origine ***dans les*** semaines ***précédant sa nomination en tant que*** directeur général de cette banque ***nationale de développement***, bien que le directeur de la conformité de la BEI ***lui*** ait ***conseillé*** de ***s'abstenir de toute activité avec cette banque tant que la procédure*** de nomination ***était en cours***; ***admet*** que cette affaire ***remonte à une période*** antérieure à ***l'entrée en vigueur de*** l'actuel code de conduite du comité de direction, qui comprend désormais des dispositions spécifiques sur l'emploi futur ***des*** membres ***du comité de direction***;

Médiatrice européenne a jugé, dans l'affaire 611/2022/KR, qu'un ancien vice-président avait ***approuvé des*** conventions de financement entre la BEI et une banque de développement nationale de son pays d'origine ***quelques*** semaines ***avant de devenir*** directeur général de cette banque, bien que le directeur de la conformité de la BEI ait ***déconseillé*** de ***telles actions au cours du processus*** de nomination; ***note*** que cette affaire ***est*** antérieure à l'actuel code de conduite du comité de direction, qui comprend désormais des dispositions spécifiques sur l'emploi futur ***de ses*** membres;

[4] Les banques nationales de développement sont des intermédiaires financiers entre la BEI et des projets à petite échelle qui bénéficient d'investissements de la BEI.

Or. en

Amendement 238
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 57 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	57 bis. invite de nouveau la BEI à mettre pleinement en œuvre toutes les recommandations de la Médiatrice du 27 juillet 2022 dans l'affaire 1016/2021/KR et du 31 octobre 2023 de l'affaire 611/2022/KR en ce qui concerne les activités des anciens membres de son comité de direction; rappelle que la Médiatrice a demandé à la BEI de rendre

publiques les décisions de son comité d'éthique et de conformité afin de mieux faire connaître les mesures d'atténuation adoptées pour protéger les intérêts de la BEI et du public; note que la BEI s'est engagée à prendre en considération cette recommandation lors de la future révision des règles applicables au comité d'éthique et de conformité, et demande instamment à la Banque d'amender les règles conformément à la recommandation[1 bis];

[1 bis] Amendement rédigé avec l'aide de Counter Balance et de Bankwatch

Or. en

Amendement 239
Ondřej Knotek, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 57 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	57 bis. partage l'avis de la Médiatrice européenne selon lequel le rôle du comité d'éthique et de conformité (CEC) de la BEI devrait être renforcé lorsqu'il s'agit de superviser les nouveaux emplois prévus des membres du comité de direction et qu'il devrait être en mesure d'imposer et d'appliquer des mesures d'atténuation des risques; comprend que le rôle du CEC est devenu plus important ces dernières années et que des discussions internes sont en cours sur la manière d'améliorer son efficacité;

Or. en

Amendement 240
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 57 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	57 bis. invite la Banque à renforcer la participation des entreprises européennes aux procédures de passation des marchés lancées pour les projets financés par la BEI; encourage la Banque à conseiller aux emprunteurs de donner la priorité à l'éligibilité des entreprises européennes afin de renforcer la compétitivité européenne;

Or. en

Amendement 241
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 57 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	57 ter. rappelle que tous les bénéficiaires d'un financement de l'Union ont l'obligation générale d'en reconnaître l'origine et de garantir la visibilité de tout financement reçu de l'Union; invite le Groupe BEI à veiller à ce que les bénéficiaires finaux respectent les critères de visibilité du soutien financier de l'Union;

Or. en

Amendement 242
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 58

Proposition de résolution	*Amendement*
58. regrette que la Cour des comptes européenne (CCE) ne soit toujours pas en mesure d'avoir pleinement accès à toutes les données relatives aux opérations de la BEI; soutient que la Cour des comptes devrait être autorisée à accéder à toutes les informations nécessaires pour évaluer de manière complète et exhaustive toutes les opérations de la BEI conçues et déployées pour mettre en œuvre une politique de l'Union; invite la Cour des comptes à examiner pleinement, au mieux de ses capacités, toutes les opérations qui impliquent à quelque titre que ce soit le budget de l'Union;	58. regrette que la Cour des comptes européenne (CCE) ne soit toujours pas en mesure d'avoir pleinement accès à toutes les données relatives aux opérations de la BEI; soutient que la Cour des comptes devrait être autorisée à accéder à toutes les informations nécessaires pour évaluer de manière complète et exhaustive toutes les opérations de la BEI conçues et déployées pour mettre en œuvre une politique de l'Union; invite la Cour des comptes à examiner pleinement, au mieux de ses capacités, toutes les opérations qui impliquent à quelque titre que ce soit le budget de l'Union; ***demande une révision du cadre de gouvernance de la BEI afin d'accorder à la Cour des comptes un accès illimité à toutes les opérations impliquant des fonds de l'Union, y compris celles menées par des intermédiaires financiers; invite en outre la BEI à publier systématiquement les résultats de l'audit de ses opérations financières les plus importantes, afin de garantir un examen indépendant de sa gestion des risques et de son analyse d'impact;***

Or. en

Amendement 243
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 58

Proposition de résolution	*Amendement*
58. regrette que la Cour des comptes européenne (CCE) ne soit toujours pas en mesure d'avoir pleinement accès à toutes les données relatives aux opérations de la BEI; soutient que la Cour des comptes devrait être autorisée à accéder à toutes les informations nécessaires pour évaluer de	58. regrette que la Cour des comptes européenne (CCE) ne soit toujours pas en mesure d'avoir pleinement accès à toutes les données relatives aux opérations de la BEI; ***reconnaît que toutes les activités de la BEI ne sont pas directement financées par l'Union et que, par conséquent, toutes***

manière complète et exhaustive toutes les opérations de la BEI conçues et déployées pour mettre en œuvre une politique de l'Union; invite la Cour des comptes à examiner pleinement, au mieux de ses capacités, toutes les opérations qui impliquent à quelque titre que ce soit le budget de l'Union;

les activités ne sont pas automatiquement accessibles à la Cour des comptes; note que la BEI considère que la quantité actuelle d'informations fournies à la Cour des comptes est suffisante pour les audits, alors que la Cour des comptes continue de critiquer le manque de transparence; soutient que la Cour des comptes devrait être autorisée à accéder à toutes les informations nécessaires pour évaluer de manière complète et exhaustive toutes les opérations de la BEI conçues et déployées pour mettre en œuvre une politique de l'Union; invite la Cour des comptes à examiner pleinement, au mieux de ses capacités, toutes les opérations qui impliquent à quelque titre que ce soit le budget de l'Union;

Or. en

Amendement 244
Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 58

Proposition de résolution	*Amendement*
58. ***regrette que*** la Cour des comptes européenne (CCE) ***ne soit*** toujours pas en mesure d'avoir pleinement accès à toutes les données relatives aux opérations de la BEI; soutient que la Cour des comptes ***devrait*** être autorisée à accéder à toutes les informations nécessaires pour évaluer de manière complète et exhaustive toutes les opérations de la BEI conçues et déployées pour mettre en œuvre une politique de l'Union; invite la Cour des comptes à examiner pleinement, au mieux de ses capacités, toutes les opérations qui impliquent à quelque titre que ce soit le budget de l'Union;	58. ***déplore le manque de coopération persistant de la BEI avec*** la Cour des comptes européenne (CCE) ***qui n'est*** toujours pas en mesure d'avoir pleinement accès à toutes les données relatives aux opérations de la BEI ***l'empêchant, dès lors, d'exercer pleinement son mandat de contrôle de l'usage des fonds européens par les entités européennes*** ; soutient que la Cour des comptes ***doit*** être autorisée à accéder à toutes les informations nécessaires ***dès à présent et rétroactivement*** pour évaluer de manière complète et exhaustive toutes les opérations de la BEI conçues et déployées pour mettre en œuvre une politique de l'Union; invite la Cour des comptes à examiner pleinement, au mieux de ses

capacités, toutes les opérations qui impliquent à quelque titre que ce soit le budget de l'Union;

Or. fr

Amendement 245
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 58

Proposition de résolution	*Amendement*
58. regrette que la Cour des comptes européenne (CCE) ***ne soit*** toujours pas ***en mesure d'avoir pleinement*** accès à ***toutes les*** données relatives aux opérations de la BEI; ***soutient*** que la Cour des comptes ***devrait être autorisée*** à ***accéder*** à toutes les informations nécessaires pour évaluer de manière complète et exhaustive toutes les opérations de la BEI conçues ***et déployées*** pour mettre en œuvre ***une politique*** de l'Union; invite la Cour des comptes à examiner pleinement, au mieux de ses ***capacités***, toutes les opérations qui impliquent à quelque titre que ce soit le budget de l'Union;	58. regrette ***vivement*** que la Cour des comptes européenne (CCE) ***n'ait*** toujours pas accès à ***l'ensemble des*** données relatives aux opérations de la BEI; ***insiste pour*** que la Cour des comptes ***ait accès*** à toutes les informations nécessaires pour évaluer de manière complète et exhaustive toutes les opérations de la BEI conçues pour mettre en œuvre ***les politiques*** de l'Union; invite la Cour des comptes à examiner pleinement, au mieux de ses ***possibilités***, toutes les opérations qui impliquent à quelque titre que ce soit le budget de l'Union;

Or. en

Amendement 246
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 58

Proposition de résolution	*Amendement*
58. regrette que la Cour des comptes européenne (CCE) ne soit toujours pas en mesure d'avoir pleinement accès ***à toutes les*** données relatives aux opérations de la BEI; soutient que la Cour des comptes	58. regrette que la Cour des comptes européenne (CCE) ne soit toujours pas en mesure d'avoir pleinement accès ***aux*** données relatives aux opérations de la BEI; soutient que la Cour des comptes devrait

devrait être autorisée à accéder à toutes les informations nécessaires pour évaluer de manière complète et exhaustive toutes les opérations de la BEI conçues et déployées pour mettre en œuvre une politique de l'Union; invite la Cour des comptes à examiner pleinement, au mieux de ses capacités, toutes les opérations qui impliquent à quelque titre que ce soit le budget de l'Union;

être autorisée à accéder à toutes les informations nécessaires pour évaluer de manière complète et exhaustive toutes les opérations de la BEI conçues et déployées pour mettre en œuvre une politique de l'Union; invite la Cour des comptes à examiner pleinement, au mieux de ses capacités, toutes les opérations qui impliquent à quelque titre que ce soit le budget de l'Union;

Or. en

Amendement 247
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 60

Proposition de résolution	*Amendement*
60. constate que la politique de transparence de la BEI constitue un compromis entre le principe d'ouverture et la nécessité de préserver les informations sensibles; observe que cette politique indique quelles informations devraient être publiées de manière anticipée et à quel moment — en stipulant, par exemple, que les résumés des projets devraient être publiés au moins trois semaines avant que le financement du projet ne soit examiné pour approbation par le conseil d'administration de la BEI — et énonce les dérogations pertinentes;	60. constate que la politique de transparence de la BEI constitue un compromis entre le principe d'ouverture et la nécessité de préserver les informations sensibles; observe que cette politique indique quelles informations devraient être publiées de manière anticipée et à quel moment — en stipulant, par exemple, que les résumés des projets devraient être publiés au moins trois semaines avant que le financement du projet ne soit examiné pour approbation par le conseil d'administration de la BEI — et énonce les dérogations pertinentes; ***s'appuie sur ces résumés pour fournir des informations utiles aux parties prenantes;***

Or. en

Amendement 248
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 60 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	60 bis. répète qu'il faut plus de transparence dans les projets mis en œuvre par des intermédiaires financiers; rappelle l'importance de la transparence également lorsqu'il s'agit des procédures décisionnelles internes et de l'incidence des projets sur l'environnement et les droits de l'homme, et ce pendant toute la durée de leur mise en œuvre; souligne que la BEI devrait publier, en temps utile, des informations plus détaillées concernant les projets, y compris la justification et le contexte des projets, ainsi qu'une explication de leur alignement sur les objectifs politiques de l'Union et de leur contribution à ceux-ci; attend de la BEI qu'elle limite la non-divulgation aux exceptions applicables énumérées dans le règlement (CE) nº 1049/2001 et le règlement (CE) nº 1367/2006[1 bis];
	[1 bis] Amendement rédigé avec l'aide de Counter Balance
	Or. en

Amendement 249
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 60 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	60 bis. invite la BEI à mettre en place un registre public complet des bénéficiaires finaux de ses financements, y compris des projets financés par des intermédiaires financiers; encourage la Banque à fournir des données ouvertes, dans les limites légales, sur le financement des

projets, les analyses d'impact et les conditions de prêt afin de garantir une transparence totale et de prévenir les conflits d'intérêts; attend de la BEI qu'elle limite la non-divulgation aux exceptions applicables énumérées dans le règlement (CE) nº 1049/2001 et le règlement (CE) nº 1367/2006;

Or. en

Amendement 250
Ondřej Knotek, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 61

Proposition de résolution	*Amendement*
61. relève qu'en 2023, 449 projets ont été approuvés par le conseil d'administration de la BEI et que la quasi-totalité (94 %) des résumés de projets ont été publiés, dans la majorité des cas (57 %) avant leur approbation; observe que toutes les opérations de la BEI effectuées par le truchement d'intermédiaires financiers sont publiées sur le site internet de la BEI et que celle-ci fournit des précisions sur demande;	61. relève qu'en 2023, 449 projets ont été approuvés par le conseil d'administration de la BEI et que la quasi-totalité (94 %) des résumés de projets ont été publiés, dans la majorité des cas (57 %) avant leur approbation; ***alors qu'il n'est intervenu après l'approbation qu'à la suite de demandes motivées de promoteurs de projets visant à protéger leurs intérêts commerciaux;*** observe que toutes les opérations de la BEI effectuées par le truchement d'intermédiaires financiers sont publiées sur le site internet de la BEI et que celle-ci fournit des précisions sur demande;

Or. en

Amendement 251
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 61

Proposition de résolution	*Amendement*
61. relève qu'en 2023, 449 projets ont	61. relève qu'en 2023, 449 projets ont

été approuvés par le conseil d'administration de la BEI et que la quasi-totalité (94 %) des résumés de projets ont été publiés, dans la majorité des cas (57 %) avant leur approbation; observe que toutes les opérations de la BEI effectuées par le truchement d'intermédiaires financiers sont publiées sur le site internet de la BEI et que celle-ci ***fournit*** des précisions sur demande;

été approuvés par le conseil d'administration de la BEI et que la quasi-totalité (94 %) des résumés de projets ont été publiés, dans la majorité des cas (57 %) avant leur approbation; observe que toutes les opérations de la BEI effectuées par le truchement d'intermédiaires financiers sont publiées sur le site internet de la BEI et que celle-ci ***déclare fournir*** des précisions sur demande;

Or. fr

Amendement 252
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 61 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	61 bis. rappelle les enquêtes menées par la Médiatrice européenne (2252/2022/OAM et 3/2023/OAM) et invite la BEI à améliorer ses pratiques en matière de divulgation d'informations environnementales, notamment en divulguant en temps utile les informations environnementales et sociales relatives aux projets qu'elle envisage de financer, afin de permettre au public de participer de manière significative à l'évaluation par la BEI des aspects environnementaux et sociaux des projets avant leur approbation par le conseil d'administration;

Or. en

Amendement 253
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 61 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	61 bis. rappelle les enquêtes menées par la Médiatrice européenne (2252/2022/OAM et 3/2023/OAM) et invite la BEI à améliorer ses pratiques, notamment en ce qui concerne la divulgation en temps utile des informations environnementales et sociales relatives aux projets qu'elle envisage de financer, afin de permettre au public de participer de manière significative à l'évaluation par la BEI des aspects environnementaux et sociaux des projets avant leur approbation par le conseil d'administration[1 bis];
	[1 bis] Amendement rédigé avec l'aide de Counter Balance
	Or. en

Amendement 254
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 62

Proposition de résolution	*Amendement*
62. rappelle que tous les documents de la BEI sont accessibles ***à tout un chacun***, conformément à la présomption en faveur de la divulgation; souligne que ***tous*** les demandeurs devraient être informés à l'avance ***que le public bénéficiera*** de l'accès ***le plus large possible*** aux documents et que ***les motifs de*** refus devraient être invoqués uniquement dans des cas ***exceptionnels***;	62. rappelle que tous les documents de la BEI sont accessibles ***au public***, conformément à la présomption en faveur de la divulgation; souligne que les demandeurs devraient être informés à l'avance de l'accès ***du public*** aux documents et que ***tous*** refus devraient être invoqués uniquement dans des cas ***spécifiques***;
	Or. en

Amendement 255
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 62 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	62 bis. regrette que la Médiatrice européenne ait ouvert plusieurs enquêtes sur l'incapacité de la BEI à traiter correctement les demandes d'accès du public à des documents, enquêtes qui se sont conclues par un constat de mauvaise administration de la part de la Médiatrice dans sa politique de divulgation; demande la mise en œuvre intégrale des recommandations de la Médiatrice;

Or. en

Amendement 256
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 63 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	63 bis. souligne que la Banque s'efforce de réduire le temps nécessaire pour qu'un produit passe de la conception à la disponibilité sur le marché (délai de mise sur le marché) en numérisant entièrement ses cycles de projet; invite la Banque à intensifier ses efforts en matière de numérisation de ses opérations;

Or. en

Amendement 257
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 63 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	63 bis. invite les membres du comité de direction de la BEI à publier leurs réunions programmées avec des parties prenantes externes et demande à nouveau de publier systématiquement le contenu des réunions des organes directeurs de la BEI afin d'améliorer davantage la transparence;

Or. en

Amendement 258
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 63 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	63 ter. invite à nouveau la BEI à s'engager à renforcer sa politique de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, notamment en s'abstenant de financer des bénéficiaires ou des intermédiaires financiers qui présentent des antécédents négatifs avérés; invite la BEI à appliquer des mesures de prévention et à réaliser des évaluations fiscales régulières à l'encontre des juridictions non coopératives en matière fiscale, contre la fraude fiscale, contre l'évasion fiscale et contre les pratiques agressives et illicites d'évasion fiscale;

Or. en

Amendement 259
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 64

Proposition de résolution	*Amendement*
64. invite la BEI à continuer de rendre compte de l'état d'avancement des recommandations formulées précédemment par le Parlement, notamment en ce qui concerne les résultats obtenus et ***l'incidence des mesures prises pour mettre en œuvre ses priorités et les politiques*** de l'Union***, ainsi que des*** mesures adoptées pour renforcer la lutte contre les conflits d'intérêts, la fraude***,*** la corruption ***et d'autres formes potentielles de faute***;	64. invite la BEI à continuer de rendre compte de l'état d'avancement ***et le statut*** des recommandations formulées précédemment par le Parlement ***dans ses résolutions annuelles***, notamment en ce qui concerne***: a) l'incidence (économique, environnementale et sociale) de sa stratégie d'investissement et*** les résultats obtenus ***pour contribuer au développement équilibré*** et ***sans heurt du marché intérieur dans l'intérêt*** de l'Union***; b) les*** mesures adoptées pour renforcer la lutte contre ***les conduites fautives,*** les conflits d'intérêts, ***l'évasion fiscale,*** la fraude ***et*** la corruption***; c) de nouvelles mesures visant à renforcer la transparence et le devoir de diligence en matière de droits de l'homme; d) les mesures visant à renforcer le soutien aux PME et aux opérateurs économiques éligibles lors de la mise en œuvre des politiques de l'Union***; ***e) les suites réservées aux demandes et invitations adoptées au moyen de la présente résolution;***
	Or. en

Amendement 260
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 64

Proposition de résolution	*Amendement*
64. ***invite*** la BEI à continuer de rendre compte de l'état d'avancement des recommandations formulées précédemment par le Parlement, notamment en ce qui concerne les résultats obtenus et l'incidence des mesures prises pour mettre en œuvre ses priorités et les politiques de l'Union, ainsi que des mesures adoptées pour renforcer la ***lutte***	64. ***demande instamment à*** la BEI à continuer de rendre compte de l'état d'avancement des recommandations formulées précédemment par le Parlement, notamment en ce qui concerne les résultats obtenus et l'incidence des mesures prises pour mettre en œuvre ses priorités et les politiques de l'Union, ainsi que des mesures adoptées pour renforcer la

contre les conflits d'intérêts, la fraude, la corruption et d'autres formes potentielles de faute;	***prévention des*** conflits d'intérêts, la fraude, la corruption et d'autres formes potentielles de faute; ***demande une nouvelle fois à la BEI de garantir une représentation géographique adéquate, y compris au niveau de l'encadrement intermédiaire et supérieur, et l'invite à publier chaque année une ventilation par sexe et par nationalité des postes d'encadrement intermédiaire et supérieur;***

Or. en